

# RAPPORT D'ACTIVITES



**Exercice 2018**

# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	i
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES .....	iv
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RESUME .....	vii
ABSTRACT .....	viii
INTRODUCTION .....	1
1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL.....	2
2. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE .....	3
2.1 Contrôle tarifaire .....	3
2.1.1. Examen du profil et des compensations tarifaires des opérateurs .....	3
2.1.2. Mission de contrôle des investissements réalisés et ENEO en 2017 .....	6
2.1.3. Calcul des pénalités liées aux ENFs .....	6
2.1.4. Calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs.....	7
2.2 Définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence.....	7
2.3 Audits réglementaires .....	8
2.3.1. Audits des comptes des opérateurs du secteur de l'électricité.....	8
2.3.1.1. Audit des coûts de développement et de construction de KPDC.....	8
2.3.1.2. Audit des combustibles de ENEO pour le compte de l'exercice 2017.....	8
2.3.1.3. Audit des modèles financiers actualisés de DPDC.....	8
2.3.1.4. Audit des charges de combustibles en centrales thermiques de ENEO et de DPDC.....	8
2.3.2. Audits réalisés dans le cadre de l'évolution du secteur .....	9
2.3.2.1. Evaluation de la valeur résiduelle des investissements réalisés par la société ENEO S.A dans le segment du Transport et de Gestion du Réseau de Transport.....	9
2.3.2.2. Indemnisation à verser à ENEO dans le cadre de la fin anticipée du Contrat de Concession de Transport et de Gestion de Réseau de Transport .....	9
2.3.2.3. Evaluation des manquements du concessionnaire ENEO au CCCT et de GRT .....	9
2.3.2.4. Etude portant sur la préservation des droits antérieurs des sociétés DPDC et KPDC dans le cadre du transfert total des actifs de transport avec l'avènement de la SONATREL .....	10
2.3.2.5. Étude sur l'optimisation des conditions tarifaires .....	10
3. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE .....	11
3.1 Affaires juridiques.....	11
3.1.1. Rencontres réglementaires de haut niveau .....	11
3.1.2. Suivi de la réglementation et de la déréglementation dans le secteur de l'électricité.....	11

3.1.3.	Suivi du contentieux de l'Agence .....	11
3.1.4.	Opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'ARSEL .....	11
3.2	Protection du Consommateur .....	11
3.2.1.	Commission de conciliation.....	12
3.2.2.	Réunions de concertation et de suivi des résolutions issues des conciliations .....	12
3.2.3.	Descentes sur le terrain .....	12
3.2.4.	Missions de Contrôle de la qualité du Service Commercial .....	12
3.2.5.	Comité Consultatif des Consommateurs de l'Electricité .....	12
3.2.6.	Call Center .....	12
3.3	Attribution des titres .....	15
3.3.1.	Examen et traitement des dossiers de demande des titres.....	15
3.3.2.	Actualisation du fichier des Auto producteurs.....	16
4.	REGULATION TECHNIQUE.....	18
4.1	Contrôle de la qualité de service technique.....	18
4.1.1.	Centrales hydroélectriques.....	18
4.1.2.	Centrales thermiques .....	20
4.1.3.	Indicateurs de performance :.....	20
4.1.4.	Situation des énergies et pertes dans les postes .....	21
4.1.5.	Situation des charges des transformateurs .....	22
4.2	Evaluation de l'équilibre offre demande au premier semestre 2018 .....	24
4.3	Objectifs d'accroissement de desserte.....	27
4.4	Pénalité de branchements.....	29
4.5	Entretien avec les Opérateurs du secteur de l'électricité .....	29
4.5.1.	Situation sur le segment production : .....	29
4.5.2.	Situation des barrages de retenue d'eau.....	31
4.5.3.	Etat du réseau de distribution.....	31
4.5.4.	Situation de la desserte .....	32
4.5.5.	Situation sur les indicateurs de performances.....	33
4.5.5.1.	Indicateurs de performances pour le segment de barrage de retenue d'eau .....	33
4.5.5.2.	Indicateurs de performance pour le segment production .....	33
4.5.5.3.	Indicateurs de performance pour le segment distribution .....	33
4.5.5.4.	Indicateurs de performance du segment transport .....	34
4.6	Autres activités de régulation technique .....	34
4.6.1.	Suivi régulateur des programmes d'investissements et projets de développement .....	34
4.6.2.	Régulation environnementale.....	34

4.6.3. Comité Consultatif des Experts Indépendants de l'Electricité et Disciplines Connexes (CCEIE-DC).....	37
4.6.4. Normes.....	38
5. ADMINISTRATION INTERNE .....	40
5.1. Gestion des Affaires Financières, des Affaires Administratives, des Ressources Humaines.....	40
5.1.1 Gestion des Affaires Financières .....	40
5.1.2 Gestion des Affaires Administratives .....	45
a. Pool Assurance .....	45
b. Pool Missions.....	46
5.1.3 Gestion des Ressources Humaines .....	47
6. ACTIVITES TRANSVERSALES .....	49
6.1 Communication, de la Coopération, de la Traduction et des Relations Publiques .....	49
6.1.1. Site internet de l'ARSEL .....	49
6.1.2 Arsel Newsletter .....	49
6.1.3 Arsel à votre service .....	50
6.1.4 Relations Publiques .....	50
6.1.5 Coopération .....	51
6.1.6 Interprétariat et traduction .....	54
6.2 Division de la Cellule Interne et du Développement Numérique .....	54
6.2.1 Cellule du Développement Numérique.....	54
6.2.2 Activités d'Audit et du Contrôle Interne .....	58
6.2.2.1 Evaluation des performances des unités .....	58
6.3 Gestion du courrier et des archives .....	60
6.4 Projet de construction de la Tour de l'électricité (TOUREL) et immeuble siège (tour mineure).....	61
6.5 Activités sociales .....	62
6.5.1 Mutuelle du personnel de l'ARSEL MUPARSEL .....	62
6.5.2 Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL (ASCARSEL) .....	63
6.5.3 Fête Internationale du travail et fête de fin d'année à L'ARSEL .....	64
ANNEXES.....	69

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AER:	Agence d'Électrification Rurale
AES :	Applied Energy Services
ARSEL :	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ASCARSEL :	Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL
BAD:	Banque Africaine de Développement
BT :	Basse Tension
CARPA :	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
DPDC:	Dibamba Power Development Company
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EDC :	Electricity Development Corporation
EE :	Efficacité Energétique
EPC :	Engineering, Procurement & Construction
ENEO :	Energy of Cameroon
ENF :	Energies non fournies
ERRA :	Energy Regulators Regional Association
EUEI-PDF :	EU Energy Initiative – Partnership Dialogue Facility
FER :	Fonds d'Energie Rurale
FEICOM :	Fonds d'Equipeement Intercommunal
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FISUEL :	Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers d'Electricité
FMI :	Fonds Monétaire International
GRT :	Gestionnaire du Réseau de Transport
HT :	Haute Tension
INS :	Institut National de la Statistique
KPDC :	Kribi Power Development Company
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINMINDT :	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MT :	Moyenne Tension
MUPARSEL :	Mutuelle des Personnels de l'ARSEL
PCH :	Petite Centrale Hydro-électrique
PDER :	Plan Directeur d'Electrification Rurale
PDSEN :	Projet de Développement du Secteur de l'Energie
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNEE :	Plan National d'Efficacité Energétique
PTU :	Programme Thermique d'Urgence
RE :	Réseau EST
RIS :	Réseau Interconnecté SUD
RIN :	Réseau Interconnecté NORD
SCADA :	Supervisory Control and Data Acquisition
SONATREL :	Société Nationale de Transport d'Electricité

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES RECLAMATIONS ENREGISTREES AU CALL CENTER SELON LES MOTIFS DES APPELS .....	13
FIGURE 2 : GRAPHIQUE DES APPELS REÇUS PAR REGION ET PAR CAS.....	14
FIGURE 3 : DESCENTE SUR LE SITE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE DE NACHTIGAL.....	16
FIGURE 4 : VISITE DES ENTREPRISES ET SEANCES DE TRAVAIL AVEC LES AUTO PRODUCTEURS .....	17
FIGURE 5 : TROP PLEIN DE LA CONDUITE D'EVACUATION D'EAU DE PLUIE A LA CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE D'EDEA .....	18
FIGURE 6 : SEANCE DE TRAVAIL ENTRE L'EQUIPE DE L'ARSEL ET CELLE DE LA CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE D'EDEA	19
FIGURE 7 : VISITE A LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE LAGDO .....	19
FIGURE 8 : SEANCE DE TRAVAIL ET VISITE A LA CENTRALE THERMIQUE DE BERTOUA.....	20
FIGURE 9 : COURBES DE L'OFFRE PREVISION - REALISATION DANS CHAQUE SEGMENT DE PRODUCTION.....	25
FIGURE 10 : HISTOGRAMME DE L'OFFRE PREVISIONNELLE & OFFRE REALISEE .....	26
FIGURE 11 : COURBE : DEMANDE PREVISIONNELLE - DEMANDE REALISEE .....	26
FIGURE 12 : DECHETS PRESENTS DANS LE MAGASIN DE COLLECTE DES DECHETS A LA CENTRALE DE DJAMBOUTOU NON RECUPERES PAR BOCOM .....	30
FIGURE 13 : SEANCE DE TRAVAIL AVEC LA DPR D'ENEO SUR LES PROJETS DE FICHES DE COLLECTE DE DONNEES SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DANS LE SEGMENT PRODUCTION ,TRANSPORT ,DISTRIBUTION ET BARRAGE DE RETENUE D'EAU .....	33
FIGURE 14 : COLLECTE ET PESEE DES DECHETS PLASTIQUES STOCKES A L'AGENCE PAR LES AGENTS DE CARMEDD .....	35
FIGURE 15 : PAVAGE DU SOUS-SOL DU BATIMENT DE L'AGENCE.....	35
FIGURE 16 : VISITE DU MAGASIN DE STOCKAGE DE ENEO A GAROUA .....	36
FIGURE 17 : VISITE DU MAGASIN DE STOCKAGE DE ENEO A YAOUNDE .....	37
FIGURE 18: REPARTITION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'ENEO .....	4
FIGURE 19: REPARTITION DE LA CAPACITE TOTALE INSTALLEE DU CAMEROUN .....	5

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : TYPES D'INCIDENTS ET NOMBRE DE SOLLICITATIONS .....	12
TABLEAU 2 : NOMBRE TOTAL DES INCIDENTS ET SOLLICITATIONS TRAITES A L'AGENCE ENTRE 2016 ET 2018.....	13
TABLEAU 3 : RECAPITULATIF DE PLAINTES ENREGISTREES SUR LA PERIODE DE JANVIER EN DECEMBRE 2018 .....	13
TABLEAU 4 : POURCENTAGES DES SOLLICITATIONS DU CALL CENTER PAR REGION .....	13
TABLEAU 6 : PERTE D'ENERGIE DANS LES POSTES DE JANVIER A JUILLET 2018.....	21
TABLEAU 7 : CHARGE DES TRANSFORMATEURS .....	23
TABLEAU 8 : TABLEAU DES CONSTATS ET RESULTATS .....	27
TABLEAU 9 : NOMBRE DE BRANCHEMENTS ET MONTANT DES PENALITES DE 2018 (SOURCE : JOURNAL DES BRANCHEMENTS 2018 DE ENEO).....	29
TABLEAU 10 : ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2018 .....	37
TABLEAU 11 : BILAN TECHNIQUE DE LA SOUS- DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES .....	40
TABLEAU 12 : ETAT DES RECOUVREMENTS AU 31 DECEMBRE 2018 .....	42
TABLEAU 13 : EXECUTION DES ENGAGEMENTS : PROGRAMME 1.....	43
TABLEAU 14 : EXECUTION DES ENGAGEMENTS : PROGRAMME 2.....	43
TABLEAU 15 : BILAN FINANCIER DES DEUX PROGRAMMES.....	43
TABLEAU 16 : RECRUTEMENT DU PERSONNEL .....	47
TABLEAU 17 : RETRAITE.....	48
TABLEAU 18 : DECES.....	48
TABLEAU 19 : BILAN TECHNIQUE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE .....	56
TABLEAU 20: CENTRALES THERMIQUES ISOLEES EN SEPTEMBRE 2018.....	2
TABLEAU 21: CENTRALES THERMIQUES CONNECTEES AUX RESEAUX EN SEPTEMBRE 2018 .....	3
TABLEAU 22: CENTRALES THERMIQUES D'URGENCE.....	3
TABLEAU 23: CENTRALES HYDROELECTRIQUES .....	4
TABLEAU 24: PRODUCTEURS INDEPENDANTS .....	5
TABLEAU 25: CAPACITES PROJETEES DES NOUVELLES UNITES DE PRODUCTION .....	6

## RESUME

Le présent rapport d'activités rend compte des activités menées par l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) au cours de l'exercice 2018. Le but est celui d'une communication publique quant aux efforts d'assurer une régulation transparente et efficace du secteur de l'électricité. Les thèmes développés sont bâtis autour des cœurs de métiers de la régulation à savoir : (i) la régulation économique et financière, notamment pour toutes les activités concourant à la détermination des tarifs d'électricité et de la promotion du marché de l'électricité par l'investissement, (ii) la régulation juridique et règlementaire pour les aspects visant entre autres les opérateurs et la protection des intérêts des consommateurs et (iii) la régulation technique pour traiter des thématiques sur l'amélioration de l'offre d'électricité en qualité et en quantité, et des options technologiques associées. En plus de ces trois principaux axes de régulation, le rapport aborde aussi des activités de « régulation transversale » ainsi que la vie sociale dans l'Agence. Il s'agit notamment du développement numérique, socle de la collecte et du traitement des informations de toutes natures, de la communication qui permet la transparence dans les activités de l'ARSEL, de la coopération avec diverses entités et des activités sociales.

Le lecteur appréciera les efforts croissants fournis sur l'Agence, notamment, pour la maîtrise du processus tarifaire d'électricité, l'accentuation du contrôle de la qualité de service, la protection des intérêts et droits des consommateurs, la numérisation des processus de régulation et l'accompagnement des promoteurs des projets et des opérateurs du secteur de l'électricité. La stabilité sociale n'est pas en reste, pour un corps de métiers sujet à de nombreuses pressions aussi bien internes qu'externes.



## **ABSTRACT**

This activity report reflects the activities carried out by the Electricity Sector Regulatory Agency (ARSEL) during the 2018 financial year. The purpose is that of a public communication on the efforts to ensure a transparent and efficient regulation of the electricity sector. The themes developed are built around the core business of regulation, namely: (i) economic and financial regulation, especially for all activities contributing to the determination of electricity tariffs and the promotion of the electricity market through investment, (ii) legal and regulatory regulation for aspects aimed amongst others at operators and the protection of consumers' interests, and (iii) technical regulation to deal with issues relating to improving electricity supply in quality and quantity, and associated technological options. In addition to these three main areas of regulation, the report also addresses "cross-regulation" activities as well as the social life in the Agency. These include digital development, the basis for the collection and processing of information of all kinds, communication that allows transparency in the activities of ARSEL, cooperation with various entities and social activities.

The reader will appreciate the increasing efforts made on the Agency, in particular, for the mastering of the electricity tariff process, the accentuation of the quality control of service, the protection of the interests and rights of the consumers, the digitization of the regulation processes and support for project promoters and operators in the electricity sector. Social stability is not left out, for a profession subject to much pressures both internal and external.

## INTRODUCTION

Le contexte économique-social du Cameroun, a été marqué en 2018 par une accalmie notable, relevée dans les régions du Grand-Nord, et la poursuite de l'instabilité socio-politique qui sévit dans les régions du Sud-ouest et du Nord-Ouest lesquels ont impacté l'activité économique du pays. C'est ainsi que l'on observe un taux de croissance du PIB de 4,1% pour 2018 contre 3,5% en 2017, et un taux d'inflation de 1,1% en 2018 contre 0,6% en 2017<sup>1</sup>.

Dans le secteur de l'électricité, l'année 2018 a été marquée par la poursuite des grands chantiers de construction d'infrastructures hydroélectriques, l'injection dans le RIS des énergies provenant des nouveaux barrages de Memve'ele et Mekin, l'opérationnalisation de la SONATREL.

Destiné au grand public et à tous les acteurs du secteur de l'électricité, ce rapport restitue les activités menées par l'Agence avec quelques illustrations photographiques, des statistiques et des graphiques.

Il est structuré autour des cœurs de métiers de la régulation, avec toutefois une incursion dans les activités transversales à la régulation. Il est élaboré autour des principaux thèmes ci-dessous :

- la régulation juridique et réglementaire ;
- la régulation technique;
- la régulation économique et financière ;
- les activités transversales de la régulation;
- les activités et responsabilités en appui à la régulation ;
- les activités sociales.

Se présent rapport s'intègre dans un environnement général décrit dans :

- des éléments de contexte et le rappel des missions statutaires de l'ARSEL ;
- une conclusion mettant l'accent sur les résultats des activités menées ;
- des annexes composées d'une synthèse des activités du comité tarifaire, de la Commission de Lutte Contre la Corruption, etc.

---

<sup>1</sup> Ins 2018 , les Comptes Nationaux du Cameroun.

## **1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL**

Selon les dispositions de la loi n° 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité.

A ce titre, l'article 72 alinéa 1 de la loi susmentionnée stipule que l'ARSEL a, entre autres, pour missions :

- de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au secteur de l'électricité, ainsi que des contrats de concession, de licence, d'autorisation et de toute autre forme de contrat adopté dans ce cadre ;
- de s'assurer que l'accès aux réseaux s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- de veiller aux intérêts des consommateurs et d'assurer la protection de leurs droits pour ce qui est du prix, de la fourniture et de la qualité de l'énergie électrique ;
- de garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur de l'électricité ;
- de mettre en œuvre, suivre et contrôler le système tarifaire établi dans le respect des méthodes et procédures fixées par l'Administration chargée de l'électricité ;
- d'octroyer les autorisations ;
- d'instruire les demandes de licences et de concession ;
- d'arbitrer les différends entre les opérateurs du secteur de l'électricité sur saisine des parties ;
- de contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur de l'électricité.

## **2. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

Dans le cadre de la régulation économique et financière, les actions menées par le Régulateur et concourant à la détermination des tarifs d'électricité concernent : (i) le suivi et le contrôle de l'application par les opérateurs, des règles relatives à la concurrence dans le secteur de l'électricité ; (ii) l'examen et de l'approbation de la liste des éléments de coûts requis pour l'exécution des travaux de branchement, de renforcement, d'extension, d'entretien et de réparation des installations électriques ; (iii) la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du système tarifaire, en liaison avec les services compétents de l'Agence ; (iv) de la tenue du fichier des opérateurs, en liaison avec le service informatique ; (v) le calcul des redevances dues par les opérateurs.

L'actualité dans le secteur était centrée sur : l'injection dans le RIS des énergies provenant des nouveaux barrages de Memve'ele et de Mekin au plus tard en fin septembre 2018, l'opérationnalisation de la SONATREL qui nécessitait un sommier des recettes, l'opération de sélectivité des actifs de transport (les actifs qui n'ont pas été directement concédés ou investis par ENEO et les actifs résiduels), la répartition du revenu de transport de la période transitoire, la production d'un tarif réajusté aux réalisations trimestrielles de l'exercice 2018, la production d'un tarif projeté 2019, la compensation croisée Etat-Eneo, la répartition des recettes 2018 issues du segment transport pendant la période transitoire, la problématique du tarif de l'électricité pour les entreprises en zone franche industrielle.

Pour répondre aux exigences de ces questions, les actions menées se sont développées autour des activités suivantes :

- contrôle tarifaire ;
- définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence ;
- audit des comptes des opérateurs du secteur de l'électricité ;
- renforcement de capacités ;
- autres activités.

### **2.1 Contrôle tarifaire**

#### **2.1.1. Examen du profil et des compensations tarifaires des opérateurs**

En vertu des dispositions légales et contractuelles, notamment des articles 73, 82 et 84 de la loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité, de celles afférentes des contrats cadre de concession et/ou de licence, à l'exemple de l'article 2 du Cahier des Charges du Contrat Cadre de Concession et de Licence et du point 10 de l'avenant N°2 au contrat de

concession d'ENEO, il est prévu que les opérateurs soumettent leurs dossiers de demande de réajustement des tarifs d'électricité de l'année de référence au Régulateur pour examen avant application.

C'est fort de ces dispositions que le Régulateur a reçu les dossiers tarifaires de ENEO, SONATREL, HYDROMEKIN, projet MEMVE'ELE, GRENOR CAMEROUN.

#### **a. ENEO**

On peut retenir après analyse des informations reçues de ENEO relatives aux :

- réalisations 2017;
- données de réalisation et de projections 2018;
- projections 2019, que

Pour le compte de l'exercice 2017, la décision N°123 du 28 juin 2018 fixant la compensation tarifaire de la société ENEO S.A au titre de l'exercice 2017, arrête la compensation à **XAF 9.699.810.000 (neuf milliards six cent quatre-vingt-neuf millions huit cent dix mille)**. Elle correspond à la base tarifaire dégrevée et est susceptible de réajustement aux termes des diligences régulatrices de contrôle des revenus, consécutives aux audits des performances de ENEO au cours de l'année 2017 et portant notamment sur la levée des réserves du cabinet KPMG sur les fichiers de immobilisations, d'une part, et aux résultats des audits régulatrices de certaines charges et à la prise en compte des états de réalisation de l'opérateur en fin d'exercice budgétaire, d'autre part. Ce qui permet d'aboutir à tarif moyen perçu de **79.40 FCFA/kWh** et un RMA de 322.863.333.000 FCFA (cf. atelier tarifaire de Douala-ENEO, septembre 2018).

L'exercice 2018, quant à lui a été influencé par la volonté de l'ARSEL de parvenir à produire un tarif trimestriel. Des diligences ont donc été menées dans cette veine et ont permis d'aboutir aux données trimestrielles au 30 juin 2018 suivantes : un tarif moyen perçu de **78.33 FCFA/kWh** et une compensation de **XAF (-) 3.785.069.000 (trois milliards sept cent quatre-vingt-cinq millions soixante-neuf mille)**. RMA semestriel de 320.717.180.000 FCFA.

Cet exercice ne change en rien les données annuelles fournies dans la décision N° 125 du 28 juin 2018 définissant et constatant la compensation tarifaire prévisionnelle de la société ENEO S.A au titre de l'exercice 2018. Elle fixe la compensation à **XAF (-) 6.058.214.000 (six milliards cinquante-huit millions deux cent quatorze mille)** correspondant toujours à la base tarifaire dégrevée, et susceptible de réajustement aux termes des diligences régulatrices de contrôle des revenus, consécutives aux audits des performances de ENEO au cours de l'année 2018, et portant notamment sur la levée des réserves du cabinet KPMG sur les fichiers de

immobilisations, d'une part, et aux résultats des audits réglementaires de certaines charges et à la prise en compte des états de réalisation de l'opérateur en fin d'exercice budgétaire, d'autre part. Le RMA 2018 est de 321.650.055.000 FCFA.

En 2019, le segment Transport et Gestion de Réseau de Transport sort des activités de ENEO avec l'opérationnalisation effective de la SONATREL. De plus, la date de mise en service et la capacité de production du barrage hydro-électrique de Memve'ele, d'une part et le retrait de l'organisation de la coupe d'Afrique des Nations par le Cameroun, d'autre part, sont des évolutions pouvant impacter le profil tarifaire 2019 de ENEO. Les informations mises à jour du dispatch pour le compte de l'année 2019 sont attendues de l'Opérateur, afin de déterminer le profil tarifaire 2019 de ENEO.

#### **b. SONATREL**

Le tarif étant basé sur le coût de service et la SONATREL n'ayant pas exercé d'activités, elle ne peut bénéficier des recettes issues du tarif d'électricité pour le compte de l'exercice 2018, en dehors de celles indues perçues par ENEO.

Néanmoins, la question centrale est celle proposée par « un gentleman agreement » signé entre ENEO et SONATREL proposant une part du revenu du segment de transport de la période transitoire à la SONATREL. À date, le Régulateur est sollicité pour émettre une proposition de clé de répartition de ces revenus.

Concernant les prévisions 2019, l'atelier tarifaire de novembre 2018 à Douala a permis de ressortir les résultats projetés suivants: RMA Transport et GRT de **62.918.625.000 FCFA (soixante-deux milliards neuf cent dix-huit millions six cent vingt-cinq mille)** et Tarif Moyen de Transport et de Gestion de Réseau de Transport de **10.626 FCFA/kWh**.

#### **c. HYDROMEKIN**

Sur le plan juridique, l'Opérateur n'a toujours pas régularisé sa situation. Hydromekin ne s'est pas encore conformé aux exigences légales et réglementaires.

Techniquement Hydromekin voudrait mettre à disposition 5 MW pour un tarif de production compris entre **28 et 35 FCFA/kWh** en MT.

#### **d. Projet MEMVE'ELE**

Sur le plan juridique, l'Opérateur ne s'est pas encore conformé aux exigences légales et réglementaires.

Techniquement le barrage hydro-électrique de Memve'ele voudrait mettre à disposition 80 MW pour un tarif global de **43,93 FCFA/kWh** en MT.

## **e. GRENOR CAMEROUN**

Sur le plan juridique, l'Opérateur ne s'est pas encore conformé aux exigences légales et réglementaires.

Techniquement GRENOR voudrait mettre à disposition 80 MW pour un tarif global de **43,93 FCFA/kWh** en MT.

### **2.1.2. Mission de contrôle des investissements réalisés et ENEO en 2017**

Dans le cadre de la clôture de l'examen du dossier tarifaire ENEO 2017, une équipe de l'ARSEL s'est rendue à Douala du 26 au 29 mars 2018 pour la mission d'audit réglementaire.

Après réception du fichier des immobilisations effectuées en 2017 par ENEO, l'ARSEL a procédé à un retraitement des données. Le fichier initial comprend 4 730 lignes d'immobilisations pour une valeur globale de FCFA 29 437 789 008. De ce fichier, un échantillon représentatif des différents segments d'activités a été sélectionné et transmis à l'Opérateur.

Les travaux menés du 26 au 29 mars ont porté sur des investissements allant au-delà de l'échantillon et ont permis d'approuver 97% des dossiers des investissements présentés par l'Opérateur.

### **2.1.3. Calcul des pénalités liées aux ENFs**

Une méthodologie de calcul des incitations contractuelles liées aux énergies non fournies (ENF) pour l'exercice 2016 avait été définie par une équipe conjointe ARSEL – ENEO – Consultants au cours de la mission du 11 au 18 janvier 2017 relative à l'audit réglementaire pour la détermination du tarif d'électricité 2017 de l'opérateur ENEO.

L'un des objectifs de l'équipe de la mission du 25 au 30 mars 2018 était de consolider de façon conjointe avec les représentants désignés par l'opérateur, les données qui ont permis le calcul des incitations sus évoquées afin de les prendre en compte dans la base tarifaire 2017.

Sur la base des documents contractuels signés en 2006, du rapport d'activités 2016 de l'opérateur ENEO, des informations et données réglementaires dont disposent les parties, les paramètres actualisés qui ont permis le calcul du montant des pénalités liées aux ENF au 31 décembre 2016 sont les Chiffres d'Affaires des clients BT, des clients MT, les compensations tarifaires effectuées par l'Etat en 2016.

Il faut rappeler que le montant des pénalités lié aux ENF est plafonné au montant de 1,5% du chiffre d'affaires.

#### **2.1.4. Calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs**

Le calcul des redevances vise à garantir et améliorer les ressources financières de l'Agence. Au cours du mois de janvier 2018, (04) factures de redevance ont été établies et adressées au concessionnaire ENEO et aux IPP (KPDC et DPDC) pour les exercices 2018 et le reliquat 2017 pour KPDC.

#### **2.2 Définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence**

Dans le cadre de la définition, du suivi et du contrôle des règles relatives à la concurrence, les activités menées ont consisté à :

- suivi de l'impact des tarifs d'électricité sur les charges des entreprises et la productivité des entreprises de la zone franche ;
- l'élaboration des notes d'analyses technique et conceptuelle relative : à la mise sur pied d'un partenariat entre l'Association "Douze Millions de Consommateurs" et l'ARSEL pour l'organisation de la 2ème journée Nationale Anti contrefaçon; l'état du secteur de l'électricité; la possible baisse tarifaire ; au renforcement des capacités du personnel de l'ARSEL ; à la possibilité de réguler les Grands Comptes ;
- l'élaboration d'une note sur la CRE au sujet de l'évaluation des charges de service publique de l'énergie 2019 par la CRE ;
- l'élaboration des lettres :
  - d'habilitation, d'invitation et d'introduction aux cabinets CAEAC et MAZARS auprès des opérateurs dans le cadre de l'audit des modèles financiers de DPDC de 2010 à 2017 et l'audit des coûts de développement et de construction de KPDC respectivement;
  - relatives à l'opérationnalisation de la SONATREL ;
- le calcul des reliquats de redevances des opérateurs ENEO, KPDC, DPDC pour l'exercice 2018 ;
- l'élaboration des projets de TdRs pour :
  - le recrutement d'un consultant pour la formation en rédaction et l'analyse des contrats types d'achat d'électricité ;
  - le recrutement d'un consultant chargé de l'étude du WACC et du TRI afin de déterminer les éléments susceptibles d'entraîner les distorsions dans le secteur ;
- la mise à jour du fichier des agréments 2018 ;
- la contribution aux travaux d'amélioration de l'indice BAD sur la régulation de l'électricité.



## **2.3 Audits réglementaires**

### **2.3.1. Audits des comptes des opérateurs du secteur de l'électricité**

Différents audits ont été réalisés dans le cadre de la régulation économique et financière avec pour objectif de parvenir à des coûts réels de services.

Il s'est agi de :

- l'audit des coûts de développement et de construction de KPDC ;
- l'audit des combustibles de ENEO pour le compte de l'exercice 2017 ;
- l'audit des modèles financiers actualisés de DPDC ;
- l'audit des charges de combustibles dans les centrales thermiques de ENEO et de DPDC.

#### **2.3.1.1. Audit des coûts de développement et de construction de KPDC**

Les travaux de l'audit des coûts de développement et de construction de KPDC effectué par le cabinet MAZARS présentent les réserves du consultant en ce qui concerne : la rentabilité des capitaux propres, le suivi des droits de douane, le suivi des cahiers de charges, les irrégularités observées en comptabilité, le manque de pièces justificatives pour certaines charges, les dysfonctionnements observés dans les centrales et les pertes sur débiteurs directs réels.

#### **2.3.1.2. Audit des combustibles de ENEO pour le compte de l'exercice 2017**

La présentation du consultant IBC relative aux travaux de l'audit des combustibles de Eneo pour le compte de l'exercice 2017, révèle que les trois charges réintégrées par le consultant sont: les charges concernant AGGREKO, les frais de transit, droit de douanes et les pertes de fuel intégrées dans les dépenses du combustible.

#### **2.3.1.3. Audit des modèles financiers actualisés de DPDC**

Le cabinet consultant CAEAC était en charge de l'audit des modèles financiers de DPDC de 2010 à 2017. En raison des manquements graves à la tenue de ses archives comptables, l'audit a induit une prolongation du délai d'audit.

#### **2.3.1.4. Audit des charges de combustibles en centrales thermiques de ENEO et de DPDC**

### **2.3.2. Audits réalisés dans le cadre de l'évolution du secteur**

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la SONATREL, de la rupture anticipée du Contrat de Concession de Transport et de Gestion de Réseau de Transport de ENEO, le Régulateur a entrepris plusieurs audits afin de répondre aux exigences de l'évolution du secteur:

- l'évaluation de la valeur résiduelle des investissements réalisés par la société ENEO S.A dans le segment du Transport et Gestion du Réseau de Transport ;
- l'évaluation des indemnisation à verser à ENEO dans le cadre de la fin anticipée du Contrat de Concession de Transport et de Gestion de Réseau de Transport ;
- l'évaluation des manquements du concessionnaire ENEO au CCCT et de GRT ;
- l'étude portant sur la préservation des droits antérieurs des sociétés DPDC et KPDC dans le cadre du transfert total des actifs de transport avec l'avènement de la SONATREL ;
- l'étude sur l'optimisation des conditions tarifaires.

#### **2.3.2.1. Evaluation de la valeur résiduelle des investissements réalisés par la société ENEO S.A dans le segment du Transport et de Gestion du Réseau de Transport**

La restitution de l'Expert Consultant Individuel BIONGOLO Philippe au sujet de l'évaluation de la valeur résiduelle des investissements réalisés par Eneo dans le segment du transport et de gestion du réseau de transport permet de ressortir les principales conclusions suivantes: i) dans la comptabilité de ENEO les immobilisations sont amorties sur des durées relativement longues, ii) dans le fichier des immobilisations, les dates d'acquisition sont postérieures aux dates d'amortissement, iii) 88 millions de charges à ventiler non déterminés dans les factures d'immobilisation.

#### **2.3.2.2. Indemnisation à verser à ENEO dans le cadre de la fin anticipée du Contrat de Concession de Transport et de Gestion de Réseau de Transport**

La restitution des travaux relatifs à l'évaluation des indemnisations à verser à Eneo dans le cadre de la fin anticipée du Contrat de Concession de Transport de Gestion de l'électricité par le Consultant SIMO du Cabinet Cls audit n'a pas permis d'atteindre les objectifs des TdR.

#### **2.3.2.3. Evaluation des manquements du concessionnaire ENEO au CCCT et de GRT**

La restitution de l'évaluation des manquements du concessionnaire Eneo au Contrat Cadre de Transport et de Gestion de Réseau de Transport par le Consultant NZENGUE du Cabinet AP2E n'a pas permis d'atteindre les objectifs des TdR.

**2.3.2.4. Etude portant sur la préservation des droits antérieurs des sociétés DPDC et KPDC dans le cadre du transfert total des actifs de transport avec l'avènement de la SONATREL**

La restitution des travaux au sujet de la préservation des droits antérieurs des sociétés DPDC et KPDC dans le cadre du transfert total des actifs de transport avec l'avènement de la SONATREL par le Consultant TCHEBY du Cabinet PRADEL n'a pas permis d'atteindre les objectifs des TdR.

**2.3.2.5. Étude sur l'optimisation des conditions tarifaires**

La restitution des travaux d'optimisation des conditions tarifaires par le Consultant Individuel BIGNOM n'a pas permis d'atteindre les objectifs des TdR.

### **3. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE**

#### **3.1 Affaires juridiques**

Les activités liées aux affaires juridiques de l'année 2018 ont été principalement axées sur le suivi de la réglementation et de la dérèglementation dans le secteur de l'électricité, d'une part, et le suivi du contentieux de l'Agence, d'autre part.

##### **3.1.1. Rencontres réglementaires de haut niveau**

Dans le cadre de « l'amélioration des relations Régulateur-Régulés », l'ARSEL a organisé une rencontre réglementaire de haut niveau avec la société KPDC du 07 au 08 mars 2018.

##### **3.1.2. Suivi de la réglementation et de la dérèglementation dans le secteur de l'électricité**

Dans l'optique de la prévention et de la gestion des risques juridiques liés aux activités menées dans le secteur de l'électricité, tous les risques juridiques sont étudiés, gérés et classés. Ces risques sont de plusieurs ordres : juridiques, fiscaux, sociaux, propriété intellectuelle, modification des lois, risques liés aux contrats, risques relatifs aux notes et aux décisions. A cet effet, plusieurs avis juridiques ont été émis par l'ARSEL.

##### **3.1.3. Suivi du contentieux de l'Agence**

Cette activité vise la défense des intérêts de l'Agence. L'année 2018 a été émaillée par les suites des contentieux opposant l'ARSEL à son ex-employé Monsieur MASSOT PRISO. Une correspondance y relative a été adressée au MINJUSTICE. En ce qui concerne l'affaire opposant l'ARSEL à DPDC par devant le Tribunal Administratif du Littoral, une note d'analyse a été adressée au MINEE. Quant au contentieux opposant l'Agence à la SOPECAM, l'affaire a fait l'objet d'un arrangement à l'amiable entre les parties.

##### **3.1.4. Opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'ARSEL**

La restitution du rapport final de l'étude relative à la mise en place d'un Centre d'Arbitrage au sein de l'Agence s'est tenue au cours de l'année 2018. Ladite restitution a débouché sur l'élaboration de Termes de Référence pour accompagner la mise en place du Centre.

#### **3.2 Protection du Consommateur**

En vertu des dispositions des articles 72 et 85 de la loi N°2011/022 du 14 Décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun et de l'article 4 du décret n°2013/203 du 28 juin 2013 portant organisation et fonctionnement de l'ARSEL, l'Agence à travers sa Commission de conciliation et de son centre d'appel téléphonique, n'a ménagé aucun effort pour le règlement des litiges opposant l'Opérateur de distribution d'électricité aux

consommateurs.

### **3.2.1. Commission de conciliation**

Au cours de l'année, trois cent quarante-six (346) plaintes de consommateurs ont été enregistrées et enrôlées par la commission de conciliation. Vingt-neuf (29) séances ont été organisées, soit vingt (20) à Yaoundé et huit (08) à Douala. Le tableau ci-dessous renseigne de façon plus détaillée les résultats de chacune de ces séances.

### **3.2.2. Réunions de concertation et de suivi des résolutions issues des conciliations**

Dans le souci d'améliorer le suivi de l'exécution des résolutions issues des séances de conciliation, d'une part, et d'améliorer le cadre de collaboration, d'autre part, une réunion de concertation s'est tenue cette année à Douala.

### **3.2.3. Descentes sur le terrain**

Pour permettre de mieux motiver les décisions prises lors des séances de conciliations, dix (10) descentes sur le terrain ont été organisées à Yaoundé et à Douala.

### **3.2.4. Missions de Contrôle de la qualité du Service Commercial**

Dans le but de vérifier la qualité du service fourni aux consommateurs d'électricité, des missions de contrôle ont été organisées dans cinq (05) régions et ont concerné quinze (15) agences ENEO.

### **3.2.5. Comité Consultatif des Consommateurs de l'Electricité**

Au cours de l'année le bureau exécutif du CCCE a été renouvelé et les agréments de certaines associations de protection des consommateurs ont été reconduits.

### **3.2.6. Call Center**

Les sollicitations adressées au Call Center de l'ARSEL se distinguent en fonction de leur origine et de leur typologie.

Tableau 1 : Types d'incidents et nombre de sollicitations

<b>Motifs des appels</b>	<b>Nombre de sollicitations</b>
Interruption de fourniture	2184
Facturation erronée	60
Mauvaise qualité	39
Branchements non exécutés	15
Divers	151

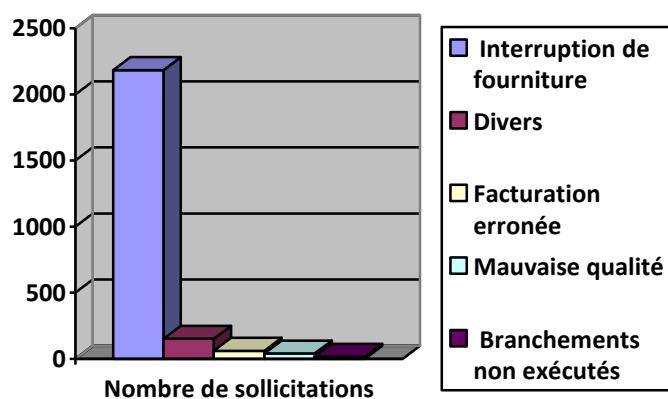


Figure 1 : Représentation graphique des réclamations enregistrées au Call Center selon les motifs des appels

Tableau 2 : Nombre total des incidents et sollicitations traités à l'Agence entre 2016 et 2018

<b>Total 2018</b>	2449
<b>Total 2017</b>	1890
<b>Total 2016</b>	4009

Tableau 3 : Récapitulatif de plaintes enregistrées sur la période de janvier en décembre 2018

Mois	Nombre de plaintes enregistrées
Janvier	79
Février	168
Mars	256
Avri	301
Mai	292
Juin	178
Juillet	288
Août	156
Septembre	125
Octobre	148
Novembre	144
Décembre	314

Tableau 4 : Pourcentages des sollicitations du call Center par région

Cas Région	Interruption de fourniture	Mauvaise qualité	Branchements non exécuté	Facturation	Divers	Totaux	Pourcentages des appels
Adamaoua	32	01	-	01	14	48	1.95%
centre	1431	19	07	31	64	1552	63.37%
Est	66	01	01	02	01	71	2.89%
Extrême-nord	20	03	-	01	07	31	1.26%
Littoral	328	12	06	21	52	419	17.10%
Nord	54	-	-	-	-	54	2.20%

Cas Région	Interruption de fourniture	Mauvaise qualité	Branchements non exécuté	Facturation	Divers	Totaux	Pourcentages des appels
North-west	36	03	-	02	05	46	1.87
Ouest	111	-	-	-	2	113	4.61
Sud	63	-	01	01	-	65	2.65
South-west	43	-	-	01	06	50	0.20
Total	2184	39	15	60	151	2449	100

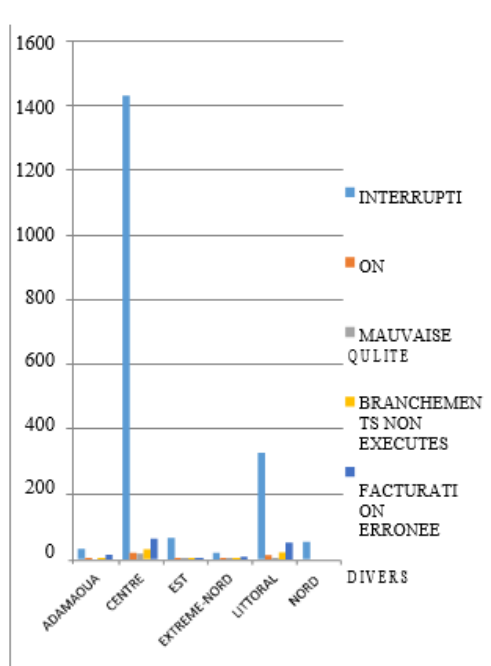


Figure 2 : Graphique des appels reçus par Région et par cas

### Commentaire :

- le réseau électrique a connu de nombreuses perturbations au courant de cette année et fort de cela, le Call Center a enregistré 2449 (deux mille quatre cent quarante-neuf) réclamations provenant des usagers ;
- le nombre d'appels aurait pu être plus élevé au second semestre si le Call Center n'avait pas connu de nombreux dysfonctionnements internes liés aux ruptures régulières de lignes téléphoniques ;
- la région du CENTRE est celle ayant le plus sollicitée le Call Center de l'ARSEL, suivie de celle du LITTORAL et de l'OUEST ;
- les interruptions sont les incidents le plus souvent signalés par les usagers ;
- la collaboration entre le Call Center et certains responsables de ENEO reste difficile ;
- des échanges avec les responsables ENEO surtout ceux des localités éloignées, il ressort que,

les raisons les plus souvent avancées pour expliquer les incidents sont entre autres :

- manque de carburant ;
- multitude de réseaux abandonnés ;
- enclavement de certaines localités ;
- manque de véhicules d'intervention ;
- non élagage et non nettoyage des lignes ;
- lourdeurs dans les procédures administratives au sein d'ENEO ;
- effectifs insuffisants pour couvrir des zones plus grandes.

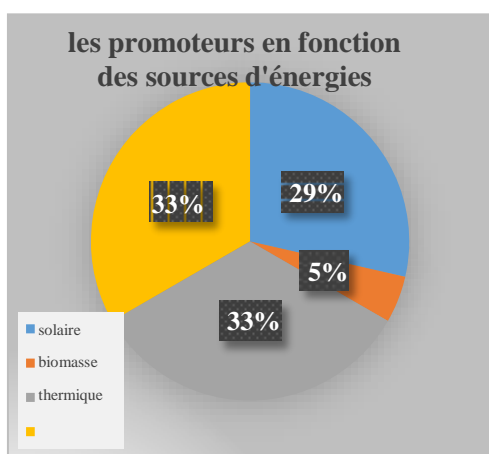
### 3.3 Attribution des titres

#### 3.3.1. Examen et traitement des dossiers de demande des titres

Au cours de cette année 2018, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) a fait l'objet de plusieurs sollicitations des acteurs du secteur de l'électricité. Lesquelles sollicitations tournaient autour :

- des demandes des titres ;
- des demandes d'informations nécessaires pour exercer dans le secteur ;
- de l'assistance du Régulateur.

Le tableau ci-contre répertorie certaines informations relatives à certaines entreprises pour lesquelles l'ARSEL s'est investie au cours de cette année.



Entreprises	Objet	Activité	Source
SONATREL	demandes de concession (02)	- transport ; - gestion réseau transport	/
NHPC	Demande licence	Vente de l'électricité	Hydraulique
MGSC	Demande des licences (03)	Production et vente	Solaire
MEKIN	Demande de titre	Production/vente	Hydraulique
MAECI	Demande de titre	Production/vente	Solaire
GDS ORION SOLAIRE NGAOUNDERE	Demande de deux licences	Production et vente	Solaire
PERENCO	Demande d'Autorisation	Production/vente	Thermique/Gaz
PTAB	Demande de titre	Production/vente	Hydraulique
GAZ DU CAMEROUN/ ALTAQ AA	Accompagnement	Production/vente	Thermique/Gaz
JCM Greenquest	Accompagnement	Production/vente	Solaire
BERKELEY/MINEE	Accompagnement	Production	Hydraulique
JOULE AFRICA	Accompagnement	Production/vente	Hydraulique
CRES Cameroun SA	Accompagnement	Production/vente	Solaire
ERANOVE/SPM	Accompagnement	Production/vente	Thermique/Gaz
EDC	Accompagnement	stockage d'eau	Hydraulique
WIETC-CAM Sarl	Accompagnement	Production et vente	Solaire
GRAND EWENG	Accompagnement	Production/vente	Hydraulique
ADECO Ltd	Information	Production /vente	Thermique/Gaz
SONARA	Information	Autoproduction	Thermique/Gaz
SOTRICA0-CMR	Information	Auto production	Biomasse/solaire
Complexe Anour Sarl	Information		
GRENOR	Régularisation	Production/vente	Thermique/Gaz
AGGREKO	Régularisation	Production/vente	Thermique/Gaz



#### a) Dossiers bouclés

Les deux demandes de concession de transport et de gestion du réseau de transport de la SONATREL ont été clôturées à l'ARSEL par la signature et transmission au MINEE, conformément à la réglementation en vigueur, des avis conformes et non-objections y afférents.

Il en a été de même pour la demande de licence de vente de NHPC qui a également fait l'objet d'un avis conforme et d'une non-objection du Régulateur.

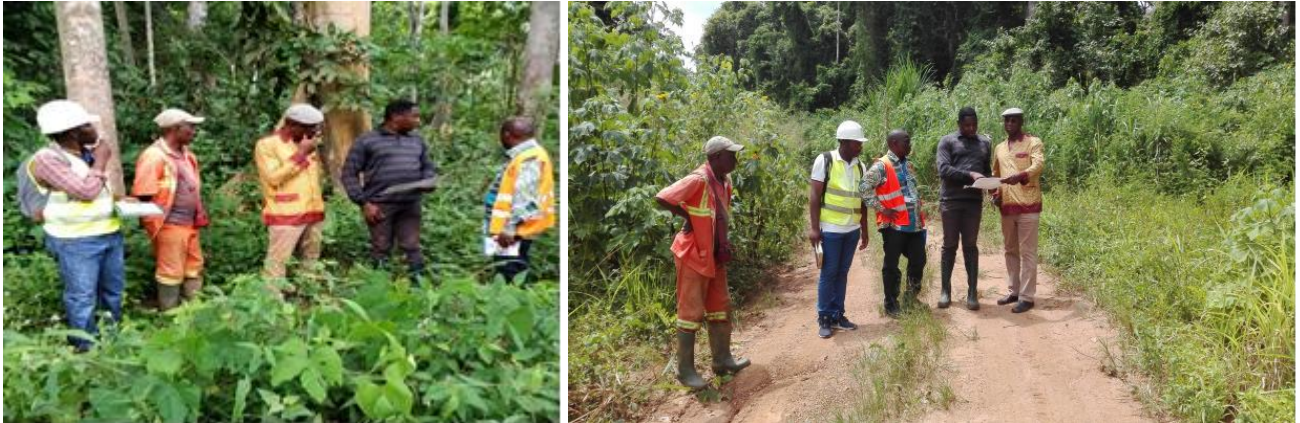


Figure 3 : descente sur le site du projet de construction du barrage de Nachtigal

#### b) Les difficultés

- dossiers incomplets ;
- faible maîtrise des dispositions réglementaires régissant le secteur de l'électricité par les promoteurs ;
- non-respect des procédures pour l'obtention des titres ;
- non maturation des projets.

#### 3.3.2. Actualisation du fichier des Auto producteurs

L'entreprise SOGEFI retenue pour l'exécution de cette tâche a poursuivi sa mission de recensement des Auto producteurs dans le septentrion et la Région de l'Ouest. La situation sécuritaire des Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest justifie le retard constaté dans l'exécution de cette mission dans ces Régions.

L'ARSEL a mené au mois de décembre dans la Région de l'Est, une mission de recensement et de sensibilisation d'une catégorie d'Auto producteur à savoir les sociétés forestières. Laquelle mission a permis d'enrichir le fichier des Auto producteurs et de montrer aux responsables des sociétés recensées, l'intérêt de se conformer à la réglementation en vigueur.



Figure 4 : visite des entreprises et séances de travail avec les auto producteurs

## 4. REGULATION TECHNIQUE

### 4.1 Contrôle de la qualité de service technique

Les activités du contrôle technique et de la qualité de service menées par l'ARSEL en 2018 conformément à ses missions de suivi et du contrôle des activités des opérateurs du secteur de l'électricité se sont focalisées sur les points suivants :

- ✓ les contrôles techniques des ouvrages ;
- ✓ les objectifs de desserte en 2018 ;
- ✓ les constats faits sur les ouvrages visités ;
- ✓ l'équilibre offre demande ;
- ✓ les incitations contractuelles.

Lesdites ont concerné dans leur majorité les segments de production, de distribution et de commercialisation d'électricité au Cameroun. Les résultats de ces missions ont permis d'avoir la situation desdits segments sur le terrain, de suivre la collecte des énergies non fournies, d'estimer le nombre de branchements et les pénalités en 2018.

#### 4.1.1. Centrales hydroélectriques

##### - *Concernant la centrale hydroélectrique de Song Loulou*

- ✓ les pertes de production négatives enregistrées pour le mois de janvier et mars 2018 proviennent du système de comptage qui semble montrer des signes de saturation de son système mnémonique. Les experts ont fait une analyse dudit système de comptage qui n'a présenté aucune anomalie. Toutefois, l'analyse profonde se poursuit ;



Figure 5 : Trop plein de la conduite d'évacuation d'eau de pluie à la centrale hydro-électrique d'Edéa

##### - **Concernant la centrale hydroélectrique d'Edéa**

- ✓ le groupe 6 de la centrale est hors service, la disponibilité de 60% représente la limitation de la puissance qui est le gap entre la puissance mécanique et la puissance d'exploitation. Ledit



groupe à un défaut de fiabilité de la lentille depuis novembre 2017, la commande a été passée au fabricant et la livraison est prévue pour septembre 2018 ;

- ✓ l'énergie reçue sur le départ de 90 KV de Mangombe 1&2 au mois de février 2018 est basse comparativement à celle des mois de janvier et de mars 2018. C'est un élément positif qui montre que la centrale a davantage produit ;
- ✓ le taux de réalisation de la centrale est de 70% au premier trimestre suite au décalage des travaux d'investissement dont l'acquisition du matériel a eu un retard. Ledit taux est déjà à 86% au mois de juin 2018 et l'incident majeur rencontré a été l'explosion du circuit bouchon qui a mis le jeu de barre 90 KV à la masse le 10 janvier 2018.



Figure 6 : Séance de travail entre l'équipe de l'ARSEL et celle de la centrale hydro-électrique d'Edéa

- **Concernant la centrale hydroélectrique de Lagdo**

- ✓ le déficit hydraulique causé par l'échauffement des organes des groupes entraîne une diminution de disponibilité, c'est un problème récurrent et à cet effet la capacité de fonctionnement est limitée à 16,4 MW. Aussi des actions sont menées pour corriger ce défaut ;
- ✓ la centrale hydroélectrique de Lagdo n'a pas atteint la cote de retenue 216 depuis 2015, ce qui traduit un stress hydrologie continu ;



Figure 7 : Visite à la centrale hydroélectrique de Lagdo

- ✓ le groupe 02 a subi des déversements d'huile de régulation le 07 janvier 2018. La Task force mise en place à cet effet devrait faire l'analyse des causes, leur effet et criticité. Par ailleurs,

la reprise du groupe le 20 janvier 2018 est due au retard dans l'acquisition de l'huile dont le stock en magasin était insuffisant ;

- ✓ la pointe maximale a été de 50,4 MW au premier trimestre, car au moins 03 groupes sont en permanence connecté au réseau ;
- ✓ les soucis hydrologiques ont entraîné le report de plusieurs travaux de maintenance, ceci a impacté les activités qui subissent aussi les conséquences de la diminution de l'eau dans la retenue ;
- ✓ les mises en service des centrales thermiques de Djamboutou et Maroua sont des dispositions prises pour renforcer Lagdo et ainsi permettre d'économiser de l'eau.

#### 4.1.2. Centrales thermiques

- ✓ la centrale de Bamendjin ne tourne presque pas ;
- ✓ la centrale de Mundemba, à cause de la situation sécuritaire instable, ne permet pas aux équipes de maintenance de niveau supérieur d'y accéder ;



Figure 8 : Séance de travail et visite à la centrale thermique de Bertoua

- ✓ la centrale de Nkondjock est difficilement accessible à cause de l'état de la route ;
- ✓ la centrale thermique de Bertoua a été dotée de 04 groupes.

#### 4.1.3. Indicateurs de performance :

Les indicateurs de performance sont entre autres :

- ✓ l'opérateur s'appuie sur plusieurs indicateurs de performance pour auto évaluer sa performance ;
- ✓ les données permettant de calculer un certain nombre d'indicateurs de performance réglementaires ne peuvent pas être obtenues, notamment :
  - le coefficient d'appels téléphoniques ; l'opérateur considère qu'une requête émise par appel téléphonique est traitée lorsque l'information décrivant l'incident est redirigée vers l'unité technique d'intervention ;
  - le SAIFI et le SAIDI distribution ; la difficulté réside sur la détermination du nombre de clients impactés par l'interruption et ceux non impactés du départ concerné. Le système mis en place ne permet pas de savoir le nombre exact des clients repris après les

manœuvres. Toutefois, pour déterminer les SAIFI et SAIDI, l'opérateur utilise le nombre total de clients, soit 1 100 324 pour l'année 2017 ;

- ✓ les postes sources de distribution n'ont pas de système de comptage en amont du poste de transformation, ceci ne permet pas d'évaluer la perte d'énergie réelle du transformateur ;
- ✓ l'auto évaluation des indicateurs de performance réglementaires ne se fait pas au niveau des postes ;
- ✓ les valeurs du SAIFI et du SAIDI considérées par l'opérateur comme normalisées ne sont pas pour l'instant validés par le Régulateur ;
- ✓ le poste de Garoua a une perte d'énergie négative de 0,5% ;
- ✓ la consommation des auxiliaires de certains postes reste élevée depuis 2017, notamment à Maroua, Bassa, Koumassi et Oyomabang ;
- ✓ les postes de Nkongsamba et Log Baba ont les plus grandes pertes soit 4,33% et 6,73% respectivement ;
- ✓ la perte moyenne globale du RIS, RIN, et toutes les centrales isolées (Remote) est de 1,6% ;
- ✓ le taux de charges moyen des lignes du RIN est de 42 %, le maximum est atteint par la ligne Lagdo Garoua 1&2 soit 72% en mars 2018, et le minimum par la ligne Lagdo Ngaoundéré soit 15% en mai 2018 ;
- ✓ les délais contractuels de demande de raccordement ne sont pas respectés ;
- ✓ le rendement de distribution depuis février à juillet 2018 a baissé de 3% par rapport à celui de janvier 2018 ;
- ✓ les centrales thermiques off-Grid ont une perte de production moyenne supérieure à 5% avec un pic de 9,32% en juillet 2018 ;
- ✓ un programme national de réduction des pertes techniques a été mis en place par l'opérateur Eneo afin d'améliorer le rendement de distribution.

#### 4.1.4. Situation des énergies et pertes dans les postes

La situation sur les énergies dans les postes ainsi que les pertes énergétiques dans lesdits postes obtenus dans le RIS et RIN sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Perte d'énergie dans les postes de janvier à juillet 2018

Réseau	Postes de transformation	Energie de janvier à juillet 2018 (MWh)			Perte (%)
		Reçue au poste	Livrée par le poste	Auxiliaires du poste	
RIS	BRGM	246 654	245 127	142,87	0,56%
	Ngouso	406 742	405 324	165,80	0,308%
	Kondengui	109 302	108 819	100,07	0,350%
	Ahala	202 420	201 466	139,00	0,403%

Réseau	Postes de transformation	Energie de janvier à juillet 2018 (MWh)			Perte (%)
		Reçue au poste	Livrée par le poste	Auxiliaires du poste	
	Mbalmayo	67 522	66 920	64,28	0,80%
	Nsimalen	29 573	29 181	36,39	1,202%
	Ndjocj-Nkong	157 642	157 522	65,65	0,034%
	Oyomabang	894 511	889 584	559,66	0,488%
	Mangombe	1 764 054	1 759 906	268,23	0,220%
	Bekoko	495 846	482 573	298,62	2,677%
	Njombé	34 633	34 414	0,51	0,631%
	Nkongsamba	273 735	261,814	67,78	4,33%
	Koumassi	264 676	263 766	208,63	0,265%
	LBB	1 679 980	1 568 595	197	6,618%
	Bassa	756 614	749 436	349,49	0,902%
	Bamenda	73 975	67 753	183,88	8,161%
	Bafoussam	201 761	208 416	58,47	1,085%
<b>Total RIS</b>		<b>7 668 639</b>	<b>7 506 451</b>	<b>2 906,31</b>	<b>1,175%</b>
RIN	Ngaoundéré	35 828	35 465	77,5	1,013%
	Garoua	141 870	142 414	189	-0,5%
	Guider	62 761	62 681	47,08	0,127%
	Maroua	42 471	41 890	260,1	0,76%
<b>Total RIN</b>		<b>282 930</b>	<b>282 450</b>	<b>573,7</b>	<b>0,345%</b>
<b>Total Remote</b>		<b>36 896</b>	<b>36 168</b>	<b>270</b>	<b>1,241%</b>
<b>Total RIS + RIN+ Remote</b>		<b>7 988 465</b>	<b>7 825 069</b>	<b>3 750</b>	<b>1,033%</b>

Se référant au tableau ci-dessus, les constats suivants ont été relevés :

- la consommation des auxiliaires de certains postes reste élevée, il s'agit des postes de OYOMABANG, BEKOKO, KOUMASSI, BASSA, MAROUA, et les centrales isolées ;
- le poste de Garoua indique une perte négative de 0,5%, la somme des énergies livrées et de la consommation des auxiliaires est inférieure aux énergies reçues ;
- les Remote représentent l'ensemble des centrales thermiques isolées ;
- l'absence des systèmes de comptage en amont dans les postes a rendu difficile l'interprétation et l'acceptation des valeurs des énergies des tableaux ci-dessus par la mission ARSEL.

#### 4.1.5. Situation des charges des transformateurs

Les charges des transformateurs collectées par la mission pour le compte du premier semestre 2018 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : charge des transformateurs

Réseau	Postes sources	XFO	Puissance installée		Disponibilité en juin 2018	Causes d' Disponibilité	Taux de charge en 2018					
			En MVA	En MW			Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
RIN	Ngaoundéré	N°1	20	16	100%	RAS	72%	72%	70%	68%	66%	66%
	Garoua	110/15KV N01	20	16	100%	RAS	44%	44%	50%	50%	88%	0%
		110/15KV N02	20	16	100%	RAS	47%	45%	52%	94%	49%	77%
		110/90/15KV	60	48	100%	RAS	53%	49%	65%	58%	53%	58%
		15/90KV N°1	Hors service			En réserve	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Maroua	90/30KN	10	8	100%	RAS	71%	86%	86%	98%	83%	86%
		90/15KV	20	16	100%	RAS	81%	81%	75%	88%	81%	63%
	Guider	90/30KV	10	8	100%	RAS	67%	64%	75%	71%	75%	66%

Si l'on se réfère aux données du tableau ci-dessus, l'on observe que les transformateurs dans plusieurs postes du RIN ne sont pas surchargés et la même situation se retrouverait sur les lignes dudit réseau. Exception faite des transformateurs de Maroua et de celui de 110/90kV de Garoua, dont les charges dépassent les 80% au mois d'avril 2018.

Pour le RIS depuis 2017, certains transformateurs HTB/HTB et HTB/HTA ont fonctionné au-delà de leurs charges nominales. Durant le premier semestre 2018, l'Agence a été informée des incidents majeurs sur le réseau, et les rapports d'incident indiquaient la saturation de plusieurs des transformateurs du RIS en moyenne à 120%.

Les taux de charge des transformateurs sont souvent les causes des délestages observés dans certains quartiers de la ville de Yaoundé et ses environs.

Compte tenu de la demande sans cesse croissante dans le secteur de l'électricité (estimée entre 6 à 7 % par an), d'ailleurs, l'opérateur indique une croissance de la demande en 2018 de 8%, il est important de mettre en œuvre à court terme des projets de renforcement et de stabilisation des réseaux électriques

Les constats suivants ont été relevés.

- ✓ l'opérateur indique que les ENF des centrales thermiques sont intégrées dans les ENF production. Toutefois, toutes les centrales thermiques ne figurent pas dans le journal des interruptions, il s'agit plus ici des centrales thermiques isolées ;
- ✓ le système en place ne permet pas de comptabiliser toutes les ENF, particulièrement celles des centrales thermiques isolées ;



- ✓ l'opérateur indique que, pour lui, les ENF des travaux programmés ne devraient pas être considérées dans le calcul ENF ;
- ✓ le plafonnement de 1,5% du Chiffre d'Affaires de la pénalité due aux ENF n'incite pas l'opérateur à la performance ;
- ✓ les exploitants du poste de Ngaoundéré en collaboration avec le personnel du réseau optent pour l'élagage des couloirs de ligne afin de réduire les ENF. Lorsqu'un défaut survient sur un départ, les équipes du réseau profitent pour faire le nettoyage des couloirs de ligne concernée par le départ en défaut ;
- ✓ l'échantillon des interruptions défini dans les postes de Ngaoundéré, Djamboutou et Maroua n'apparaissent pas dans le journal national des interruptions ;
- ✓ Enéo travaille sur la mise en place d'un CCR dans le RIN afin d'évaluer plus efficacement le SAIFI et le SAIDI ;
- ✓ Certains libellés des interruptions (exemple : Total) ne permettent pas la description complète de l'interruption concernée ;
- ✓ Les bases techniques ne renseignent pas le journal des interruptions ;
- ✓ les ENF totales de 2017 sous réserve des manquements constatés dans le journal des interruptions ont été arrêtées à 61 762 549,61 MWh, soit 21 000 021,97 MWh en Distribution, 17 026 037,85 MWh en Transport, et 23 736 489,78 MWh en Production.

#### **4.2 Evaluation de l'équilibre offre demande au premier semestre 2018**

Depuis le début d'année 2018 le système de comptage de l'opérateur est passé du premier jour du mois N jusqu'au dernier jour dudit mois.

En 2017 le système de comptage avait un pas courant du 26<sup>ième</sup> jour du mois N-1 au 25<sup>ième</sup> jour du mois N. Ce basculement a eu un impact sur la compréhension de l'évaluation de l'équilibre offre – demande en terme de prévision et réalisation. Les quatre courbes ci-dessous illustrent l'offre prévisionnelle et réalisée au premier semestre 2018:

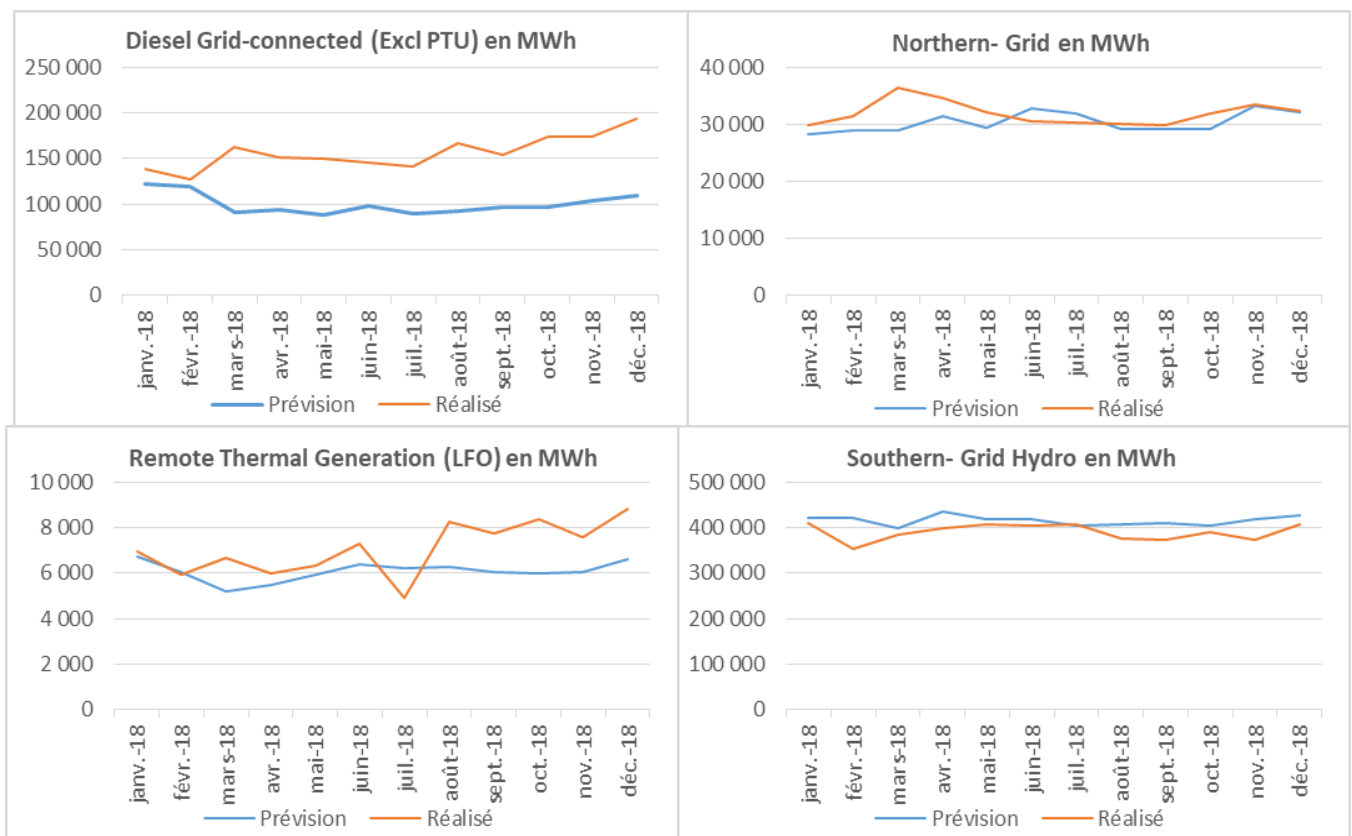


Figure 9 : Courbes de l'offre prévision - réalisation dans chaque segment de production

L'évaluation de l'offre prévisionnelle à celle réalisée indique que :

- ✓ les centrales thermiques Grid ont été fortement sollicitées depuis le mois de février 2018 ;
- ✓ le RIN a enregistré une augmentation de l'offre entre mai et juillet 2018 par rapport à la prévision ;
- ✓ l'offre prévisionnelle du RIS est restée au-dessus de l'offre réalisée tout le premier semestre 2018 ;
- ✓ l'offre des centrales thermiques isolées a été élevée de janvier à juin 2018, en juillet on constate une baisse rapide de l'offre qui s'accroît rapidement en août pour atteindre le niveau max de plus de 8 000 MWh.

Les histogrammes suivants indiquent les portions de l'offre totale prévue en début d'année 2018 et celle réalisée en juillet 2018 ainsi que la projection jusqu'en décembre 2018 pour toutes les sources de production.

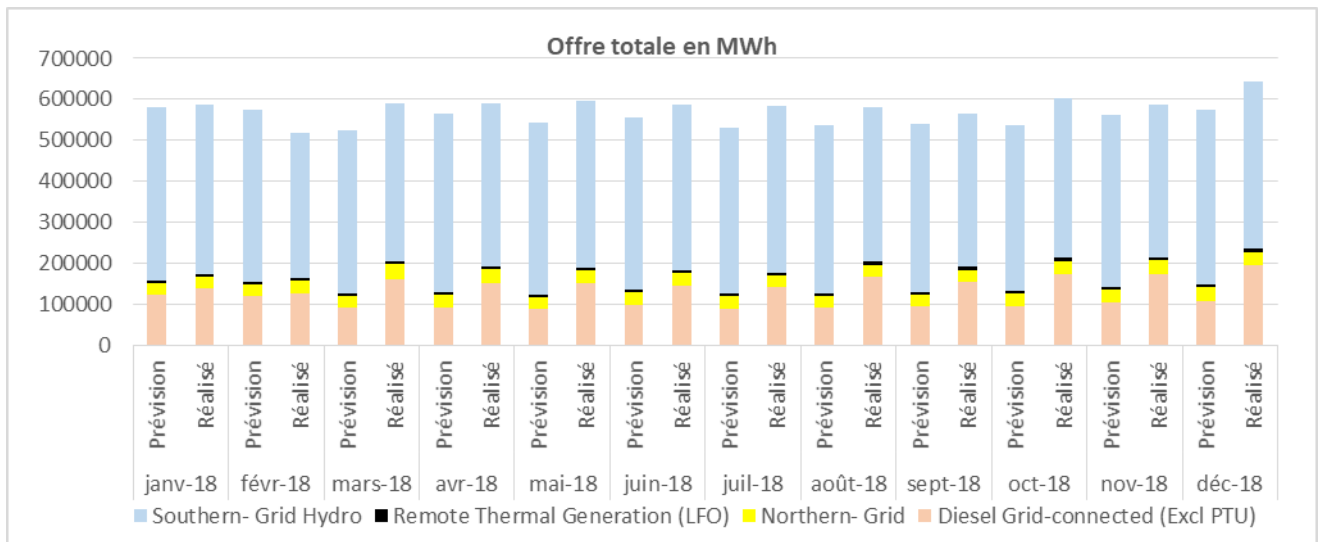


Figure 10 : Histogramme de l'offre prévisionnelle & offre réalisée

La courbe suivante indique la demande totale prévu en début d'année 2018 et celle réalisée en juillet 2018

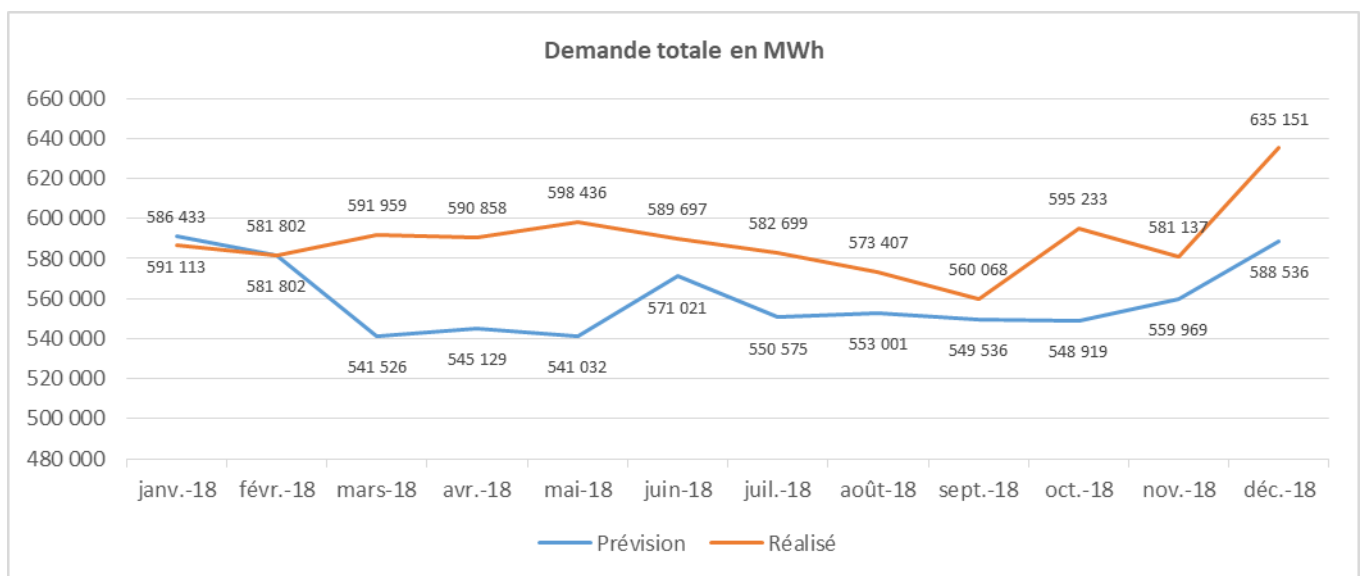


Figure 11 : Courbe : Demande prévisionnelle - Demande réalisée

L'opérateur indique qu'en 2017 il a constaté une régression de la demande d'environ 2,5% par rapport à celle projetée. Pour l'année 2018, depuis le mois d'avril il constate une augmentation de la demande à hauteur de 8%.

La courbe montre que les réalisations de la demande sont largement au-dessus de la prévision. L'opérateur devrait optimiser les hypothèses pour une meilleure planification de l'offre et de la demande. Aussi, la mise en service des autres sources de production en projet tel que le barrage hydroélectrique de Memve'ele, attendues depuis mars 2018 dans la prévision de l'offre de ENEO et le barrage hydroélectrique de Mekin, serait un plus pour l'équilibre entre l'offre et la demande.

### 4.3 Objectifs d'accroissement de desserte

- ENEO s'engage à étendre le Réseau progressivement chaque année, selon un plan équilibré dans les conditions décrites aux Contrats de Concession et de Licence ;
- ENEO s'engage à procéder au raccordement au Réseau de Distribution de toutes personnes résidant à l'intérieur du Périmètre de Distribution et de Vente d'électricité Basse Tension tel que défini à l'article 3 du Cahier des Charges de Concession du Contrat de Distribution et Vente de l'électricité Basse Tension qui en feront la demande, dans les conditions prévues à l'article 5 du Contrat de Concession de Distribution et Vente d'électricité Basse Tension et dans le Cahier des Charges du Contrat de Concession de Distribution et Vente d'électricité Basse Tension. ».

Les constats et résultats relatifs aux objectifs de desserte sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Tableau des constats et résultats

N°	Activités	Constats et résultats
01	Exploitation des dossiers en agence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'équipe n'a pas observé des pictogrammes relatif à l'efficacité énergétique dans certaines agences commerciales ;</li> <li>- les dossiers de branchement consultés par la mission présente des manquements sur les pièces de contrôle des quantités. Il s'agit notamment des fiches de métrage et d'étude qui sont soit mal renseignées, soit inexistantes, soit sans indications pertinentes quelconques ;</li> <li>- les clients d'habitations collectives sont basculés en facturation de branchements standards sociaux au lieu des panneaux supplémentaires ;</li> <li>- l'exécution tardive des branchements est encore d'actualité pour la plupart dans le DRNEA, DRSM, DRMOM, car les entreprises prestataires en charge de les exécuter sont basées dans les régions administratives et exigent parfois un nombre conséquent de demande de branchements pour faire des descentes sur le terrain;</li> <li>- le traitement réservé aux requêtes enregistrées dans les agences commerciales ne fait pas l'objet d'un suivi et d'une évaluation de satisfaction périodique;</li> </ul>

N°	Activités	Constats et résultats
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre négligeable des requêtes des Usagers dans les agences. est non seulement du au bas niveau scolaire des populations de certaines localités, l'indisponibilité des Usagers, mais aussi de l'ignorance de leurs droits selon ENEO.</li> </ul>
02	<p>Descentes sur le terrain à l'effet de s'enquérir du respect par ENEO, des normes des branchements et des obligations contractuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'absence de plusieurs composants d'un branchement standards tel que indiqués dans le bordereau de prix de branchement à l'annexe 1 de l'avenant au contrat de concession de distribution et vente d'électricité basse tension de 2006 bien que payés par le clients dans le devis de branchement qui lui a été servi par Enéo. Il s'agit de: <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la pince d'ancrage ;</li> <li>➤ la Tige Queue de Cochon (TQC) ;</li> <li>➤ la Plaque Queue de Cochon (PQC) ;</li> <li>➤ la Plaque Numéro Branchement (PNB);</li> <li>➤ la pastille rectangulaire alu ;</li> <li>➤ les scellés manuels en plastique ;</li> <li>➤ le Coupe Circuit Fusible Branchement Démontable (CCFBD) ;</li> <li>➤ les Fusibles.</li> </ul> </li> <li>- la double exploitation des Points de Livraison (PL) ;</li> <li>- les personnels techniques n'ont pas une bonne connaissance des sites de branchements à contrôler ;</li> <li>- la non-conformité de la construction de certains branchements (surplomb des habitations, poteaux implantés dans les résidences privées, etc.);</li> <li>- les longueurs des câbles facturés aux Usagers ne sont pas toujours respectées sur le terrain ;</li> <li>- les situations dangereuses à proximité des nouveaux branchements construits ne sont pas corrigées;</li> <li>- plusieurs branchements identifiés présentent des risques électriques pour les consommateurs.</li> </ul>

#### 4.4 Pénalité de branchements

La loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité, confère à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité la mission du contrôle et du suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité. A cet effet, l'ARSEL a effectué des missions de contrôle de l'évolution de la desserte en 2017 et 2018 et estimé les pénalités y afférentes.

Les valeurs du tableau ci-dessous indiquées sont le produit de l'analyse du journal des branchements 2018 d'Eneo.

Tableau 8 : Nombre de branchements et montant des pénalités de 2018 (Source : journal des branchements 2018 de Eneo)

N°	Direction régionale	Branchements réalisés	Pénalité en FCFA
1	DCUD	17 023	193 656 122
2	DCUY	21 377	117 723 236
3	DRC	2 717	6 519 157
4	DRE	2 017	11 339 660
5	DRNEA	9 997	2 799 719
6	DRONO	16 617	342 847 293
7	DRSANO	2 213	1 439 061
8	DRSM	1 955	14 684 662
9	DRSOM	7 088	48 541 388
<b>TOTAL</b>		<b>81 004</b>	<b>739 550 298</b>

Des incohérences rencontrées dans l'analyse desdites valeurs émanent des données pour certaines agences dont le nombre de branchement est très égale à 1, avec un délai de réalisation très long, d'où une pénalité élevée. Nous constatons également des pénalités nulles dans certaines Directions Régionales (le cas de la DRSM au mois de janvier et février 2018).

#### 4.5 Entretien avec les Opérateurs du secteur de l'électricité

Les échanges avec les responsables des opérateurs du secteur de la distribution et du transport ont permis de relever les informations suivantes :

##### 4.5.1. Situation sur le segment production :

La situation sur le segment de production est présentée à travers les points ci-après :

- l'accent sera mis sur la maintenance niveau 1 et 2 dans les centrales isolées ;

- les centrales d'appoint n'accusent plus de problèmes d'approvisionnement en combustible car ENEO a signé des contrats avec OIL LYBIA, TRADEX et TOTAL, d'une part, et d'autre part, déplafonné la commande de combustible des centrales ;
- l'équipe a été informée sur la stratégie d'approvisionnement en combustible, qui devient concurrentielle entre TRADEX, OIL LYBIA et TOTAL. Toutefois, c'est Tradex qui fournit en base, les autres marketeurs sont en appoints ;
- la centrale de Djamboutou fonctionne en base et est le centre des collectes de déchets des unités de production du RIN ;
- la centrale de Djamboutou a 24 machines tournantes dont 20 sont en service. La consommation en combustible de janvier à mai 2018 est de 6 775 082 litres ;
- la matérialisation du point de rassemblement (Muster point) en cas d'incident à la centrale de Djamboutou n'est pas effective ;
- la centrale de Banyo a eu un souci de carburant suite à une panne de véhicule du marketeur ;
- les CAPEX ont été budgétisés pour l'acquisition de trois (03) groupes mobiles pour le renforcement de la capacité des sites isolés à accès difficiles ;
- l'uniformisation des groupes dans le parc de production afin d'avoir des pièces de rechange uniques est en cours ;
- l'entreprise BOCOM est chargé de récupérer les déchets issues des usines de production de ENEO ;
- la sensibilisation des populations sur la valeur des infrastructures de production électrique des opérateurs se fait de plus en plus ;
- la centrale thermique d'Oyomabang à un problème d'eau de refroidissement et de fuite au niveau de la tuyauterie du combustible.



Figure 12 : déchets présents dans le magasin de collecte des déchets à la centrale de Djamboutou non récupérés par BOCOM

#### **4.5.2. Situation des barrages de retenue d'eau**

La séance de travail avec les responsables de EDC sur la situation des barrages de retenue d'eau a permis de noter que :

- ✓ la grande partie de la maintenance des barrages de retenue d'eau est à la charge de ENEO ;
- ✓ le barrage de Lom Pangar est exploité sans titre ;
- ✓ la régulation du débit d'eau est cogérée par EDC et ENEO ;
- ✓ les créations de la cellule QHSE, du service de la maintenance des barrages de retenue d'eau, de l'hydrologie et de la métrologie sont effectives, pour être prêt à reprendre la gestion intégrale des barrages ;
- ✓ la vidange complète du barrage de Mapé est proscrite ;
- ✓ le barrage de Mbakaou à un apport constant en raison de son fonctionnement en base;
- ✓ les barrages de Lom Pangar et de Mbakaou ont un débit écologique de 25 m<sup>3</sup>/s ;
- ✓ le protocole d'accord pour la période de transition qui était d'un (01) an est expiré ;
- ✓ l'étude du projet de construction d'un autre barrage réservoir sur Mbakaou est en cours.

#### **4.5.3. Etat du réseau de distribution**

Les constats ci-après ont été relevés :

- le réseau de distribution est vétuste et demande un renouvellement global ;
- le nettoyage des corridors de ligne MT est effectué par les riverains qui se sont organisés sous forme de GIC et les élagages sont faits par des professionnels de l'élagage ;
- l'accès à certaines parties du réseau est impossible et cela ne favorise pas la maintenance du réseau ;
- la construction des réseaux par des tiers avec des poteaux de mauvaise qualité est grandissante ;
- la reconnaissance des entreprises agréées dans la production des poteaux bois, notamment CAMTEX et MECH-ELEC est notée ;
- la réception des réseaux construits par des tiers sans le respect des règles de l'art;
- la construction des réseaux MT et les réseaux situés sur les axes nationaux avec autres supports que les poteaux bois ;
- la réparation des poteaux bois BT récupérables ;
- le réseau de distribution du Littoral se développe à 180 degrés ;
- le réseau de distribution du Centre se développe sur 360 degrés ;
- la région de l'ouest fait plus de branchements suite au développement de plusieurs petites villes ;



- l'équipe a été informée des raccordements frauduleux et en direct sur le Départ D32 Minta-Belabo dans le Réseau Isolé de l'Est (RIE). Il s'agit de :
  - o localité de NIKA dérivation mono 25kVA ;
  - o localité de NGUINDA dérivation mono 25 kVA ;
  - o localité de Minkolong dérivation mono 25 kVA ;
  - o localité de KOMBE dérivation mono 25 kVA;
  - o localité de YANDA 3 dérivation mono 25 kVA ;
  - o localité ANDOM 2 dérivation mono 25 kVA;
  - o localité ANDOM 2 bis dérivation mono 25 kVA ;
  - o localité de Motombo extension BT 4\*25 mm<sup>2</sup>.
- l'arrêt de la réparation des poteaux bois en Moyenne Tension pour les remplacer par des supports métalliques.

#### **4.5.4. Situation de la desserte**

Les constats suivants ont été faits :

- les agences commerciales n'ont pas mis en place des mesures d'économie et de comptabilisation de l'énergie qu'elles consomment ;
- les agences commerciales situées en région ne ménagent pas suffisamment d'efforts pour économiser l'énergie électrique ;
- l'exécution tardive des branchements est encore d'actualité pour la plupart dans les directions régionales DRNEA, DRSM, DRSOM, car les entreprises prestataires en charge de les exécuter sont basées dans les régions administratives et exigent parfois un nombre conséquent de demandes de branchements pour effectuer des descentes sur le terrain;
- le traitement réservé aux requêtes enregistrées dans les agences commerciales ne fait pas l'objet d'un suivi et d'une évaluation de satisfaction périodique ;
- le nombre négligeable des requêtes des Usagers dans les agences est non seulement du au bas niveau scolaire des populations de certaines localités, l'indisponibilité des Usagers, mais aussi à l'ignorance de leurs droits selon ENEO ;
- les agences font le recouvrement avec le « Smart cash » en cas de coupure d'énergie de longue durée ;
- les personnels techniques et commerciaux sont insuffisants dans les agences. Celles-ci en zone rurale ne disposent pas de matériels leur permettant d'exécuter des petits travaux spontanés de maintenance ;
- les agences n'ont pas une maîtrise des clients non actifs, ils sont plus focalisés sur les clients actifs. Ceci n'est pas à encourager dans le processus de lutte contre la fraude ;

- le nombre de cas de fraude augmente dans certaines zones couvertes par les agences d'Eneo sur toute l'étendue du territoire nationale.

#### **4.5.5. Situation sur les indicateurs de performances**

Les indicateurs de performances ont été sujets à discussion avec les responsables des opérateurs du secteur de l'électricité. A cet effet, il a été retenu de considérer les indicateurs pertinents.

##### **4.5.5.1. Indicateurs de performances pour le segment de barrage de retenue d'eau**

La séance de travail avec les responsables de EDC, et les échanges avec ceux de ENEO, ont permis de faire le point sur les indicateurs de performances concernant les barrages de retenue d'eau. Lesdits indicateurs seront indiqués dans un tableau Excel et devront être faciles à renseigner pour une périodicité mensuelle.

##### **4.5.5.2. Indicateurs de performance pour le segment production**

Les séances de travail avec les responsables des unités de production et la DPR de ENEO, ont permis de retenir des indicateurs de performances pertinents. La liste des indicateurs reste exhaustive et pourrait subir des améliorations. Lesdits indicateurs seront indiqués dans un tableau Excel et devront être faciles à renseigner pour une périodicité mensuelle.

En rappel il a été souligné de produire une fiche d'indicateurs séparés pour la sécurité.

##### **4.5.5.3. Indicateurs de performance pour le segment distribution**

Les séances de travail avec les responsables du réseau de distribution et la DPR de ENEO, ont permis de retenir des indicateurs de performances pertinents. La liste des indicateurs reste exhaustive et pourrait subir des améliorations. Lesdits indicateurs seront indiqués dans un tableau Excel et devront être faciles à renseigner pour une périodicité mensuelle.

Toutefois, il convient d'indiquer que la distribution étant le foyer de plusieurs indicateurs, il y a lieu de s'appesantir sur les indicateurs techniques dans le cadre de ce travail. Il faudrait pousser plus loin en intégrant des indicateurs sur le HSE, les TIC, les finances et les investissements.



Figure 13 : séance de travail avec la DPR d'ENEO sur les projets de fiches de collecte de données sur les indicateurs de performances dans le segment production ,transport ,distribution et barrage de retenue d'eau

#### **4.5.5.4. Indicateurs de performance du segment transport**

Les séances de travail avec les responsables du réseau de transport et des échanges sur le transport avec les responsables de ENEO, ont permis de retenir des indicateurs de performance pertinents. La liste des indicateurs reste exhaustive et pourrait subir des améliorations. Lesdits indicateurs seront indiqués dans un tableau Excel et devront être facile à renseigner pour une périodicité mensuelle.

### **4.6 Autres activités de régulation technique**

#### **4.6.1. Suivi régulateur des programmes d'investissements et projets de développement**

Conformément à l'article 16 du contrat de concession et licence, l'opérateur ENEO communique à l'ARSEL un programme d'investissement annuel faisant apparaître les projets d'investissements propres à l'opérateur et nécessaires pour satisfaire ses obligations contractuelles. Pour l'exercice 2018, le suivi régulateur des investissements a porté sur :

- la communication du programme d'investissement annuel 2018 validé ;
- le recensement des projets d'investissement inscrits dans le programme d'investissement annuel validé ;
- la mission de recensement de tous les opérateurs et leurs capacités installées, dans les villes de YAOUNDE, ESEKA, DOUALA, BAFANG, BAYANGAM, NGAOUNDERE, EBOLOWA et BAFIA ;
- la mission de contrôle des investissements réalisées et immobilisées par l'opérateur ENEO en 2017, effectuée du 10 au 20 juin 2018 ;
- la mission de suivi des programmes d'investissements des opérateurs et projets de développement du secteur de l'électricité, effectuée du 20 novembre au 04 décembre 2018.

#### **4.6.2. Régulation environnementale**

L'année 2018 a été une année décisive pour définir les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la stratégie environnementale de l'Agence. En effet, suite à la signature de la convention de partenariat avec l'Association Cœur d'Afrique dont le promoteur est l'Ambassadeur Roger MILLA (CARMEDD), plusieurs actions ont été entreprises. Durant l'année, 214 kg de déchets plastiques ont été collectés et transportés au site de stockage et de valorisation, soit onze (11) sacs représentant 77 kg collecté en février et 137 kg en novembre 2018.

La valorisation des déchets plastiques a permis, grâce à la convention susvisée, le pavage du parking arrière de l'Agence illustré par les images ci-après :



Figure 14 : Collecte et pesée des déchets plastiques stockés à l'Agence par les agents de CARMEDD



Figure 15 : Pavage du sous-sol du Bâtiment de l'Agence

De nouvelles actions sont envisagées dans le même sens avec les déchets électriques et électroniques.

Une quantité importante de matériels de collecte des déchets a été acquise et distribuée au personnel de l'Agence.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la promotion du développement durable, les panneaux solaires photovoltaïques ont été posés sur la toiture du bâtiment B de l'Agence.



Plusieurs actions ont été menées également auprès des opérateurs. Au mois de juin, une équipe de l'Agence a participé à la mission relative à la Gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mekin.



*Visite du pont de Nlobesse*



*Dégradation des formations végétales et remontée des eaux du pont de Ngalla*

Dans la même mouvance, une mission de contrôle relative à la gestion des équipements contenant le polychlorobiphényle a été effectuée en décembre 2018 dans les différents sites de stockage de ENEO. Cela a permis aux différentes équipes déployées sur le terrain de constater l'effectivité de la mise en œuvre des mesures de traitement et les procédés d'évacuation de ces produits dangereux pour l'environnement. Les images ci-après illustrent la visite effectuée dans ces différents sites.



**Figure 16 : visite du magasin de stockage de ENEO à GAROUA**



Figure 17 : visite du magasin de stockage de ENEO à YAOUNDE

### 4.6.3. Comité Consultatif des Experts Indépendants de l'Electricité et Disciplines Connexes (CCEIE-DC)

#### 4.6.3.1. Activités menées

Tableau 9 : Activités réalisées au cours de l'année 2018

PROJETS - ACTIVITES	
Activité 1	– Présence sociale du Comité
Activité 2	– Elaboration des Statuts et Elaboration du Règlement Intérieur
Activité 3	– Elaboration de la feuille de route
Activité 4	– Réponses aux sollicitations de l'ARSEL
Activité 5	– Information et mobilisation d'Experts

#### 4.6.3.2. Moyens Utilisés

Les objectifs de la période de référence ont consisté à : (i) la présence sociale du Comité : notamment par la participation aux obsèques du président MOUBITANG ; (ii) la mobilisation des Experts ; (iii) l'élaboration des textes organiques et (iv) la réalisation des travaux à la demande de l'ARSEL. Il s'est agi ici de l'étude sur le mobile money dans le secteur de l'électricité. La réalisation des objectifs susvisés a nécessité de la part du CCEIE-DC le déroulement, tel qu'il suit, de multiples réunions à divers niveaux de son architecture organique.

- présence sociale du CCEIE-DC :

- concertation Direction Générale ARSEL- Bureau Exécutif CCEIE-DC. (Réunion de réorganisation du CCEIE-DC) ;
- séance de Concertation entre les membres du CCEIE-DC et la famille du feu président MOUBITANG ;
- travaux de Groupes : 4 séances de travail au sein des groupes de réflexion sur la vente et la distribution ;
- bureau Exécutif Provisoire CCEIE-DC (Réunions d'évaluations stratégiques) : Tenues les 29 Mai, 12 Juin 2018 ;
- concertation avec la Direction Générale ARSEL- Bureau Exécutif CCEIE-DC.(Réunion de réorganisation du CCEIE-DC) : tenue le 24 Avril 2018.

#### **4.6.3.3. Résultats atteints**

Comme résultats atteints ont cités :

- au terme de l'année, au niveau social, le CCEIE-DC avec le soutien actif de la Direction Générale de l'ARSEL a participé aux obsèques du feu Président MOUBITANG ;
- au niveau de la réorganisation et de la redynamisation du Comité : la disparition du président a causé une vacance à la tête du CCEIE-DC, il a donc fallu choisir au sein du bureau exécutif un nouveau président. La Direction Générale de l'ARSEL a confirmé pour la phase transitoire, comme nouveau président du CCEIE-DC, M. TCHEBY André ;
- les projets de Textes Organiques du CCEIE-DC ont été finalisés et dûment communiqués pour des fins utiles à la Direction Générale de l'ARSEL. Il s'agit :
  - du Règlement Intérieur ;
  - des Statuts ;
  - de la feuille de route.
- les réponses aux sollicitations de l'ARSEL : La Direction Générale de l'ARSEL a saisi le comité pour qu'il donne son avis sur l'utilisation du Mobile Money dans le secteur de l'électricité au Cameroun. Le CCEIE-DC a réalisé une étude détaillée qui a été transmise pour fins utiles à la Direction Générale de l'ARSEL.

#### **4.6.4. Normes**

Les activités suivantes décrivent les actions qui ont été menées au cours de l'année 2018 :

- l'élaboration d'une base de données des normes appliquées dans le secteur de l'électricité ;
- la participation à l'atelier sur la vulgarisation de la stratégie de l'ANOR pour l'accompagnement des PME Camerounaises le 24-04-18 ;

- la création du Comité d'Elaboration des Normes et standards ;
- le contrat de Coopération ANOR/ARSEL ;
- l'acquisition des normes camerounaises homologuées par les comités techniques de normalisation (CTN) du 01 juillet au 31 septembre 2018.



## 5. ADMINISTRATION INTERNE

### 5.1. Gestion des Affaires Financières, des Affaires Administratives, des Ressources Humaines

#### 5.1.1 Gestion des Affaires Financières

Les tableaux ci-dessous rapportent succinctement les activités menées au cours de l'année 2018 dans le cadre de la gestion des Affaires Financières à l'ARSEL :

Tableau 10 : Bilan technique de la Sous- direction des Affaires Financières

Activités	Objectifs	désignation	Indicateurs de performance						
			Libelle	Niveau reference	Niveau cible	Sources/ moyens verification	Realisations	Ecarts	Observations
Préparation et traitement des salaires	Traiter à date toutes les informations reçues et relatives aux salaires mensuels.	Salaires du personnel	Taux de revendication du personnel	0%	0%	Requêtes	0%		RAS
		Retenues sur salaires et cotisations CNPS							
		Assurance maladie	Taux de couverture sanitaire	0%	0%	Police d'assurance souscrite	100%	100%	contrat d'assurances en cours d'enregistrement
Suivi des relations avec les organismes fiscaux et sociaux partenaires d'ARSEL	Assurer un partenariat efficace	Fournitures de bureau	Nombre de commandes	0	2	Bordereau de livraison	100%	0	commande du 4è trimestre en attente
		Indemnités du Comité des salaires	Nombre de réunions tenues	12	12	Rapport des salaires	100%	0	reste 2 séances pour les 2 mois de salaires de l'exercice
		Autres déplacements	Nombre de missions	1	2	Rapports de mission	100%	0	RAS
		Honoraires consultant	TdR's validés			Rapports d'études	100%	0	RAS

Activités	Objectifs	désignation	Indicateurs de performance						
			Libelle	Niveau reference	Niveau cible	Sources/ moyens verification	Realisations	Ecarts	Observations
Suivi du système d'émission et de recouvrement des titres de recettes	Optimiser la mobilisation des ressources propres	Recouvrement des recettes propres	Taux de recouvrement des ressources propres	60%	100%	Ordres de perception	100%	0%	non prise en compte du report de 2016 et recouvrement en cours
	Optimiser la mobilisation des subventions	Recouvrement des subventions	Taux de recouvrement des subventions	100%	100%	relevés du compte ARSEL au Trésor Public	50%	50%	recouvrement des 2 dernières tranches de 2017 effectif ; celui de la subvention d'investissement et des 2 premières tranches de la subvention de fonctionnement en cours
	Optimiser les frais bancaires	Frais bancaires	Taux d'optimisation des frais bancaires	70%	100%	Rélevés bancaires	50%	50%	explosion des frais bancaires pour cause de prise en compte des frais de 2016 en 2017

ORDRE	MOIS	Ordres de paiement établis
1	JANVIER	91 957 416
2	FEVRIER	179 704 008
3	MARS	192 814 608
4	AVRIL	455 775 083
5	MAI	176 364 926
6	JUIN	624 320 064
7	JUILLET	658 508 805
8	AOUT	212 159 236
9	SEPTEMBRE	177 010 237
10	OCTOBRE	181 182 266
11	NOVEMBRE	326 682 256
12	DECEMBRE	650 197 028

Le montant final des ordonnancements est estimé à un montant de 2 402 504 898 F CFA

#### a) Prévisions des ressources

Le principe général qui sous-tend la prévision des ressources budgétaires, est celui de la prudence, qui par ailleurs est édicté dans les domaines de la finance et de la comptabilité. Les ressources potentielles à budgétiser découlent des textes légaux réglementaires qui régissent le secteur de l'électricité. En respect du principe de prudence énoncé plus haut, la structure des prévisions des ressources est caractérisée par des ressources dites certaines et d'autres dites conditionnelles.

Les ressources certaines sont celles dont le recouvrement ne devrait poser aucune difficulté à priori. Les ressources conditionnelles, sont celles dont la probabilité de recouvrement est faible du fait, par exemple, de l'état d'avancement de la réalisation des projets identifiés.

Le budget 2018, voté lors de la XXXIV<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration, s'équilibrait en ressources et emplois à un montant de 4 302 109 527 FCFA composé ainsi qu'il suit :

- ressources certaines : 3 402 109 527 FCFA, soit 79,08% ;
- ressources conditionnelles : 900 000 000 FCFA, soit 20,92%.

Ces ressources ont été budgétisées en dépenses d'investissement (883 689 425 F CFA soit 120,54% des ressources totales) et dépenses de fonctionnement (3 418 420 102 F CFA soit 79,46%).

#### b) Recouvrement des ressources

L'état de recouvrement des ressources budgétisées et adoptées par le Conseil d'Administration, se présente au 30 novembre 2018, comme suit :

Tableau 11 : Etat des recouvrements au 31 décembre 2018

N° ligne	Libellés	
		%
	SUBVENTIONS	
TOTAL SUBVENTIONS		113,17%
710	REDEVANCES DES OPERATEURS	
Total redevances des opérateurs		103,4%
711	FRAIS D'ETUDES DES CONTRATS	
Total frais d'études des contrats		-
770	AUTRES PRODUITS ET PROFITS DIVERS	
Total autres produits et profits divers		100,00%
<b>TOTAL RESSOURCES</b>		<b>90,86%</b>

Tableau 12 : Exécution des engagements : Programme 1

UNITES	% d'exécution sur ressources certaines	% d'exécution sur ressources totales
110 : DCEC	93,45	87,60
120: DE	31,79	22,37
121: SDCTQS	135,16	67,03
130: SDAJ	80,16	66,63
131: SDPC	97,06	47,41
132:SDAT	86,78	44,68
<b>Programme 1</b>	<b>87,40</b>	<b>55,95</b>

Tableau 13 : Exécution des engagements : Programme 2

UNITES	% D'EXECUTION SUR ressources certaines	% D'EXECUTION sur ressources totales
210: SDAA	90,12	72,43
211: DCCTRP	83,67	43,88
212: CDN	81,91	42,18
213: SDACAR	93,65	75,85
220: SDAFC	75,15	74,59
230: SDRH	92,27	48,33
231: CACI	55,09	26,32
240: SUPERVISION	82,65	62,86
<b>Programme 2</b>	<b>60,09</b>	<b>41,26</b>

Tableau 14 : Bilan financier des deux programmes

N°	UNITES		Engagements
<b>1</b>	110 : DCEC	3,82%	87,60
<b>2</b>	120: DE+ Tour mineure	31,39%	22,37
<b>3</b>	121: SDCTQS	2,75%	67,03
<b>4</b>	130: SDAJ	0,17%	66,63
<b>5</b>	131: SDPC	1,28%	66,63
<b>6</b>	132:SDAT	0,67%	47,41
	<b>Programme 1</b>	<b>31,59%</b>	<b>59,61</b>
<b>7</b>	210: SDAA	15,26%	72,43
<b>8</b>	211: DCCTRP	3,91%	43,88
<b>9</b>	212: CDN	2,96%	42,18
<b>10</b>	213: SDACAR	0,39%	75,85
<b>11</b>	220: SDAFC	32,25%	74,59
<b>12</b>	230: SDRH	5,10%	48,33
<b>13</b>	231: CACI	1,49%	26,32

N°	UNITES		Engagements
14	240: SUPERVISION	7,05%	62,86
	<b>Programme 2</b>	<b>68,41%</b>	<b>55,80</b>
	<b>TOTAL GENERAL 2018</b>	<b>100,00%</b>	

Dans le cadre de cette analyse, un accent a été mis sur l'analyse de l'efficacité, par une comparaison des prévisions et des réalisations, sans vérification de la pertinence des objectifs retenus, ce qui peut présenter des faiblesses au niveau de l'interprétation des résultats obtenus.

Le bilan financier 2018, au 30 novembre, a connu une exécution mitigée pour deux (02) raisons principales :

- l'inadéquation des nouvelles dispositions de la Circulaire d'Exécution du Budget de l'Etat avec les procédures administratives de l'Agence ;
- et, les retards observés dans les procédures d'engagement des dépenses par les référents techniques des unités internes.

Au vu de ces scores médiocres au mois de juillet 2018, la Direction Générale a mis en place un comité d'accélération des consommations budgétaires. Ce qui a conduit à la mise en place d'un dispositif d'accélération des procédures par l'instauration d'un « **canal vert** » permettant la facilitation de la circulation des dossiers à caractère financier.

Cette disposition a conduit à une réelle amélioration des taux d'exécution qui est passé de 20% au 30 juillet 2018 à 72,25% des prévisions sur ressources certaines et 57,14% des prévisions sur ressources globales au 30 novembre 2018.

Le système déclaratif des résultats atteints, communiqués par les unités sans véritable moyen de vérification, peut constituer un handicap dans l'analyse, ce que la mise en place de la Division de l'Audit Interne et du Développement Numérique viendra améliorer.

### **Perspectives**

De manière générale, il ressort clairement que l'efficacité, l'efficience et la budgétisation ne peuvent atteindre un certain niveau de pertinence que lorsqu'elles sont combinées.

L'un des aspects les plus délicats de la mesure de la performance dans l'action publique, en général, et dans les Etablissements Publics Administratifs à l'instar de l'ARSEL, en particulier, concerne le double niveau de raisonnement qu'il est nécessaire d'adopter. Il s'agit de prendre en compte des considérations quantitatives et d'observer la qualité des résultats atteints afin de mettre en exergue :

- le choix pertinent des objectifs à atteindre, pour une mesure de l'efficacité de l'action qui ne présente pas d'incompatibilité avec les spécificités de la régulation ;

- la cohérence entre les moyens engagés et les résultats attendus pour éviter à la fois des allocations hasardeuses des ressources, ou alors des gaspillages en affectant des ressources insuffisantes aux activités identifiées ;
- la priorisation des activités visant spécifiquement l'objectif recherché ;
- le rapport entre le résultat obtenu in fine et les moyens engagés, sachant que les ressources sont extrêmement limitées au regard des missions de régulation ;
- la mise en corrélation des délais de traitement des dossiers d'engagements financiers et les objectifs visés tels que consignés dans les différentes feuilles de route validées en début d'exercice.

## 5.1.2 Gestion des Affaires Administratives

### a. Pool Assurance

Les activités du pool assurance pour le compte de l'exercice 2018, s'articulent autour des points ci-après :

- suivi de l'exécution des polices d'assurance maladie, individuelle accidents et frais funéraires ;
- suivi de l'exécution des polices d'assurance automobiles et globales dommages.

#### i. Suivi de la Police d'assurance maladie

Du début à la fin d'année 2018, l'assurance maladie de l'ARSEL n'a connu aucune perturbation ; les prestations d'assurance maladie ont été régulièrement remboursées, ainsi que les délivrances des bons de prise en charge subséquents.

Au 30 novembre 2018, il a été procédé au calcul des résultats techniques de la police afin de déterminer le rapport « **Sinistres à Primes (S/P)** » de la période écoulée ; la détermination desdits résultats a été effectuée sur une période de référence de douze mois. En fonction de ces résultats, un ajustement de prime sera établi et prendra effet au renouvellement. Cet ajustement s'effectuera sur les bases suivantes :

Si S/P compris entre :

0-54 %	Réduction de la prime	15 %
55-64 %	Réduction de la prime	05 %
65-69 %	Réduction de la prime	00 %
70-84 %	Majoration de la prime	15 %
85-99 %	Majoration de la prime	30 %
100-114 %	Majoration de la prime	45 %

En effet, pour le cas spécifique de l'ARSEL :

- période de référence : 12 mois allant de 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018 ;
- prime nette acquise : 29 154 372 ;
- sinistres payés : 27 789 871.

$$S/P = 27\,789\,871/29\,154\,372 = 95,32\%.$$

Le rapport S/P étant compris entre 85 – 99%, la prime en 2019 devrait subir une majoration de 30%. Ladite augmentation se justifie par la forte sinistralité de la police d'assurance maladie.

La période de référence choisie s'explique par le fait que jusqu'au 31 décembre 2018, les prestations se poursuivent. Elles ne seront prises en considération que lors du calcul des résultats techniques de l'exercice 2019.

#### **ii. Individuelle accidents**

Pas de sinistre déclaré.

#### **iii. Frais funéraires**

Un sinistre a été déclaré depuis le 03 décembre 2018 ; il s'agit du décès de Monsieur NGUELE Paul Firmin. La déclaration de décès a été faite auprès de l'assureur. Le chèque de remboursement des frais funéraires reste attendu.

#### **iv. Assurance Automobiles**

Deux (02) sinistres ont été déclarés : ils concernent le véhicule de marque HYUNDAI VERACRUZ immatriculé CE 738 GI, et le véhicule RENAULT CE 030 EB. Les bons de prise en charge ont été délivrés respectivement au profit des garages TCHEMTCHOUA et Petit Avion.

#### **v. Globale dommages**

Aucun sinistre n'a été déclaré en 2018.

#### **b. Pool Missions**

Au cours de l'année 2018, nous avons réalisé les activités contenues dans le tableau matriciel ci-dessous :

Désignation	Financement ARSEL	Formation RACEE	Formation BADGE	Formation BIRD	Total	Observations
Missions nationales des personnels	330	-	-	-	330	Missions statutaires (contrôle, audit,

Désignation	Financement ARSEL	Formation RACEE	Formation BADGE	Formation BIRD	Total	Observations
						<b>conciliation, souveraineté</b>
Missions internationales des Personnels	31	08	25	02	<b>66</b>	
Nombre de billets d'avion achetés en agence	09	08	25	02	<b>44</b>	
Nombre de notes verbales établies	04	06	27	08	<b>45*</b>	<b>Passeport de service (MINREX)</b>
Nombre de passeports de services établis	14	-	-	-	<b>14</b>	
Nombre de billets achetés à CAMAIRCO	20				<b>20</b>	<b>Déposit ARSEL**</b>

(\*) Les voyages vers certains pays africains ne nécessitent pas de visa au départ du Cameroun : la liasse exigée dans les aéroports à destination est composée : d'un passeport de service, d'un ordre de mission, d'une invitation.

(\*\*) Une séance de travail pour le rapprochement des comptes de l'ARSEL et ceux de Camairco est projetée.

Par ailleurs, notre compte chez l'agence de voyages terrestres FINEX, qui assure le transport des personnels ARSEL dans la ville de Douala non payées de près de **2 897 775 FCFA** représentant le cumul de quatre factures échues. Ce dossier sera clôturé après rapprochement des comptes de l'ARSEL et ceux de FINEX.

### 5.1.3 Gestion des Ressources Humaines

#### 1) Recrutement:

Au début de l'année 2018, le nombre de travailleurs s'élevait à 110 (cent dix). Deux travailleurs

(2) ont été recrutés au cours de l'année, à savoir:

Tableau 15 : Recrutement du personnel

N°	Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Poste actuel	Diplôme	Date de recrutement	type de contrat
1	TIEME KOUIMTOUZI	Hervé Junior	M	14/02/1979	Cadre Comptable (SDAFC)	Master 2 Professionnel en Audit, Contrôle et Audit	22/01/2018	CDI



N°	Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Poste actuel	Diplôme	Date de recrutement	type de contrat
2	YOLLO NEE MENGUE NGABA	Anne Joëlle	F	08/02/1982	Agent de Maîtrise / Consultant à la DE	Ingénieur Electrotechnique	25/01/2018	CDD

Avec ces deux recrutements, l'effectif est passé de 110 à 112. Au long de l'année, trois (03) travailleurs ont démissionné de l'Agence, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

N°	Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Poste occupé	Date de recrutement	Date de fin de contrat	Motif
1	MVENG AMOUGOU	Francine Kyrène	F	19/08/1988	Sous-directeur pi (SDGES)	08/09/2011	18/02/2018	démission
2	FON CHAFAH	Isaac	M	14/01/1964	Directeur des Affaires Juridiques et de la Protection du Consommateur	08/05/2002	02/05/2018	démission
3	OBAM OLI	Diane Valérie	F	18/05/1984	Chargé d'Etudes Assistante No 1 (CACI)	16/08/2011	29/10/2018	démission

Tableau 16 : Retraite

N°	Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Poste occupé	Date de recrutement	Date de fin de contrat
1	NGOLLE LIKENG EPSE OSSONO	Louise	F	19/10/1958	CEA No 2 (CID)	03/10/2000	19/10/2018

Tableau 17 : Décès

N°	Nom	Prénom	Genre	Date de naissance	Poste occupé	Date de recrutement	Date de fin de contrat
1	NGUELE	Paul Firmin	M	22/12/1962	Chef de Cellule de l'Audit et Contrôle Interne (CACI)	01/04/2004	03/12/2018

D'après l'évolution ci-dessus, l'ARSEL compte cent sept employés (107) au 31 décembre 2018.

## 2) Logiciel de gestion des Ressources Humaines

Un logiciel de gestion de la carrière du personnel a été mis en place. Les fichiers du personnel sont en cours de numérisation, pour être introduits dans la base de données du logiciel. Un rapport final sur le fonctionnement de ce logiciel avec les résultats attendus sera fait ultérieurement.

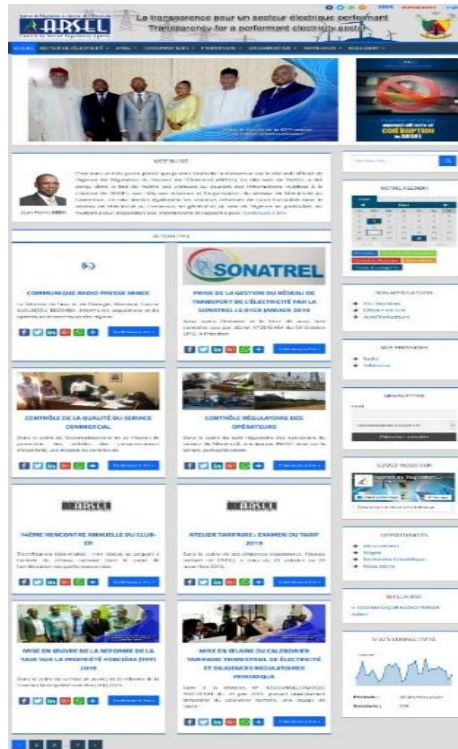
## 6. ACTIVITES TRANSVERSALES

### 6.1 Communication, de la Coopération, de la Traduction et des Relations Publiques

Au cours de l'exercice 2018, les activités de la Communication, de la Coopération, de la Traduction et des Relations Publiques se déclinent à travers les points suivants :

#### 6.1.1. Site internet de l'ARSEL

Le site internet de l'Agence a été relooké et mis en ligne à la même adresse à savoir, [www.arsel-cm.org](http://www.arsel-cm.org).



Cet espace se veut plus convivial et surtout interactif. Sa page d'accueil présente plusieurs articles d'actualités aux lecteurs. Il propose également plusieurs options aux internautes afin d'interagir avec l'Agence. Sa mise à jour se fait chaque les semaines.

#### 6.1.2 Arsel Newsletter

La DCCTRP a fait paraître une dizaine de newsletter, dont voici quelques-unes.



Ces publications ont pour objectif d'informer le public le plus large sur les activités de l'Agence, d'une part, et sur l'actualité du secteur, d'autre part.

### **6.1.3 Arsel à votre service**

L'émission radiophonique « *Arsel à votre service* » a connu une interruption en mai 2018 à la suite d'un chamboulement de la grille des programmes de la CRTV. Six (06) émissions ont été enregistrées et diffusées au cours de l'année 2018 sur les thèmes suivants :

- ✓ les auto-producteurs d'électricité : Que prévoient les textes?
- ✓ l'approche réglementaire des coupures intempestives du courant électrique ;
- ✓ la conciliation et l'arbitrage.



L'Agence a initié les négociations avec la CMCA pour l'obtention d'une nouvelle tranche horaire et pour un accompagnement à la relance de ses émissions.

### **6.1.4 Relations Publiques**

Les activités de relations publiques de l'Agence au cours de l'année 2018 ont été riches et diversifiées. Nous pouvons citer ici sans être exhaustifs, quelques actions significatives et marquantes :

- ✓ participation à l'organisation de trois (03) sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'Administration (40<sup>ème</sup>, 41<sup>ème</sup> et 42<sup>ème</sup>) ;
- ✓ 15 Représentations du Directeur Général à des manifestations et audiences accordées en son nom ;
- ✓ organisation d'une campagne de sensibilisation dans les établissements scolaires et secondaire voisins de l'ARSEL, sur les missions de l'Agence et les métiers du secteur de l'électricité ;



- ✓ organisation et participation à la remise des primes accordées aux élèves méritant dans trois (03) établissements scolaires (Collège Vogt, Lycée Nkoleton, Fondation Scolaire “La Dieudonniere” Private Bilingual Nursery and Primary School) ;
- ✓ organisation des célébrations des fêtes civiles à l’ARSEL (JIF, Fête de travail, Fête nationale, Fêtes de fin d’année) ;



- ✓ signature d’une convention avec l’Hôtel des Députés ;
- ✓ organisation de la deuxième édition du Management Camp de l’ARSEL ;
- ✓ assistance à l’organisation des obsèques de M. NGUELE Paul Firmin, Chef de la Cellule de l’Audit et du Contrôle Interne.

### **6.1.5 Coopération**

Le volet coopération a connu aussi une intense animation au cours de l’année 2018 :

- ✓ organisation en liaison avec les administrations concernées de la participation de l’ARSEL aux réunions, forums, assemblées générales, conférences, ateliers de travail et Comités exécutifs au Cameroun et à l’étranger. De ces administrations on peut citer : Forum des Institutions de Régulateurs du Cameroun (FIRC), Energy Regulators Regional Association (ERRA), Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers d’Electricité (FISUEL), African Development Bank (AfDB), Réseau Francophone des Régulateurs de l’Energie (RegulaE.Fr), Agences des Normes et de la Qualité (ANOR) , Agence de

Régulation des Marchés Publics (ARMP), Association Africaine pour l'Electrification Rurale (CLUB-ER) etc. ;

- ✓ signature d'une convention avec l'ANOR pour le Contrôle du respect de la réglementation, à l'évaluation de la conformité aux normes ainsi qu'à la promotion des normes et de la démarche qualité dans le secteur de l'électricité ;
- ✓ organisation d'une plateforme de travail avec la BAD au sujet des compteurs intelligents ;
- ✓ organisation de la participation de l'Agence à l'assemblée générale annuelle de FISUEL sur le thème 'Transition Energétique : (i) état des lieux, (ii) enjeux et (iii) perspectives pour la sécurité des Utilisateurs de l'Electricité' du 30 avril au 04 mai 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;



- ✓ organisation de la participation à la 14ème réunion annuelle du Club ER sur le thème « **Electrification décentralisée par mini réseaux se préparer à l'arrivée du réseau national** » du 05 au 07 décembre 2018 au Benin ;
- ✓ organisation de la participation de l'Agence à l'Assemblée générale de l'ERRA 2018 en conjonction avec les réunions des comités (Tarifs et licences) du 23 - 24 Avril 2018 à Sochi, Fédération Russe, ainsi qu'à la 17ème conférence ERRA sur les investissements et la réglementation dans le secteur de l'énergie, du 9 -10 octobre 2018 à Belek-Antalya, Turquie ;
- ✓ organisation de la participation de l'Agence à la soutenance des mémoires de la formation BADGE 2017 – 2018 (avec sept (07) candidats de l'ARSEL) et à l'Assemblée Générale de RegulaE.Fr à Dakar (Sénégal) du 10 au 15 novembre 2018.





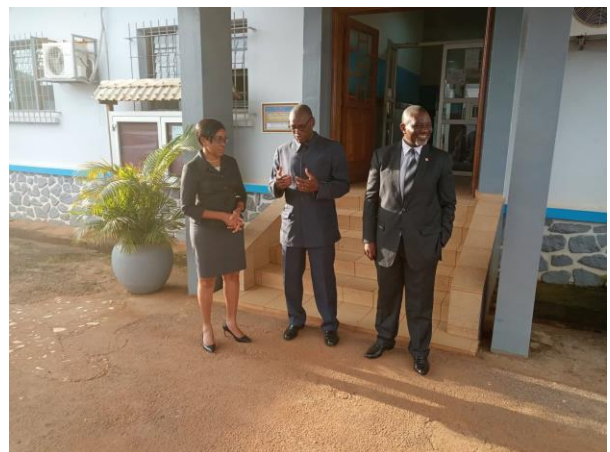
- ✓ organisation de la participation de l'Agence à la Conférence Générale et au Comité Exécutif de l'AFUR en Zimbabwe.



- ✓ organisation des activités et des audiences pour la mise en place d'un Forum des Institution de Régulation du Cameroun (FIRC) ;



*Avec DG/CSPH*



*Avec DG/CAA*



*Avec DG/ART*



*Avec DG/ANTIC*

### **6.1.6 Interprétariat et traduction**

La traduction des documents suivants :

- ✓ le rapport de la session de la Haute Commission d'Avancement et de Discipline (HCAD), tenue le 30 décembre 2017 ;
- ✓ la détermination des tarifs de l'électricité ;
- ✓ le dossier d'appel d'offres relatif à l'achat de véhicules ;
- ✓ les termes de référence pour engager les services d'un consultant en traduction et bilinguisme ;
- ✓ l'appel d'offres national pour l'assurance automobile ;
- ✓ les légendes sur différentes photos du site Web ;
- ✓ les articles à insérer sur le site Web.

## **6.2 Division de la Cellule Interne et du Développement Numérique**

### **6.2.1 Cellule du Développement Numérique**

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuité des actions d'envergure de transformation numérique amorcées depuis 2016. A ce titre l'opérationnalisation de la version 2 du logiciel de traitement automatique de courrier (URUS 2) a occupé une place importante au cours de ladite année. L'activité de collaboration numérique s'est intensifiée, avec notamment la mise en place d'une plateforme de partage sécurisé des informations avec les autres acteurs du secteur.

Ainsi, le présent rapport qui s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de la troisième année d'exécution du programme triennal 2016-2018, présente la synthèse du niveau d'atteinte des objectifs annuels de la dite cellule. Parmi les projets majeurs exécutés, figurent entre autres :

- la rédaction et la validation du DAO relatif à l'implémentation du Système d'information de l'ARSEL ;
- l'opérationnalisation de la politique et de la charte de sécurité du système d'information de l'ARSEL ;
- la réhabilitation du réseau informatique de l'ARSEL ;
- l'acquisition et l'installation d'un système de vidéo projection professionnelle ;
- l'opérationnalisation du numéro téléphonique court de l'ARSEL (Call-Center) ;
- l'acquisition et la distribution de nouveaux ordinateurs de qualité et autres matériels informatiques ;
- la sensibilisation du personnel de l'agence sur les risques cyber criminels ;
- l'implémentation des recommandations de l'audit d'ANTIC de 2017 ;
- l'acquisition et le déploiement de logiciels applicatifs authentiques ;
- la maintenance du parc informatique et téléphonique ;
- la réalisation de l'étude de faisabilité du système de télé vérification des données du Secteur de l'électricité ;
- la mise en place d'une plateforme de partage sécurisé des informations avec les autres acteurs du secteur ;
- la rédaction d'un plan d'actions de collaboration numérique avec les acteurs du secteur ;
- l'élaboration de la cartographie des risques liés à la gestion de l'information ;
- l'élaboration d'un plan de continuité d'activité de l'ARSEL ;
- etc.

Le tableau ci-dessous présente le niveau d'exécution des activités de « **Développement Numérique** » au 31 décembre 2018, ainsi que les différents livrables obtenus.



Tableau 18 : Bilan technique du Développement Numérique

ACTIVITES	OBJECTIFS	DESIGNATION	INDICATEURS DE PERFORMANCE						
			LIBELLE	NIVEAU REFERENCE	NIVEAU CIBLE	SOURCES/MOYENS VERIFICATION	REALISATIONS	ECARTS	OBSERVATIONS
Protection du consommateur	Optimiser la mission de protection des consommateurs	Contrôle de conformité des systèmes informatiques des opérateurs du secteur	Nombre d'applications auditées	0	10	Nombre de plaintes des consommateurs réduits.	0	-10	activité en phase de maturation
			Rapport d'audit dans les régions	0	10	Erreurs de facturation réduites	0	-10	
		Finalisation technique et déploiement de la plateforme de services aux consommateurs	Code source et documentation	0	1	Rapports de déploiement	0	-1	activité réorientée vers une nouvelle vision
			Application hébergé et accessible depuis Internet	0	1		0	-1	
Acquisition et maintenance des équipements	Doter l'Agence de matériels et logiciels de travail performants et d'une assurance de maintenance efficace	Acquisition et maintenance des équipements informatiques et téléphonique	Nombre d'équipements acquis	250	290	rapports d'installation	298	+8	
			Taux de disponibilité des équipements	98%	99%	Rapports de maintenance préventive et curative,	99%	0	
		Acquisition de licences de logiciels	Nombre de licences informatiques acquises	65	125	rapports d'installation	134	+9	65 licences antivirus authentiques acquises
		Augmenter la bande passante Internet	Fibre optique et accessoires acquis	1	4	Test du débit à l'entrée	15	+11	débit Internet passé à 15 Mbps

ACTIVITES	OBJECTIFS	DESIGNATION	INDICATEURS DE PERFORMANCE						
			LIBELLE	NIVEAU REFERENCE	NIVEAU CIBLE	SOURCES/MOYENS VERIFICATION	REALISATIONS	ECARTS	OBSERVATIONS
Gestion du Système d'Information	Assurer la disponibilité et la fiabilité de toutes les applications, services internet et intranet et disposer d'un plan directeur d'informatisation	Gestion des applications informatiques de l'ARSEL, des réseaux, des sites internet et Intranet	taux de disponibilité du système informatique	95%	99%	rapport de monitoring	99%	0	
		Automatisation de certains processus	nombre de processus automatisés	2	8	guide utilisateur	4	-2	
		Mise en place du Schéma Directeur Informatique et de télécommunication	nombre de SDI disponible	0	1	existence du document contenant la stratégie informatique	1	0	Document en cours de validation
		Veille cyber sécuritaire de l'Agence	nombre de note de veille cyber sécuritaires transmises	12	24	listes des courriels envoyés	27	+3	

## **6.2.2 Activités d’Audit et du Contrôle Interne**

Les activités d’Audit et du Contrôle Interne se présentent de la manière suivante :

### **6.2.2.1 Evaluation des performances des unités**

L’activité d’évaluation des performances est restée permanente au sein de l’Agence, motivée par le désir d’optimiser les conditions d’atteinte des résultats matriciels, avec comme supports des matrices d’évaluation avec des indicateurs précis.

Au cours de l’année 2018, les évaluations semestrielles ont été conduites sous la houlette des Consultants évaluateurs avec pour objectif l’évaluation des bilans de Gestion Axée sur les résultats semestriels et annuels.

#### **1. Activités réalisées durant la période**

Au cours de la période sus relevée, le contrôle interne a traité des dossiers divers faisant appel à la conformité, aux performances, à la stratégie. Les principaux concernent :

- la prise en compte des avancements exceptionnels signés par le Directeur Général le 23 décembre 2017 dans les rémunérations dès janvier 2018 a été bloquée par le Contrôleur Financier Spécialisé (CFS) ;
- les nouveaux recrutements ont aussi été bloqués par le CFS qui demande de passer par le Conseil d’Administration (CA) conformément à la nouvelle loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 nonobstant la période de transmission accordée par le législateur. NB. divergence de qualification de la réglementation entre le juge d’opportunité Directeur Général (DG) et le juge de régularité (CFS) ;
- la clôture de certaines caisses d’avances appuyées de leurs pièces justificatives ;
- le paiement des frais de missions effectuées après l’arrêt des engagements 2017 ;
- le paiement des indemnités des membres de la CIPM/ARSEL pour caducité de mandats depuis le 30 juin 2017 ;
- le paiement de certains arriérés aux prestataires ;
- l’actualisation de certaines procédures (matériel roulant, missions) ;
- le suivi de l’audit indépendant réalisé par LEAS & CONSULTING relatif aux éventuelles imputabilités dans le rapport d’audit INVEST’ELECT réalisé par ERNST & YOUNG ;
- l’exécution budgétaire 2018
- l’automatisation du progiciel de gestion intégré (ERP) ;

- les dossiers de passation de marchés notamment : (i) la revue des membres de la sous-commission d'analyse des offres afin d'éviter des conflits d'intérêt (audit tarifaires), (ii) l'attribution contestée par PUROIL de l'appel d'offres international restreint dans le cadre du projet ERD-RUMPI attribué à MARK BRIAN Consulting ;
- l'actualisation de la cartographie des risques ;
- l'arrêt par ITIS SARL des travaux d'extension des locaux de l'Agence pour défaut de signature de l'Avenant au contrat de base déjà réalisé à 90%;
- l'arrêt des travaux de pavage du parking extérieur de l'ARSEL financé par Caisse d'avance ;
- l'élaboration du rapport d'Audit interne 2017 ;
- les évaluations des performances des unités qui ont fait montre de peu d'engouement et de lenteur au regard de la pression du travail des personnels et des déplacements divers ;
- etc.

## **2. La cartographie des risques**

La nécessité de ce dispositif vise à s'assurer de la pertinence de la démarche de couverture et de gestion des différents risques par le contrôle interne. Cela permet d'éviter les risques de contrôle non pertinent et efficace, ainsi que la non fluidité des activités.

La matrice actualisée des risques majeurs identifiés recouvre les processus ci-après :

- risques découlant des exigences de l'environnement réglementaires, procédural et légal ;
- risques découlant de l'insuffisance des ressources financières et humaines de qualité pour valoriser les stratégies mises en place ou escomptées ;
- risques liés aux défaillances dans la gestion des Ressources Humaines et des ressources matérielles pour accompagner la stratégie mise en place ;
- risques découlant des défaillances des unités dans les processus opérationnels et dans les processus supports ;
- risques découlant de la stratégie et du management global de l'Agence dans le secteur de l'électricité ;
- risques liés au non-respect des instructions budgétaires, à la mauvaise planification et évaluation des charges ;
- risques liés à la protection de l'image de marque de l'Agence et de son personnel ;
- risques ergonomiques liés au cadre et aux conditions de travail ;

- risques liés aux processus de passation et d'exécution des marchés au sein de l'Agence et dans le secteur de l'électricité.

Une approche par unité et processus a conduit à une ébauche de la cartographie des risques.

### **6.3 Gestion du courrier et des archives**

Deux (02) axes principaux sont au centre des activités de la gestion du courrier et des archives : (i) la gestion du courrier, d'une part, et d'autre part, (ii) la gestion des archives.

Au cours de l'année 2018, et au titre du rendement global du Service de l'Accueil et du Courrier : environ 2 020 courriers reçus et 4 231 courriers transmis. L'acquisition de deux (02) motos et d'un (01) ordinateur de bureau complet a été enregistrée.

Les activités menées par le Service des Archives et de la Reprographie sont les suivantes : (i) la désignation des personnes focales archives par Unité ; (ii) la mise sur pied du fond documentaire tarifaire ; (iii) la tenue du comité stratégique a/s stratégie d'archivage de l'ARSEL ; (iv) la mise sur pied du fichier d'inventaire des documents dans les bureaux, par Unité, en perpétuel enrichissement ; (v) la réponse aux sollicitations de consultation des documents ; (vi) le conditionnement de documents versés sans contrôle ; (vii) la participation aux travaux des différents comités d'appartenances.

Les difficultés rencontrées à la SDACAR entres autres : (i) le manque de personnel tant au service du courrier qu'au service des Archives ; (ii) les adresses inexistantes et parfois erronées pour la transmission des courriers ; (iii) l'étroitesse de l'espace de travail.

Perspectives pour l'année 2019 :

**Service du Courrier :** (a) améliorer la qualité du service en interne comme en externe à travers le traitement rapide et efficace du courrier ; (b) améliorer la confidentialité dans le traitement des dossiers ;

**Service des Archives :** (a) commencer la mise sur pied du fond conforme des archives de l'Agence ; (b) élaborer le manuel de procédures du service ; (c) poursuivre le coaching du personnel sur les bonnes pratiques de conservation et de gestion des archives.

Il est également question pour la sous-direction de poursuivre le renforcement de capacités de son personnel.

#### **6.4 Projet de construction de la Tour de l'électricité (TOUREL) et immeuble siège (tour mineure)**

En 2018, la Direction Générale de l'ARSEL a continué à mener des études de conception et d'évaluation d'un projet de construction d'un immeuble siège (2SS+RDC+ 11 étages) devant abriter les services de l'ARSEL. Le projet porte sur une petite partie du site dédié au projet TOUREL (maximum 700m<sup>2</sup>).

Dans ce cadre, en date du 17 mai 2018, le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre a autorisé l'ARSEL à démarrer les travaux de construction de son immeuble siège dénommé « Tour Mineure ». Les activités majeures mises en œuvre dans le cadre des diligences de la réalisation dudit projet sont les suivantes :

- élaboration d'un projet de résolution soumis au Conseil d'Administration/ARSEL autorisant le Directeur Général/ARSEL à engager les dépenses liées à la réalisation du projet de construction de l'immeuble siège de l'ARSEL ;
- revue des plans architecturaux de l'immeuble siège ;
- visites techniques auprès des entreprises locales chargées des travaux d'exécution ou de rénovation des bâtiments administratifs afin de recueillir leurs références techniques et obtenir les coûts de construction ;
- saisine des responsables des entreprises consultées en vue de la confirmation de leur intérêt au projet de construction de l'immeuble siège de l'ARSEL à travers la visite du site ;
- obtention de l'adhésion préalable des entreprises consultées en vue de leurs propositions d'offres (QUANTUM, DANTELA, FOMA, DPE, WEITIC) ;
- élaboration du dossier d'appel d'offres des travaux de construction de l'immeuble siège de l'ARSEL ;
- préparation de la saisine du Laboratoire National de Génie Civil (LABOGENIE) en vue de procéder à une étude géotechnique de type G3 des sols de fondation sur le site du projet ;
- élaboration du dossier de marketing du projet intégrant les maquettes des ouvrages projetés ;
- préparation de la feuille de route du projet de l'année 2019

Tout ceci a été réalisé dans la perspective du lancement des travaux de construction de l'immeuble susvisé. En vue de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage du Directeur Général, Maitre d'Ouvrage des travaux, une Cellule-projet sera mise en place.

## 6.5 Activités sociales

### 6.5.1 Mutuelle du personnel de l'ARSEL MUPARSEL

Les activités de la Maituelle des personnels de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité pour le compte de l'exercice 2018 ont tourné autour de ses objectifs à savoir :

- rassembler tous les personnels de l'Agence autour d'un même idéal ;
- mettre en œuvre et suivre en collaboration avec la Direction Générale, le complément retraite des personnels ;
- mobiliser et suivre le complément des frais médicaux ;
- instaurer la solidarité entre les personnels de l'Agence en leur venant en aide notamment par la prise en charge de certains évènements marquants de leur vie.

A cet effet,

#### ➤ S'agissant de la Retraite complémentaire :

Les cotisations représentant 3% du salaire brut de chaque membre dont 1% à la charge de l'ARSEL ont donné pour 2018 :

N°	MOIS	Montant retraite complémentaire (part employeur et part employé)
1	Janvier	1 435 087
2	Février	1 447 865
3	Mars	1 508 884
4	Avril	1 506 196
5	Mai	1 472 691
6	Juin	1 475 259
7	Juillet	1 475 418
8	Août	1 475 649
9	Septembre	1 476 657
10	Octobre	1 472 589
11	Novembre	1 428 686
12	Décembre	1 396 862

➤ **S'agissant de la complémentaire santé :**

En complément à la police d'assurance maladie souscrite par l'Agence pour le compte du personnel, la Mutuelle prend en charge une fraction des frais médicaux de ses membres. Les risques sont ceux pris en charge par l'assurance maladie.

Les remboursements relatifs aux frais médicaux sont faits selon les procédures et les modalités arrêtées par la compagnie d'assurance sur une base de 20 % et pour un plafond de 150 000 F/ an / membre de la manière suivante :

N°	Libellés	2018
01	Remboursement maladie	3 255 319
	<b>TOTAL</b>	<b>3 255 319</b>

➤ **De la prise en charge des évènements marquants la vie des membres :**

La mutuelle a pris en charge les évènements suivants :

N°	Libellés	Nombre	2018
01	médailles	11	2 200 000
02	Retraite	01	500 000
03	Mariage	02	300 000
04	Décès	01	350 000
	<b>TOTAL</b>		<b>3 350 000</b>

**6.5.2 Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL (ASCARSEL)**

L'ASCARSEL a organisé plusieurs évènements qui ont concouru à l'épanouissement du personnel de l'Agence, à savoir des matchs amicaux de football, des séances de sports en salle, des tournois ludiques de tennis de table.



*Tournois de tennis de table*



### **6.5.3 Fête Internationale du travail et fête de fin d'année à L'ARSEL**

Dans le souci d'améliorer la qualité des évènements festifs de l'Agence, la Direction Générale n'a ménagé aucun effort pour permettre au Collège des Délégués du personnel qui est la cheville ouvrière de l'organisation des évènements liés aux intérêts du personnel, de servir celui-ci avec dévouement.

La fête du Travail a connu un engouement qui s'est manifesté par une bonne préparation des délégués du personnel, le choix d'un modèle unique des tenues, la dotation de deux pagnes à chaque personnel et un repas fastueux offert.

## CONCLUSION GENERALE

L'année 2018 a été marquée dans le secteur de l'électricité par la poursuite des grands chantiers de construction d'infrastructures hydroélectriques, l'injection dans le RIS des énergies provenant des barrages hydroélectriques de MEMVE'ELE et de MEKIN ainsi que l'opérationnalisation de la SONATREL.

Au sein de l'Agence, les activités menées ont abouti aux résultats ci-après :

- *Régulation économique et financière*

La régulation économique et financière a abouti aux réalisations suivantes :

- (i) examen des dossiers tarifaires des opérateurs ENEO, SONATREL, HYDROMEKIN, projet MEMVE'ELE, GRENOR CAMEROUN ;
- (ii) organisation des ateliers tarifaires afin de réajuster les données économiques et techniques en vue d'actualiser le profil du Tarif Moyen (MT, BT) et de déterminer le tarif par activité ;
  - a. production d'un tarif trimestriel ;
  - b. obtention d'un RMA 2018 de 321.650.055.000 FCFA pour le concessionnaire de distribution ENEO ;
  - c. résultats projetés RMA 2019 SONATREL en Transport et GRT de **62.918.625.000 FCFA (soixante-deux milliards neuf cent dix-huit millions six cent vingt-cinq mille)** et Tarif Moyen de Transport et de Gestion de Réseau de Transport de **10.626 FCFA/kWh**.

**NB.** Les autres opérateurs, HYDROMEKIN, MEMVE'ELE et GRENOR CAMEROUN ne se sont pas encore conformés aux exigences légales et réglementaires.

- (iii) estimation des redevances de régulation et élaboration des factures à adresser aux opérateurs ;
- (iv) suivi et contrôle des règles relatives à la concurrence, un accent a été mis sur les recrutements de consultants pour la formation en rédaction et analyse des contrats types d'achat d'électricité et de l'étude du WACC et du TRI afin de déterminer les éléments susceptibles d'entraîner les distorsions dans le secteur ;
- (v) réalisation des audits réglementaires relatifs aux coûts de développement et de construction de KPDC, aux combustibles de ENEO pour le compte de l'exercice 2017, aux modèles financiers actualisés de DPDC, aux charges de combustibles dans les centrales thermiques de ENEO et de DPDC.

- **Régulation juridique et réglementaire**

Diverses activités ont été menées au cours de l'année 2018 notamment :

- (i) le suivi de la réglementation et de la dérèglementation pour la prévention et la gestion des risques juridiques liés à l'activité ;
- (ii) le suivi du contentieux de l'Agence ;
- (iii) l'organisation d'une rencontre de haut niveau avec la société KPDC dans le cadre de « l'amélioration des relations Régulateur-Régulés » ;
- (iv) la conduite d'une mission nationale de contrôle de la qualité commerciale dans cinq (05) régions et quinze (15) agences ENEO concernées ;
- (v) l'organisation par la Commission de Conciliation de l'ARSEL de 37 séances de conciliation au cours de l'année 2018 :
  - a) 346 plaintes de consommateurs ont été enregistrées et enrôlées par la commission de conciliation ;
  - b) 29 séances ont été organisées, soit 20 à Yaoundé et 8 à Douala ;
- (vi) le Call Center a enregistré 2449 réclamations provenant des usagers ;
- (vii) l'attribution de deux (02) demandes de concession de transport et de gestion du réseau de transport de la SONATREL ont été clôturées ainsi que la demande de licence de vente de NHPC. Toutes ont fait l'objet d'avis conformes et d'une non-objection du Régulateur.
- (viii) la mission de recensement et de sensibilisation d'une catégorie d'Auto producteurs à savoir : les sociétés forestières se sont déployées au mois de décembre dans la Région de l'Est.

- **Régulation technique**

Les activités du contrôle technique et de la qualité de service effectuées par l'ARSEL en 2018 ont porté sur :

- (i) la mission de contrôle technique pour les segments de production, de transport, de distribution et de commercialisation afin de dresser le bilan énergétique du service public d'électricité, de vérifier les réalisations des objectifs de branchement dans les dix régions du pays et de suivre la collecte des énergies non fournies. Les principaux constats sont les suivants : les transformateurs dans plusieurs postes du RIN ne sont pas surchargés à l'exception de ceux de Maroua et celui de 110/90kV de Garoua dont les charges ont dépassées les 80% au mois d'avril 2018. Durant le premier semestre

2018, des incidents majeurs sur le réseau ont été signalés et les rapports y relatifs indiquaient la saturation de plusieurs transformateurs du RIS en moyenne à 120% ;

- (ii) la détermination de l'équilibre offre – demande pour l'année montre que les centrales thermiques du Grid ont été fortement sollicitées, le RIN a enregistré une augmentation de l'offre entre mai et juillet 2018 par rapport à la prévision ; l'offre prévisionnelle du RIS est restée au-dessus de l'offre réalisée tout le premier semestre 2018, l'offre des centrales thermiques isolées a été élevée de janvier à juin 2018, en juillet une baisse rapide de l'offre a été constatée, suivie d'un accroissement en août pour atteindre le niveau max à plus de 8 000 MWh ;
- (iii) le calcul des incitations contractuelles relatives aux énergies non fournies et aux obligations de desserte.

- ***Administration interne***

Le budget 2018, voté lors de la XXXIV<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration, s'équilibrait en ressources et emplois à un montant de 4 302 109 527 FCFA. Les ressources certaines de l'ordre de 3 402 109 527 FCFA, soit 79,08% et les ressources conditionnelles de 900 000 000 FCFA, soit 20,92%.

Ces ressources ont été budgétisées en dépenses d'investissement (883 689 425 F CFA soit 20,54% des ressources totales) et dépenses de fonctionnement (3 418 420 102 F CFA soit 79,46%). Les ressources recouvrées sont de l'ordre de 90,88%.

Un logiciel de gestion de carrière du personnel a été mis en place.

- ***Activités transversales***

Les activités de communication de l'Agence ont porté sur : la conception et la mise en œuvre d'une politique de communication interne et externe de l'Agence (souscription au quotidien et aux journaux hebdomadaires), la gestion des revues de l'Agence, Newsletter, la promotion de l'image de l'Agence à travers les programmes radio et télévisés « *Arsel à votre service* », l'amélioration l'information et la sensibilisation du public à travers la mise à jour régulière du site web de l'Agence ([www.arsel-cm.org](http://www.arsel-cm.org)). Le volet coopération a été mis en exergue avec des participations aux conférences forums, assemblées générales, conférences, ateliers de travail et Comités exécutifs au Cameroun et à l'étranger (FIRC, ERRA, FISUEL, AFDB, RegulaE.Fr, ANOR, ARMP). La traduction de nombreux rapports et d'Avis d'Appel d'Offres (DAO) de l'Agence.

Le programme de l'Agence pour ce qui est du développement numérique au cours de l'année 2018, a été marqué par la poursuite de la transformation numérique de l'Agence. Parmi les activités réalisées, l'on peut relever l'opérationnalisation de la politique et de la charte de sécurité du système d'information de l'ARSEL, la réhabilitation du réseau informatique de l'ARSEL, l'acquisition et l'installation d'un système de vidéo projection professionnelle, la sensibilisation du personnel de l'agence sur les risques cyber criminels, et l'implémentation des recommandations de l'audit d'ANTIC de 2017, dans un premier temps.

En plus, on ajouterait l'acquisition et le déploiement de logiciels applicatifs authentiques, la maintenance du parc informatique et téléphonique, la réalisation de l'étude de faisabilité du système de télé vérification des données du Secteur de l'électricité, la mise en place d'une plateforme de partage sécurisé des informations avec les autres acteurs du secteur, la rédaction d'un plan d'action de collaboration numérique avec les acteurs du secteur, etc.

Le programme de gestion du courrier et des archives a réceptionné plus de 2 000 courriers et en a transmis plus de 4 200. Il a permis la désignation des personnes focales archives par Unité, la mise sur pied du fond documentaire tarifaire, la tenue du comité stratégique au sujet d'une stratégie d'archivage de l'ARSEL. Ainsi, la mise sur pied du fichier d'inventaire des documents dans les bureaux et/ou par Unité est en perpétuel enrichissement. Cela apportera la réponse aux sollicitations de consultation des documents au conditionnement de documents versés sans contrôle.

Les activités d'audit interne et du social ne sont pas restées en marge en apportant leur complément opérationnel aux activités des unités.

## **ANNEXES**

# **MISSION DE RECENSEMENT DE TOUS LES OPERATEURS ET LEURS CAPACITES INSTALLEES, DANS LES VILLE DE YAOUNDE, ESEKA, DOUALA, BAFANG, BAYANGAM, NGAOUNDERE, EBOLOWA et BAFIA**

A cet effet l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) a effectué une descente sur le terrain du 17 au 29 septembre 2018, pour recenser tous les opérateurs et leurs capacités installées. Le présent rapport, ressort les résultats de ladite descente.

## **Objectifs de la mission**

L'objectif de la mission était d'effectuer le recensement des opérateurs dans le segment production et leurs capacités installées. Plus spécifiquement, il s'est agi pour l'équipe de la mission :

- d'identifier toutes les sources de production dans les villes de Yaoundé, Eséka, Douala, Bafang Bayangam, Ngaoundéré, Ebolowa et Bafia ;
- de répertorier l'ensemble des opérateurs (noms, capacités installée, localisation etc.) ;
- de répertorier l'ensemble des opérateurs (noms, capacités installée, localisation etc.) en cours d'installation ;
- de définir la capacité totale installée.

## **Déroulement de la mission**

La mission s'est déroulée du 17 au 29 septembre 2018 dans les régions de l'Adamaoua, du Centre du Littoral, de l'Ouest et du Sud conformément au programme ci-dessous :

<b>Période</b>	<b>Localités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Fonction</b>
Du 17 au 29 septembre 2018	Yaoundé, Eséka, Douala	NYOBE Samuel	Directeur des Etudes (DE)
Du 20 au 28 septembre 2018	Bafang, Bayangam	FOTSO KANGMOGNE Charles	Directeur de la Gestion des Régime par Intérim (DGRai)
Du 20 au 28 septembre 2018	Ngaoundéré	PILO Ernest	Sous-Directeur de Etudes, de la Prospective et de la Normalisation (SDEPN)
Du 20 au 28 septembre 2018	Ebolowa, Bafia	GUIENTSING OLAGA Serge Guy	Chargé d'Etude Assistant (CEA) à la DE

Les équipes se sont déployées simultanément sur le terrain.

Au terme de la descente, les résultats ci-après ont été recueillis

## Capacité Installée

La production d'électricité au Cameroun se fait à partir de différentes sources d'énergie primaires, notamment l'hydroélectricité, les centrales thermiques à HFO, LFO et à gaz (depuis 2013). Les capacités installées et exploitées par les différents opérateurs chargés de la production d'électricité au Cameroun sont regroupées comme suit :

### ENEO-Cameroun

Depuis la prise en main du système énergétique par ACTIS en juillet 2014, le concessionnaire ENEO-Cameroun exploite pour le compte de l'Etat les sites de productions hydroélectriques, les sites de production thermiques raccordés aux réseaux interconnectés et les sites de production thermiques isolés. Les tableaux 1, 2, 3 et ci-dessous présentent de façon synthétique toutes les unités de production exploitées par l'opérateur ENEO.

Tableau 19: Centrales thermiques isolées en septembre 2018

N°	Centrales	Combustible	Nombre de groupes	Puissance installée (kW)
01	BANYO	Diesel	4	1968
02	BERTOUA	Diesel	10	16 000
03	GAROUA-BOULAI	Diesel	4	1340
04	NGAOUNDAL	Diesel	3	1280
05	TIBATI	Diesel	4	1006
06	TOUBORO	Diesel	2	430
07	BETARE OYA	Diesel	3	640
08	OLAMZE	Diesel	2	101
09	AMBAM	Diesel	5	2044
10	BENGBIS	Diesel	2	240
11	LOMIE	Diesel	2	440
12	DJOUN	Diesel	4	1545
13	MEYOMESSALA	Diesel	2	2340
14	BAMENDJIN	Diesel	1	53
15	CAMPO	Diesel	2	253
16	MAPE	Diesel	4	1100
17	MUNDEMBA	Diesel	3	445
18	NKONDJOCK	Diesel	3	282
19	YOKO	Diesel	3	440



N°	Centrales	Combustible	Nombre de groupes	Puissance installée (kW)
20	YOKADOUMA	Diesel	5	1464
21	MOLOUNDOU	Diesel	5	560
22	POLI	Diesel	3	580
23	TIGNERE	Diesel	3	756
24	MBAKAOU	Diesel	3	330
<b>Total</b>			<b>82</b>	<b>35 637</b>

Le tableau indique que le Cameroun dispose de 24 centrales thermiques isolées, qui comportent un total de 82 groupes installés pour une capacité totale installée de **35,637 MW** en septembre 2018.

Tableau 20: Centrales thermiques connectées aux réseaux en septembre 2018

N°	Centrales	Combustible	Nombre de groupes	Capacité Installée (MW)
1	LIMBE	HFO	5	85
2	LOGBABA	LFO	2	12
3	BASSA 3	LFO	3	9
4	OYOMABANG	HFO	3	18
5	BAFOUSSAM	LFO	3	6
6	KOUSSERI	LFO	3	4,4
7	DJAMBOUTOU	HFO	20	20
<b>TOTAL</b>			<b>39</b>	<b>154,4</b>

Le tableau ci-dessus renseigne sur la capacité installée (154,5 MW) des centrales thermiques connectées aux réseaux RIS et RIN et exploitées par ENEO, pour 39 groupes installés.

Quatre centrales thermiques ont été construites en procédure d'urgence par l'Etat du Cameroun (gérées entre 2011 et février 2014 par EDC) et rétrocédées au concessionnaire ENEO-Cameroun en février 2014. Le tableau 3 ci-dessous présente lesdites centrales.

Tableau 21: Centrales thermiques d'urgence

N°	Centrales	Combustible	Nombre de groupes	Capacité Installée (MW)
01	Mbalmayo	LFO	9	13,2
02	Ebolowa	LFO	9	13,2

N°	Centrales	Combustible	Nombre de groupes	Capacité Installée (MW)
03	Bamenda	LFO	18	25,4
04	Ahala	LFO	52	49,44
TOTAL			<b>88</b>	<b>101,24</b>

La somme des capacités installées dans les centrales thermiques du Grid exploitées par le concessionnaire ENEO en septembre 2018 est de **255,64 MW**.

Tableau 22: Centrales hydroélectriques

N°	Centrales	Nombre de groupes	Capacité installée (MW)
01	Song-loulou	8	384
02	Edéa	14	276,2
03	Lagdo	4	72
TOTAL		<b>26</b>	<b>732,2</b>

La capacité installée totale des centrales de production d'électricité exploitée par le concessionnaire ENEO-Cameroun en 2018 est évaluée à **1023,477 MW** donc 732,2 MW en hydroélectricité, 35,637 MW pour les centrales thermiques isolées et 255,64 MW pour les centrales thermiques connectées au RIS et RIN.

La répartition des capacités installées en fonction des sources primaires de production d'électricité est présentée dans la figure 18.

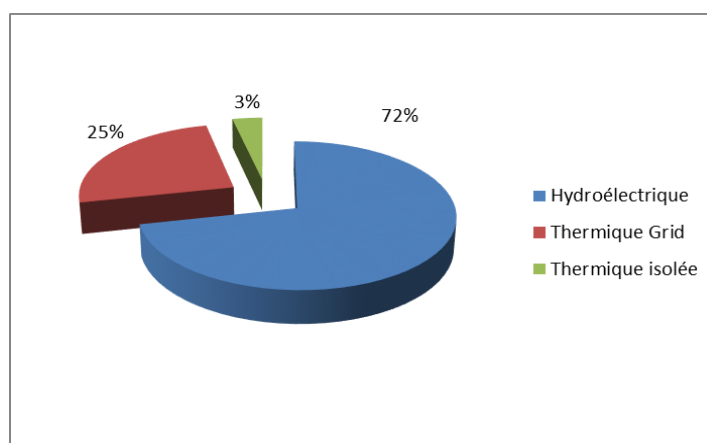


Figure 18: Répartition de la capacité de production d'ENEO

## Autres producteurs

Outre le concessionnaire ENEO-Cameroun, le Cameroun compte trois (03) producteurs indépendants, notamment Kribi Power Development Company (KPDC) et Dibamba Power Development Company (DPDC) et Aggreko. La particularité desdits producteurs réside au niveau du combustible utilisé pour la production de l'électricité. Le tableau 5 ci-dessous résume les installations de ces derniers.

Tableau 23: Producteurs indépendants

Opérateurs	Lieu d'installation de la centrale	Combustible	Nombre de groupes	Capacité installée (MW)	Année de mise en service
DPDC	Dibamba	HFO	8	86	2009
AGGREKO	Maroua	HFO	10	10	2017
KPDC	Kribi	Gaz	13	216	2013
<b>TOTAL</b>			<b>31</b>	<b>312</b>	

La capacité totale installée de producteurs indépendants installés au Cameroun est évaluée à 312 MW. Il ressort de l'ensemble de données précédentes que, la capacité totale installée des centrales de production d'électricité au Cameroun destinée au service public est de **1335,477 MW** répartie suivant la figure 2 ci-dessous.

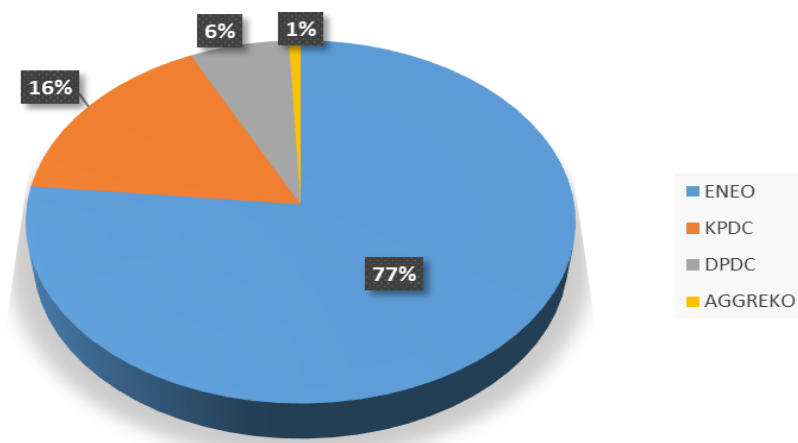


Figure 19: Répartition de la capacité totale installée du Cameroun

Il est important de noter que l'équipe de la mission observé au cours de son passage dans les différentes régions cibles, un grand nombre de projets de production de l'électricité en cours de réalisation et un nombre important d'opérateurs susceptibles d'exercer une activité d'exploitation de nouvelles unités de production au Cameroun.

## Projet d'électrification de mille (1000) localités par systèmes solaires photovoltaïques

Un protocole d'accord a été signé par le Gouvernement du Cameroun et l'entreprise Chinoise HUAWEI TECHNOLOGIES CO.LTD pour l'électrification de mille (1000) localités par systèmes solaires photovoltaïques. Au moment du passage de l'équipe de la mission, la phase pilote du projet était achevée. Soit 166 localités électrifiées dans neuf (09) régions du Cameroun excepté l'Extrême-Nord pour une capacité installée de **11,2 MW**. La deuxième phase du projet (électrification de 350 localités) est en cours de réalisation.

### Autres projets en cours de réalisation

L'équipe de la mission a recensé un certain nombre de projets en cours de réalisation, dont la mise en œuvre à court ou moyen termes permettra de porter la capacité installée à environ 2000 MW à l'horizon 2020. Le tableau 6 ci-dessous présente les capacités projetées des nouvelles unités de production.

Tableau 24: Capacités projetées des nouvelles unités de production

N°	Centrales Hydroélectriques	Nombre de groupes	Capacité installée (MW)
01	MEKIN		15
02	MEMVE'ELE		211
03	NACHTIGAL		420
<b>TOTAL</b>			<b>646</b>

La capacité totale installée des centrales de production d'électricité en cours de construction au Cameroun et destinée au service public est estimée à de **657, 2 MW**.

# **MISSION DE CONTROLE DES INVESTISSEMENTS REALISES ET IMMOBILISES PAR L'OPERATEUR ENEO EN 2017, EFFECTUEE DU 10 AU 20 JUIN 2018**

Dans le cadre de la préparation des travaux de validation du tarif réalisé en 2017 et de l'ajustement de celui projeté en 2018, d'une part, et conformément au nouveau calendrier tarifaire arrimé au calendrier budgétaire, d'autre part, l'ARSEL a effectuée du 10 au 20 juin 2018 une descente sur le terrain pour vérifier l'exécution des réalisations des projets d'investissement immobilisés par l'Opérateur Enéo en 2017.

Au terme de ladite descente, les principaux résultats et constats faits sur le terrain concernant l'échantillon choisi sont les suivants :

- la plupart des projets réalisés dans le segment distribution dans le cadre du programme d'investissement 2017 de l'opérateur Eneo, notamment dans la sécurisation et la réhabilitation des poteaux bois du réseau de distribution des régions sélectionnées ne sont pas cohérents avec la documentation technique disponible d'une part, certains sont introuvables sur le terrain ou pas matérialisés d'autre part;
- l'échantillon des projets d'investissements défini pour le segment production est exécuté dans sa grande majorité, le reste est en cours de réalisation ;
- tous les projets pris dans l'échantillon de contrôle dans le segment transport, notamment ceux concernant les postes sources sont exécutés. Toutefois aucune précision n'est faite sur la réutilisation des transformateurs remplacés dans les postes et aucune traçabilité desdits transformateurs n'apparaît dans les registres ;
- les retards dans l'exécution de la plupart des travaux sont dus aux barrières douanières pour certains équipements commandés à l'international, c'est le cas des retards observés dans le dédouanement des excitatrices à diodes tournantes commandées en France par l'entreprise adjudicataire GIE CINPHONI & FLIPO RICHIR dans le cadre du projet de remplacement du système d'excitation des régulateurs de tension des alternateurs des groupes 4 à 9 d'Edéa 2;
- plusieurs prestations sont non conformes aux cahiers des charges dans le segment distribution. L'équipe de la mission a observé des adaptations sur le terrain qui ne respectent pas les normes et standards de construction de réseau et qui pourraient induire des charges supplémentaires qui renchériraient les coûts lorsqu'il faudrait normaliser les ouvrages construits ;
- l'absence d'une procédure de rétrocession des ouvrages construits par les tiers ;
- l'absence d'un cadre de mesure de la performance des projets d'investissement ;
- l'insuffisance organisationnelle et le manque de rigueur dans la réception des matériels et des travaux. Il est difficile pour les agents techniques et responsables des bases techniques de dissocier les travaux exécutés dans le cadre du programme d'investissement et ceux liés aux travaux courants de maintenance du réseau. Il est également observé un stock de matériel présentant des irrégularités ou défectueux dans la base technique de Bertoua, pourtant pas encore mis en exploitation sur le réseau ;

- le déficit en ressources humaines dans les Divisions Techniques retarde les interventions sur le terrain ;
- l'absence d'équité spatiale des projets d'investissement réalisés (projets concentrés dans les chefs-lieux de région) ;
- le manque de visibilité entre les travaux liés au programme d'investissement et ceux réalisés dans le cadre des activités de maintenance préventive de l'opérateur ;
- les supports bois normalisés dans le cadre du suivi des plaintes des clients sont déclarés immobilisés comme projet d'investissement ;
- l'abandon des réseaux construits par les tiers ;
- l'archivage des données issues des projets d'investissement dans les Divisions Techniques est inexistant, notamment à la division technique de l'Ouest.

Au regard des constats effectués, l'équipe de la mission formule les recommandations suivantes :

➤ **Pour l'Opérateur Enéo :**

- élaborer systématiquement des indicateurs de performance pour les projets retenus dans les programmes d'investissement ;
- définir les indicateurs de performance des projets mis en œuvre dans le cadre du programme annuel d'investissement ;
- renforcer les effectifs et mettre à disposition du matériel et des équipements dans les bases techniques pour faciliter les interventions et le suivi des projets;
- renforcer les capacités techniques et managériales des Chefs de projet pour leur permettre d'améliorer la sélection des contractants, le respect des normes en vigueur, le suivi et la réception des travaux, etc. ;
- effectuer une présélection des entreprises avant le lancement des appels d'offres restreints ou l'établissement des bons de commande ;
- assurer le raccordement et la maintenance permanente des réseaux construits par les tiers suivant la procédure en vigueur ;
- veiller au respect strict des clauses contractuelles lors de l'exécution des projets ;
- ne pas réceptionner un ouvrage dont les spécifications techniques ont été modifiées sans avenant qui justifie sa modification ;
- définir des critères de sélection des localités pour l'attribution des projets d'investissement ;
- mettre systématiquement en demeure toutes les entreprises qui n'exécutent pas les projets dans les délais ;
- calculer les pénalités contractuelles et les appliquer systématiquement lors des paiements des entreprises mises en demeure pour retard d'exécution des travaux conformément aux lettres commandes ;
- faire une distinction claire entre les travaux liés aux programmes d'investissement, ceux relatifs à la maintenance courantes des réseaux et autres, enfin les travaux ponctuels suite à des incidents.

➤ **Pour l'ARSEL :**

- faire une proposition au Gouvernement d'une procédure écrite de rétrocession des ouvrages construits par les tiers dans la concession et en définir les responsables ;

- actualiser la procédure de contrôle technique des investissements des opérateurs et actualiser en général les procédures de contrôle des investissements ;
- faire un audit des investissements déclarés immobilisés par l'Opérateur Eneo dans le segment distribution en 2016 et en 2017 ;
- valider les investissements déclarés immobilisés dans les segments production et transport dans le calcul du tarif 2017 ;
- reporter la validation du programme d'investissement 2017 de l'opérateur Enéo, sous réserve des conclusions d'un audit complémentaire

➤ **Pour le Gouvernement :**

- aménager les voies d'accès de l'ensemble des sites de production de l'électricité.

# **MISSION DE SUIVI DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS DES OPERATEURS ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE, EFFECTUEE DU 20 NOVEMBRE AU 04 DECEMBRE 2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de performances 2018 et du plan de travail 2018 de l'ARSEL. La Direction des Etudes (DE), à travers la Sous-direction du Suivi des Politiques et Programmes de Développement (SDSPPD), a effectué dans les régions de l'Ouest, du Sud, de l'Est et de l'Extrême-Nord, du 20 novembre au 04 décembre 2018, une mission de suivi des programmes d'investissements et projets de développement de l'Opérateur ENEO.

Au terme de la mission, les principaux résultats et constats faits sur le terrain sont les suivants :

- **Pour le projet d'acquisition et installation de quatre (04) groupes à la centrale thermique de Bertoua ;**
  - une discordance entre les spécifications techniques contractuelles et celles lues sur les plaques signalétiques de l'ensemble des quatre (04) groupes, notamment la vitesse de rotation, la fréquence et la tension ;
  - un grand nombre d'éléments (équipements et matériels) nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des quatre (04) groupes, ont été commandés mais n'ont pas été livrés par le contractant avec un coût du projet inchangé, notamment les systèmes de refroidissement, les tableaux de synchro-couplage, les modules de contrôle et de commande, les pièces de rechange, les documents techniques et schémas. Aucun redressement financier n'a été observé ni envisagé par le maître d'ouvrage ;
  - les groupes fournis et installés à la centrale thermique de Bertoua produisent chacun une puissance qui varie entre 700 kW et 750 kW, ce qui représente moins de 50% de la puissance contractuelle de 1600 kW attendue par groupe ;
  - les séries des groupes et équipements livrés à la centrale de Bertoua sont nouvelles dans le parc de production Eneo et leur technologie n'est pas entièrement maîtrisée par le personnel de ladite centrale. Ceci est la cause de quelques retards observés dans la mise en œuvre du programme de maintenance de la centrale ;
  - la charge d'huile des groupes acquis est deux (2) fois plus élevée que celle des groupes existants, soit 800 Litres (l) au lieu de 400 l. Ceci amène à se poser la question de savoir l'objectif visé dans le projet d'acquisition de quatre (04) groupes à la centrale thermique de Bertoua, au regard du coût d'exploitation très élevé de la centrale qui a un effet négatif sur le tarif d'électricité ;
  - une capacité supplémentaire de 5 MW a été installée à la centrale thermique de Bertoua et exploitée par Aggreko. L'intégration d'un acteur sans titre dans le secteur de l'électricité soulève la question de la maturation du projet d'acquisition de quatre (04) groupes à la centrale thermique de Bertoua ;



- **Pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Djoum :**
  - la centrale photovoltaïque de 186 kWc construite à Djoum a été mise en service de 10 janvier 2018. Elle fonctionne en hybridation avec le thermique diesel & solaire ;
  - la centrale solaire mise en service contribue à la fourniture de l'énergie tous les jours de la semaine entre 7h et 17h et aucune modification tarifaire n'a été apportée au système ;
  - le projet de construction de la centrale photovoltaïque à Djoum est né du non-respect ou de la non-réalisation des opérations de maintenance conformément aux prescriptions du constructeur des groupes de la centrale thermique. Malgré la mise en place du parc solaire de 186 kWc en injection direct, la centrale thermique de Djoum a du mal à couvrir la demande pour les raisons sus évoquées. La couverture de la demande (à la pointe) restant fortement dépendante de la performance des groupes ;
- la centrale photovoltaïque mise en service le 10 janvier 2018 n'a pas été construite conformément au cahier des charges du prestataire. Plusieurs activités n'ont pas été réalisées, notamment la construction d'un forage et d'un parking ;
- **Pour le projet de réhabilitation de la centrale thermique de Bafoussam :**
  - le projet de réhabilitation de la centrale thermique de Bafoussam est inachevé à la date de passage de l'équipe de la mission. et les objectifs escomptés n'ont pas été atteints. Mais fort est de constater que ledit projet a été clôturé à hauteur de 955 988 083 FCFA, avec un montant de crédit initial accordé de 932 170 000 FCFA, conformément au document de clôture de crédit approuvé par le DG/ENEO le 27 mars 2018 (numéro de crédit : TP003) ;
  - le projet initié par la Direction de la Production pour un délai d'exécution de 12 à 18 semaines a été mis en œuvre par la Direction des Services Généraux de l'opérateur ENEO. Aucune raison n'est évoquée pour l'instant par l'Opérateur malgré l'interpellation du Régulateur ;
  - au regard des travaux inachevés et de l'objectif escompté (garantir une production de 12 MW à la centrale thermique Bafoussam) pas atteint, le reconditionnement des groupes Caterpillar 3616B et Pielstick 18 PA6V280, semble ne pas être la solution appropriée comme préconisée par les études, si l'on s'en tient aux déclarations du Chef de Projet désigné à cet effet ;
  - le groupe Caterpillar 3616B est tombé en panne trois (03) mois après sa mise en service selon les déclarations du Chef de Projet. Au regard des feuilles de marche dudit groupe et des réserves portées sur le procès-verbal, certificat d'achèvement et de mise en service joints au présent rapport, le groupe ne présentait aucune garantie de fonctionnement égale à la durée de réalisation du projet, compte tenu de l'incident survenu après sa mise en service. Ledit incident a eu un impact sur l'ensemble des parties sensibles du groupe (vilebrequin, bloc-moteur, accouplement, etc.) ;

➤ **Pour le projet de construction de deux centrales solaires à Maroua (15 MW) et Guider (10 MW) :**

- la société de droit camerounais dénommée « Maroua-Guider Solar Company » a été créée ;
- la société de droit camerounais a déposé un dossier de demande de licence de production d'électricité chez le Régulateur. Ledit dossier est en cours de traitement au sein de l'ARSEL ;
- la nouvelle date projetée de mise en service est prévu en septembre 2019, en croire les déclarations du Chef de Projet.

Au regard des constats effectués, l'équipe de la mission formule les recommandations suivantes :

➤ **Pour l'Opérateur Enéo :**

- appliquer systématiquement des redressements financiers pour toutes fournitures ou activités non conforme au cahier des charges des prestataires ;
- retirer le projet de réhabilitation de la centrale thermique de Bafoussam (numéro de crédit : TP003) dans la liste des projets immobilisés en 2017 et produire un état d'avancement détaillé dudit projet ;
- achever le projet d'acquisition et d'installation de quatre (04) groupes à la centrale de Bertoua conformément à son cahier des charges ;
- construire un forage et un parking tel que prévu dans le cahier de charge du projet de construction d'un parc solaire photovoltaïque de 186 kWc à Djoum ;
- instaurer une véritable démarche de contrôle et suivi de la performance par la mise en place d'un dispositif cohérent qui ira de la définition des objectifs stratégiques à leur opérationnalisation via les programmes d'investissements ;
- élaborer systématiquement des indicateurs de performance pour les projets retenus dans les programmes d'investissements ;
- renforcer les capacités techniques et managériales des Chefs de projet pour leur permettre d'améliorer la sélection des contractants, le respect des normes en vigueur, le suivi et la réception des travaux, etc. ;
- s'assurer de la maturation du projet, et veiller au respect du cadre légal et réglementaire en vigueur au Cameroun en matière d'investissement ;
- veiller au respect strict des clauses contractuelles lors de l'exécution des projets ;
- calculer les pénalités contractuelles et les appliquer systématiquement lors des paiements des entreprises mises en demeure pour retard d'exécution des travaux conformément aux lettres commandes.

➤ **Pour l'ARSEL :**

- actualiser la procédure générale du contrôle technique et suivi des investissements ;
- effectuer systématiquement le contrôle périodique physique des ouvrages réalisés, les entretiens avec les responsables des projets et toutes les parties prenantes avant de procéder à une évaluation financière et à la validation des immobilisations d'un nombre de projets donnés ;

- effectuer le retrait de la base tarifaire du projet de réhabilitation de la centrale de Bafoussam immobilisé en 2017 ;
- ne pas validé les investissements de Bertoua et de Djoum s'ils ne sont achevés conformément à leurs cahiers des charges ;
- calculer la pénalité contractuelle liée à l'infraction dû à l'intégration d'un acteur sans titre des activités dans le secteur par ENEO, conformément à l'article 97 de la loi de 2011;
- calculer la pénalité contractuelle liée à l'infraction due au défaut de mise à disposition de l'information contractuelle requise à l'Agence dans les délais contractuels ou accordés, conformément à l'article 97 (d) de la loi de 2011.

➤ **Pour le Gouvernement :**

Mettre en application l'article 7 du contrat cadre de concession, notamment les alinéas 7.2, 7.3 et 7.4 relatifs respectivement : (i) à l'approbation des projets pour les nouveaux Biens Conçédés, (ii) aux contrôles technique en cours et fin de travaux pour les Biens Conçédés, et (iii) réception des nouveaux ouvrages constituant les Biens Conçédés.

# **RAPPORT ANNUEL 2018**

## **DES REUNIONS DE COORDINATION**

### **Introduction :**

Selon les dispositions de la loi n° 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité.

A cet effet, dans le but d'accomplir les différentes missions qui sont assignées à l'ARSEL, le Directeur Général avait instruit suivant la note de service N°B113/NS/ARSEL/DG/ATA/SAI du 26 janvier 2016 la relance des réunions de coordination des unités tous les premiers mardi du mois à partir de 9 heures 30 minutes précises pour un meilleur suivi des activités des unités.

A juin 2017, le Directeur Général de l'ARSEL a présidé 07 séances de coordination dans la salle de conférences. Les rapporteurs désignés sont, Mmes ESSOSSO Nadine, MVONDO Michelle, MEDOU Larissa et M. AHMADOU BAH. La matrice des directives et recommandations à mi-parcours est jointe en annexe.

Ces réunions ont pour objectifs :

- le renforcement de l'esprit d'équipe dans le travail ;
- la propension au partage d'informations/données en vue d'accélérer la collaboration horizontale entre les unités ;
- la promotion du management participatif ;
- l'établissement de la collaboration inclusive entre les Chefs d'unités ;
- le suivi des activités de chaque unité ;
- etc.

### **I- Suivi des directives de coordination**

#### **1. Rappel sur la gestion des directives**

Une matrice des directives a été élaborée suivant les points ci-après :

- Unités ;
- Directives;
- responsable(s);
- Etat d'exécution
- Score ;
- observations.

Le processus de gestion des directives est le suivant :

- directive et délai prescrits du mois N;
- vérification de l'exécution de la directive ;
- reconduction éventuelle de la directive ;
- nouvelles directives/observations.

Les scores permettent d'évaluer le pourcentage d'exécution des directives des réunions de coordination par les Unités.

## **2. Directive spécifique : évaluation du site web de l'ARSEL**

Au cours des réunions de coordination, le Directeur Général a instruit l'évaluation mensuelle du site web de l'ARSEL. Ladite évaluation permet de constater le niveau de l'état d'avancement des travaux du comité en charge du Site du Site Web de l'Agence. Il s'agit :

- d'améliorer le graphisme du Site et les contenus afin de présenter une meilleure image de l'Agence ;
- de tenir un journal de bord des modifications afin de faciliter la rédaction des rapports et le suivi des avancés des travaux ;
- de faire des mises à jour quotidiennes, mensuelles, et trimestrielles suivant les caractéristiques particulières des informations concernées ;
- d'insérer dans le site web les articles validés ;
- d'actualiser les photos du site.

## **II- Exposés délivrés au cours des séances**

Au cours de l'année 2018, six (06) exposés ont été présentés lors des séances de coordination. Ils ont porté sur les thèmes ci-dessous.

### **- le modèle international d'Agence de Régulation (Version BAD)**

Cet exposé a permis de présenter les rôles d'un Régulateur d'après les critères de la date qui pour soutenir sa démarche s'est appuyé sur l'étude des Régulateurs d'un certain nombre de pays africains. Ce benchmarking doit permettre à l'ARSEL de faire des études comparatives afin de tirer le meilleur des pratiques des régulateurs d'autres pays d'améliorer son action.

### **- restitution technique et contribution à la régulation sur les équipements, l'exploitation et la maintenance des ouvrages TH/HT**

Cet exposé, qui découlait d'une formation suivie par certains responsables de l'ARSEL, avait pour but de faire une présentation sur les activités d'un Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT) d'Electricité. L'importance de cette présentation est décuplée par le contexte de la mise sur pied d'un GRT par le Cameroun.

### **- méthodologie des évaluations des Unités de l'ARSEL**

Au cours de cette présentation faite par le Cabinet SSS Micro Mega Engineering, il a été question de dévoiler la méthode employée pour l'évaluation des Unités. Ladite évaluation doit être participative car n'ayant pas de caractère inquisitorial mais tend plutôt à aider les Unités à mieux réaliser les actions et les tâches qui leurs sont dévolues.

### **- méthodologie des notations du personnel via URUS 2**

Cet exposé visait à partager avec le personnel les modalités de renseignement des fiches de notations par le personnel et la méthodologie de notation par les supérieurs hiérarchiques.

### **- simplification des procédures d'accès des tiers aux réseaux de transport d'électricité**

Dans le contexte de la mise sur pied de la SONATREL, et de la libéralisation du secteur de l'électricité, la problématique de l'accès des tiers au réseau se pose avec une acuité certaine. Cette présentation a eu pour but de cadrer les procédures qui y ont trait en s'appuyant avec sur une comparaison avec celle la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), le Régulateur français.

- **exposé sur la loi N°2018/02 du 11 juillet 2018 relative au régime fiscal de l'Etat et des entités publiques.**

L'exposé avait pour but de mettre en exergue les innovations fiscales auxquelles l'Agence devra désormais faire face du fait de la nouvelle législation fiscale. A l'issue dudit exposé, la Direction Générale a instruit entre autres la mise à jour du manuel de procédures administratif financier et comptable de de l'ARSEL conformément à la nouvelle loi.

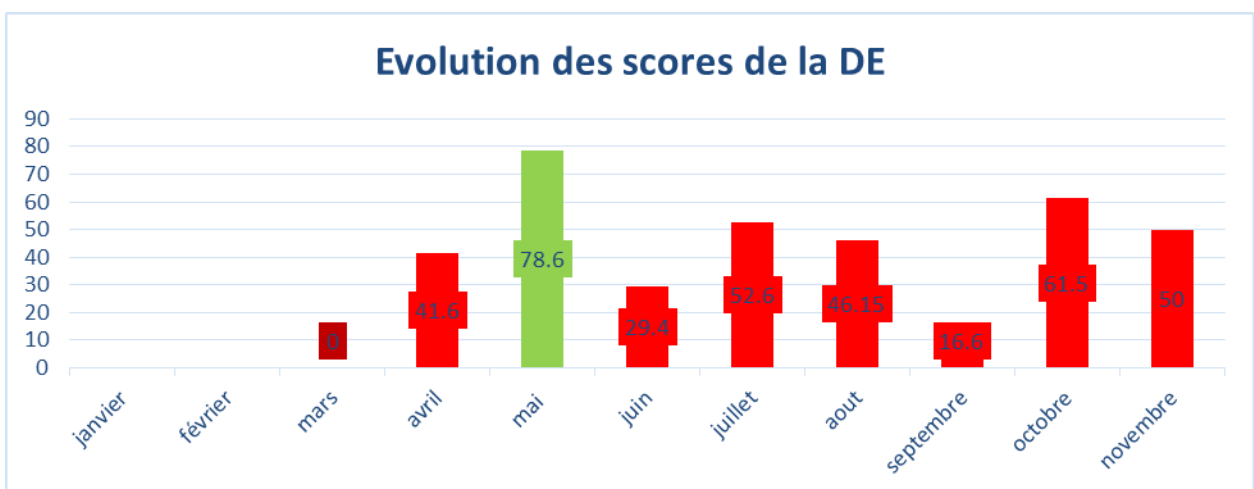
### III- Score des unités

Au cours de l'année 2018, et sur instructions de Monsieur le Directeur Général, le secrétariat des réunions de coordination a mis en œuvre une nouvelle méthode d'évaluation des directives des réunions de coordination. La finalité de cette méthode étant l'attribution de scores aux unités. Ces scores représentant le niveau d'exécutions des directives par les unités au cours du mois. Pour obtenir la moyenne, une unité doit avoir exécuté au moins 2/3 des directives qui lui sont adressées. Chacune des Unités s'est vu attribuer des codes couleurs et alphabétiques. Par ailleurs, un code couleur a été également été mis en place pour juger de l'exécution des directives :

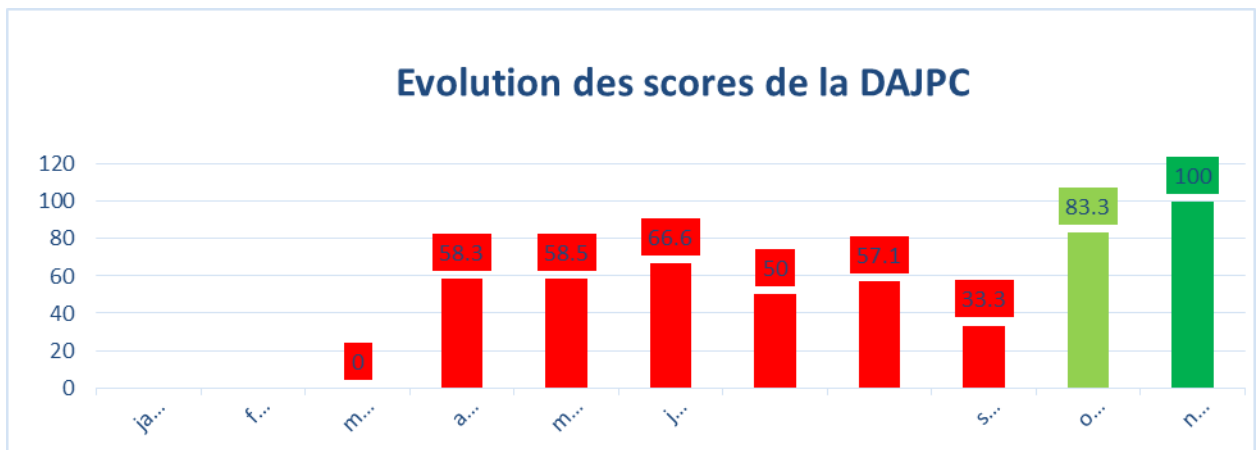
- **Rouge** : de 00 à 66,6 % (insuffisant) ;
- **Vert clair** : de 66,7 à 85 % (moyenne) ;
- **Vert foncé** : de 85,1 à 100 % (excellent).

#### 1. Tableaux des Scores par Unité

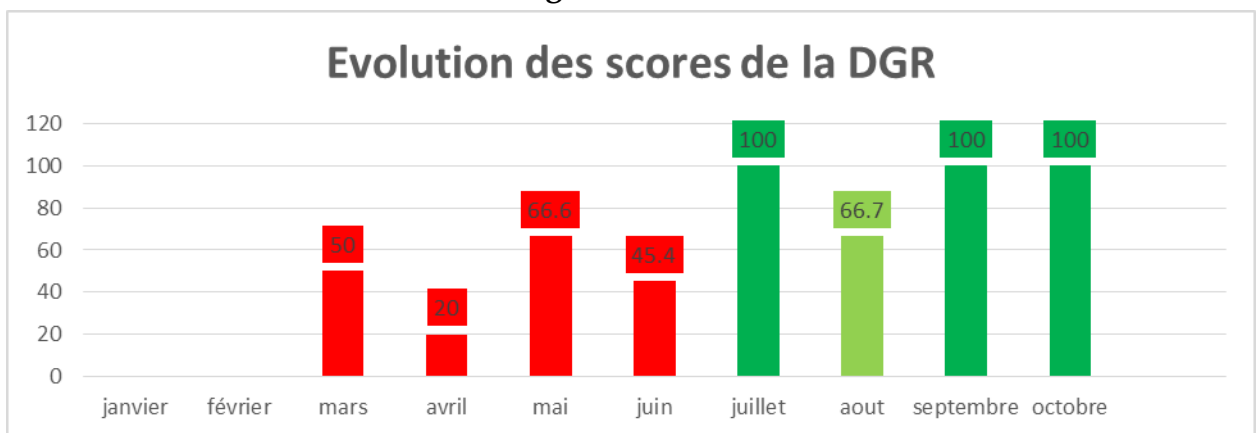
##### a) Direction des Etudes (DE)



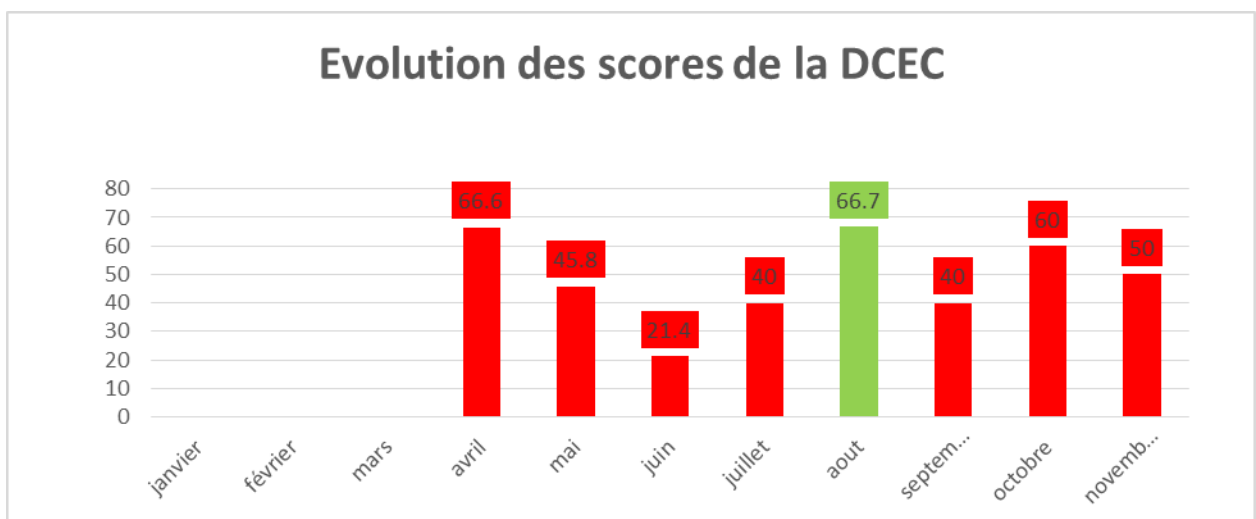
##### b) Direction des Affaires Juridiques et de la Protection du Consommateur



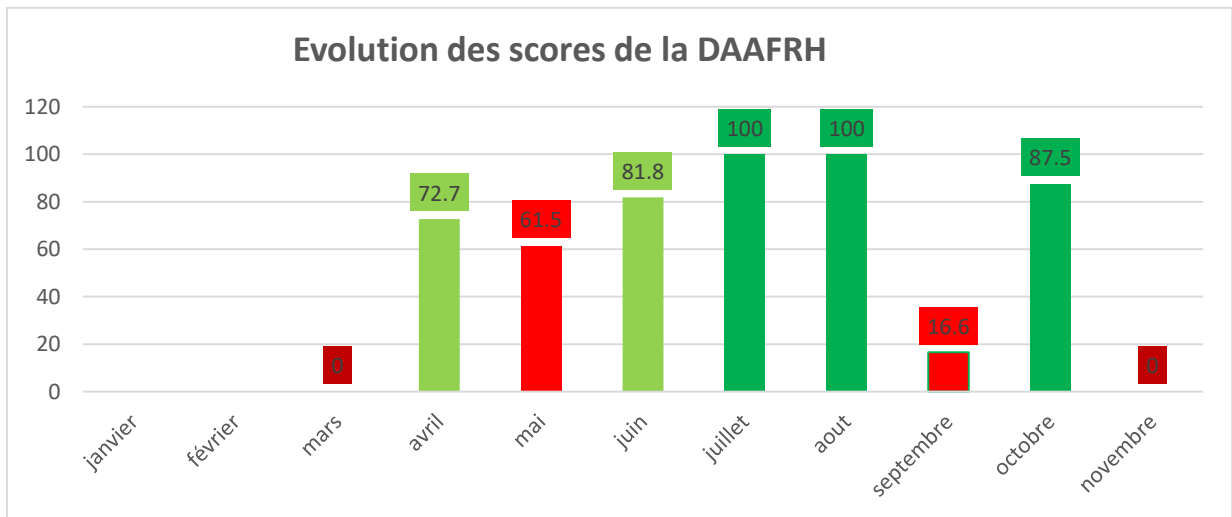
**c) Direction de la Gestion des Régimes**



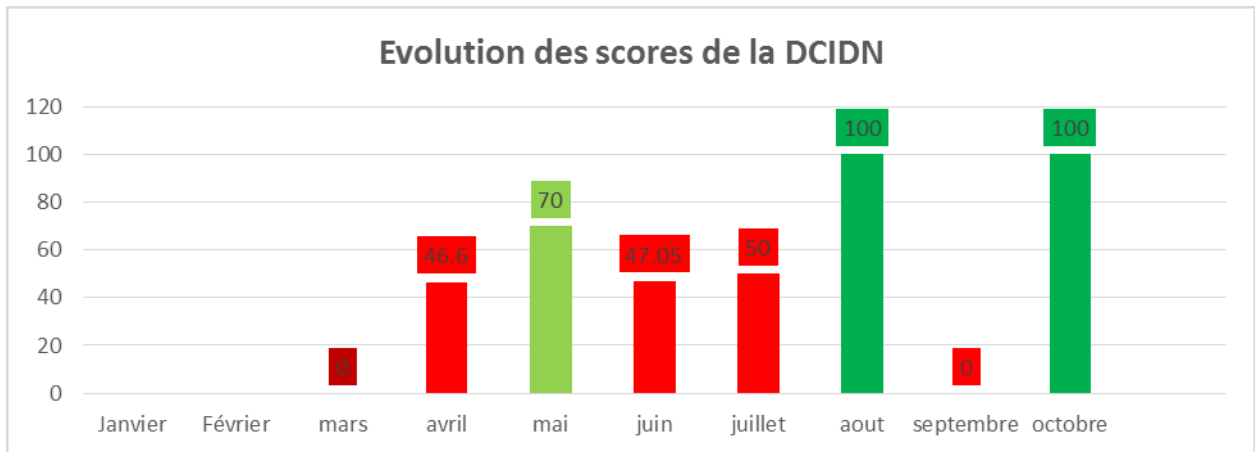
**d) Direction du Contrôle Economique et de la Concurrence**



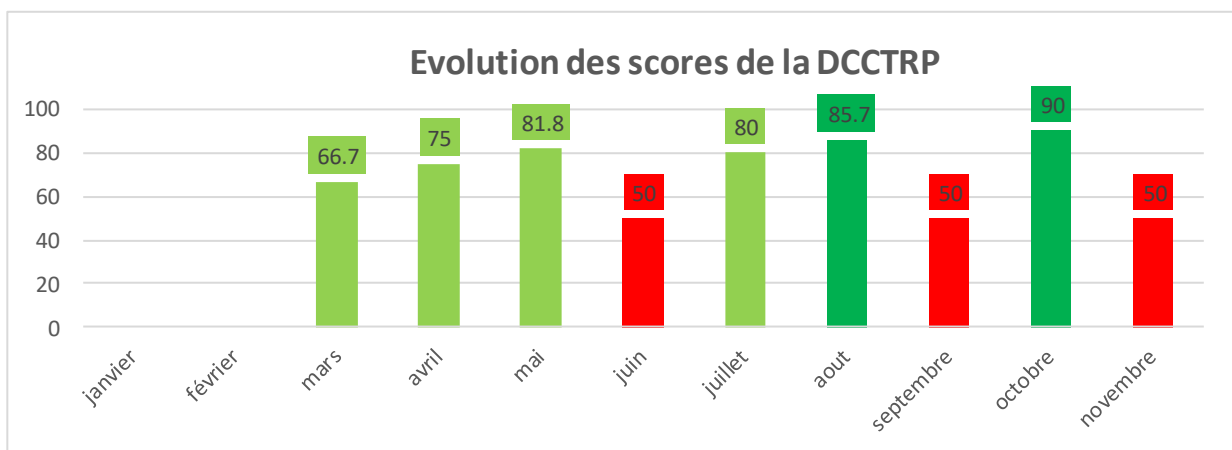
**Direction des Affaires Administratives Financières et des Ressources Humaines**



#### Division du Contrôle Interne et du Développement Numérique

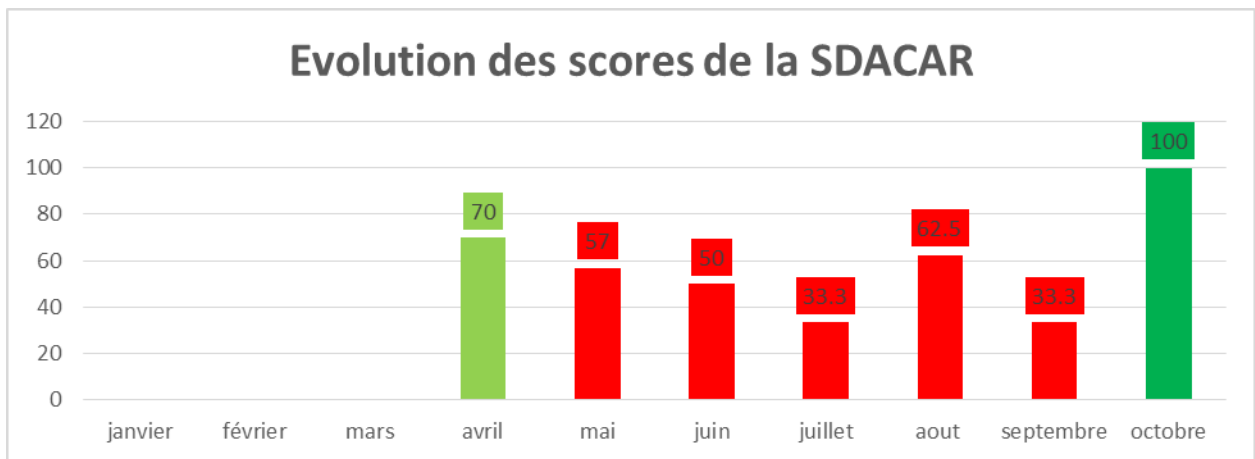


#### Division de la Coopération, de la Communication, de la Traduction et des Relations Publiques

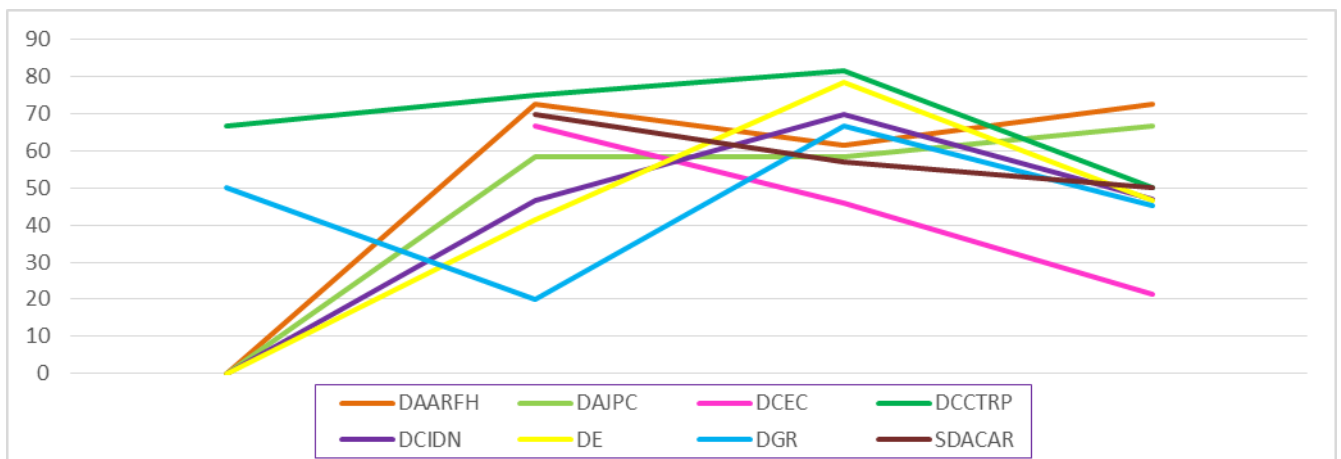


#### Sous-direction des Archives, du Courrier, de l'Accueil et de la Reprographie





**Tableau de l'évolution des scores des Unités**



#### IV- Difficultés rencontrées

##### - Production des livrables

Dans le cadre du suivi de l'exécution des directives de coordination, la difficulté majeure rencontrée par le secrétariat de la coordination est la collecte des justificatifs d'exécution des directives auprès des responsables de l'Agence. Cette contrainte nuit à la préparation sereine des réunions de coordination et à l'attribution des notes aux Unités.

##### - Production des bilans d'activités

Tout au long de l'exercice 2018, la transmission des bilans d'activités par les différentes unités s'est pour l'essentiel fait en dehors des délais prescrits. Ces retards nuisent à l'exploitation de ces bilans par le Secrétariat de la Coordination qui est chargé d'en extraire la substance pour soumission à l'attention de la Direction Générale.

#### V- Rappel des perspectives 2018

Pour 2018, il avait été prévu :

- la dématérialisation des procédures (utilisation du logiciel URUS2, développement des compétences relatives au scan des fichiers) ;
- l'invitation du personnel à redoubler d'efforts dans le travail pour faire face aux défis que représentent l'opérationnalisation de la SONATREL, le devoir de diminution des tarifs, la sensibilisation des consommateurs sur les éco-gestes dans l'utilisation de l'électricité, ainsi que les défis personnels d'épanouissement de chacun ;
- la relance du vendredi comme journée du port de la tenue traditionnelle à l'ARSEL (avec au moins 65 % du corps couvert) afin de puiser dans nos cultures pour être performant.

### **Conclusion :**

Le premier semestre 2017 a été marqué par sept séances de coordination tel que prévu par le calendrier y relatif. Toutes ces réunions ont fait l'objet de relevés de conclusions retraçant les différentes recommandations et directives y afférentes.

Le suivi desdites directives s'est fait suivant une méthode préétablie avec des délais précis. Sur un total de quarante-neuf (49) directives cumulées lors des sept (07) réunions de coordination, vingt-neuf (29) ont été entièrement exécutées, seize (16) sont des directives permanentes et quatre (04) sont en cours d'exécution. Les matrices des points focus et de suivi des directives font état des activités menées et de leur niveau d'exécution (confère annexe).

L'exposé sur la situation actuelle du réseau d'électricité a permis d'édifier les différents responsables sur la situation qui prévaut en ce qui concerne la fourniture de l'électricité dans le RIS et le RIN.

Les difficultés rencontrées au cours du premier semestre ont porté principalement sur les nombreux retards lors de la transmission des documents par les unités avec copies aux rapporteurs désignés Mmes ESSOSSO Nadine, MVONDO Michelle, MEDOU Larissa et M. AHMADOU BAH.

Dans l'ensemble, les objectifs tels que : le renforcement de l'esprit d'équipe dans le travail, la propension au partage d'informations/données en vue d'accélérer la collaboration horizontale entre les unités, la promotion du management participatif et l'établissement de la collaboration inclusive entre les Chefs d'unités sont en bonne voie et pourraient être améliorés en 2019.

Les perspectives assignées en début d'année 2018, laisse présager pour 2019 la réalisation des objectifs inscrits dans le PPA de l'ARSEL pour ladite année. La Direction Générale a donné des orientations fortes afin de permettre la réalisation de toutes les actions programmées et budgétisées.

# **RAPPORT ANNUEL 2018**

## **DU COMITE TARIFAIRE DE L'ARSEL**

### Introduction

En vertu des dispositions légales et contractuelles, notamment des articles 73, 82, 84 de la loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité, de celles afférentes des contrats cadre de concession et/ou de licence, à l'exemple de l'article 2 du Cahier des charges du contrat cadre de concession et de licence et du point 10 de l'avenant N°2 au contrat de concession d'ENEO, il est prévu que les opérateurs soumettent leur dossier de demande de réajustement des tarifs d'électricité de l'année de référence au Régulateur pour examen avant application.

Afin de pouvoir examiner en toute connaissance, transparence et objectivité lesdits dossiers, d'une part, et en raison de la transversalité organique et de la pluridisciplinarité de traitement nécessaire, d'autre part, l'ARSEL a jugé nécessaire de créer en son sein un comité pluridisciplinaire dénommé « le comité tarifaire ».

### Contexte

L'année 2018 a été marquée par un ensemble d'éléments et de faits dont les impacts sur l'avenir structurel, réglementaire et organisationnel du secteur ont amené l'ARSEL à conduire de nombreuses activités en interne, afin de jouer de la manière la plus efficiente son rôle de Régulateur pour les opérateurs et de Conseil pour le Gouvernement. Les faits les plus notables ont été :

- la signature le 27 avril 2018 des contrats de concession de Transport et de GRT entre l'Etat du Cameroun et la SONATREL ;
- la prorogation du contrat cadre de ENEO jusqu'en 2031 ;
- la signature des différents titres du projet NHPC, du GSA et le closing financier ;
- les reports observés dans les calendriers prévisionnels de mise en exploitation des barrages hydroélectriques de Memve'ele et de Mekin ;
- le report de l'opérationnalisation effective de la SONATREL pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet ensemble d'évènements majeurs, de nature à impacter l'équilibre financier du secteur, ont rythmé le fonctionnement du Comité Tarifaire tout au long de l'année 2018. Il a souvent été question pour le Comité d'analyser, d'étudier, d'anticiper et de proposer des solutions au Gouvernement.

Rappels des objectifs et organisation du comité tarifaire

## 1. Objectif Général

L'objectif général du Comité tarifaire est de permettre au Régulateur aux plans scientifique, calculatoire, archivistique et documentaire, d'examiner les dossiers tarifaires soumis par les opérateurs, d'une part, d'en formuler des avis réglementaires sur les profils de tarif afférents conformément à sa mission de veille permanente à l'équilibre du secteur, d'autre part.

## 2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les missions du Comité Tarifaire sont les suivantes :

- recueillir et conserver toutes informations à incidence tarifaire ;
- déterminer un tarif juste qui reflète le coût de service et équitable ;
- procéder aux études, audits et diligences nécessaires ;
- élaborer des décisions tarifaires à soumettre au Gouvernement ;
- suivre et évaluer les tendances du marché de l'électricité ;
- assurer la numérisation des processus tarifaires.

## 3. Organisation et fonctionnement du comité tarifaire

A l'issue de la refonte, le Comité tarifaire l'ARSEL a été réorganisé ainsi qu'il suit :

**Président :** KEDI Jean Pierre, Directeur Général

**Vice-Président :** DEMENOU TAPAMO Honoré, Directeur Général Adjoint

**Coordonnateur :** MBELE Philippe, SDCT

- **Coordonnateurs associés:**

NYOBE Samuel, DE

FOTSO Charles, DGRai

SAME Lucien, DAJPCai

ETUTU MAWONDO SHALMAN, DCCTRPai

TCHAMDJO David, DCIDNai

- **cellule opérationnelle**

**coordonateur:** MBELE Philippe, SDCT

**Rapporteurs:**

MATANGA Nadine, CEA<sub>1</sub>/SDCT

BOUESSEKI Georges, CEA<sub>2</sub>/SDCT

BENAE Nachmalim Michèle, Ass<sub>2</sub>/SDCT

**Membres:**

ESSOSSO Nadine, SDCC

EBENE Mispas, SDGES

TATANGWA Wilsman, SDAJ

PILO Ernest, SDPEN

MASSONGOL Bruno, CSAFC/DAAFRH

ONGUEDOU Nadège, CEA<sub>2</sub>/SDCC

NYEMECK René, CEA<sub>1</sub>/SDCC

KENNE Salomé, CFS  
OVANG NOMO Simon, AC

**Membres associés :** Tous les diplômés de l'enseignement supérieur en économie, finances, ingénierie et/ou audit, non mentionnés supra.

#### 4. Synthèse du fonctionnement du Comité

Le Comité tarifaire de l'Agence a commencé son exercice social par un bilan d'activités du Comité Tarifaire de l'année 2017. Le présent rapport couvre les activités menées par le Comité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

#### 5. Synthèse du fonctionnement

Sur la période susmentionnée, le Comité a tenu :

- dix-sept (17) séances de réunions dont les Comptes Rendu ou Relevés de Conclusions ;
- trois (03) ateliers tarifaires :
  - en mai 2018 à Yaoundé. ;
  - en septembre 2018 à Douala ;
  - en octobre et novembre 2018 à Douala.

#### 6. Synthèse des réunions et suivi des activités du Comité

Les réunions internes du Comité se sont tenues de manière régulière en suivant le canevas non exhaustif, ci-après :

- mot d'ouverture du président de séance ;
- présentation et adoption de l'ordre du jour selon les sujets ;
- lecture du précédent compte rendu ;
- suivi de l'exécution des directives ;
- points spécifiques sur les événements présents ou à venir dans le secteur et pouvant impacter le tarif ;
- recommandations ;
- questions diverses.

Le tableau ci-après retrace le suivi des activités du Comité :

Date	Actions menées	Unité ou organisme	Observations
17/01/18	Réunion comité tarifaire N°2018/01	Comité tarif	<ul style="list-style-type: none"><li>- rappel de la procédure tarifaire antérieure ;</li><li>- proposition de calendrier tarifaire ;</li><li>- réorganisation du comité tarifaire ;</li><li>- énumération des tâches et responsabilités ;</li><li>- relevé de conclusions élaboré.</li></ul>
25/01/18	Réunion comité tarifaire N°2018/02	Comité tarif	<ul style="list-style-type: none"><li>- présentation des résultats de l'audit de l'impact des tarifs de l'électricité sur les charges de la productivité des zones</li></ul>

Date	Actions menées	Unité ou organisme	Observations
			franches ; - relevé de conclusions élaboré.
19/01/18	Réunion comité tarifaire N°2018/03	Comité tarif	- proposition de mécanismes à mettre en place en cas de baisse du tarif ; - relevé de conclusions élaboré.
28/02/18	Réunion comité tarifaire N°2018/04	Comité tarif	- présentation du rapport annuel tarifaire 2017 ; - point sur les facteurs conjoncturels et/ou structurels pouvant impacter le tarif ; - relevé de conclusions élaboré.
16/03/18	Réunion comité tarifaire N°2018/05	Comité tarif	- présentation de la mission du contrôle des investissements réalisés ; - point sur les facteurs conjoncturels et/ou structurels pouvant impacter le tarif ; - relevé de conclusions élaboré.
06/04/18	Réunion comité tarifaire N°2018/06	Comité tarif	- présentation de la mission du contrôle des investissements et de validation des immobilisations ; - point sur les facteurs conjoncturels et/ou structurels pouvant impacter le tarif ; - relevé de conclusions élaboré.
05/05/18	Réunion comité tarifaire N°2018/07	Comité tarif	- diligences réglementaires relatives à l'opérationnalisation de la SONATREL ; - relevé de conclusions élaboré.
15/05/18	Réunion comité tarifaire N°2018/08	Comité tarif	- présentation des travaux de détermination du tarif 2017 et 2018 ; - détermination de la quote-part tarifaire revenant à la SONATREL ; - relevé de conclusions élaboré.
18/05/18	Réunion comité tarifaire N°2018/09	Comité tarif	- présentation du plan de travail des groupes du Comité Tarifaire ; - point sur les travaux de répartition des tarifs et revenus de transport ; - relevé de conclusions élaborées.
28/05/18	Réunion comité tarifaire N°2018/10	Comité tarif	- diligences réglementaires relatives à la détermination d'une valeur approchée des actifs de la société ENEO ; - transmission des courriers aux opérateurs ; - relevé de conclusions élaborées.
31/05/18	Réunion comité tarifaire N°2018/11	Comité tarif	- réalisation d'une matrice des audits à mener dans la cadre de la fin de la Concession ; - relevé de conclusions élaborées.
05/06/18	Réunion comité	Comité tarif	- présentation de l'avis contradictoire sur le sort des charges d'exploitation après dé-

Date	Actions menées	Unité ou organisme	Observations
	tarifaire N°2018/12		intégration d'ENEO ; - note technique sur l'analyse des diligences à mener avant la fin de la Concession ; - présentation PowerPoint d'une méthodologie de collecte des données en vue de la construction d'un tarif mensuel ; - relevé de conclusions élaboré.
07/06/18	Réunion comité tarifaire N°2018/13	Comité tarif	Courriers adressés aux acteurs du secteur : - au MINEE, pour confirmation des instructions sur le remboursement des coûts liés aux barrages, mise à disposition des structures tarifaires afin qu'ils soient pris en compte dans les ateliers tarifaires ; - à MEMVE'ELE pour mise à disposition des modèles financiers et simulations actualisées dans le cadre de la mise en marche du barrage en 2018 ; - à SONATREL, pour la mise à disposition de son plan d'investissements avant le 10 juillet 2018 ; - à ENEO, pour la mise à disposition d'un plan de distribution ; - relevé de conclusions élaboré.
18/06/18	Réunion comité tarifaire N°2018/14	Comité tarif	- simulation sur le tarif SONATREL ; - non objection Nachtigal ; - code réseau ; - bilan contractuel de la Concession ; - relevé de conclusions élaboré.
20/06/18	Réunion comité tarifaire N°2018/15	Comité tarif	préparation des outputs pour la réunion du Comité de pilotage de la réorganisation du secteur et de l'opérationnalisation de la SONATREL : - clé de répartition des recettes entre SONATREL et ENEO ; - méthodologie d'une indemnisation éventuelle à verser à ENEO par l'Etat concernant le transport et la GRT ; - observations sur l'organisation du marché et des CAR ; - devenir des droits antérieurs notamment ceux des lignes de transport construites par GLOBELEQ ;

Date	Actions menées	Unité ou organisme	Observations
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- examen de la note d'analyse des avantages et inconvénients concernant les droits d'eau ;</li> <li>- relevé de conclusions élaboré.</li> </ul>
26/06/18	Réunion comité tarifaire N°2018/16	Comité tarif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation des nouveaux scénarii tarifaires au MINEE concernant Mekin, SONATREL, Memve'ele et ENEO ;</li> <li>- réflexion sur les méthodes à appliquer pour optimiser l'opérationnalisation de la SONATREL ;</li> <li>- relevé de conclusions élaboré.</li> </ul>
Du 30/07/18 au 04/08/18	Atelier tarifaire sur la validation finale du tarif 2017 et le traitement du tarif des 1er et 2e trimestres de l'année 2018.	Comité tarif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- production du rapport tarifaire final 2017 ;</li> <li>- production rapport exécutif tarifaire des deux premiers trimestres de l'année 2018.</li> </ul>
20/08/18	Réunion comité tarifaire N°2018/17	Comité tarif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TdR relatif au recrutement d'un consultant pour un avis d'expert sur le PPA NHPC/ENEO ;</li> <li>- lettre au MINEE au sujet de la mise en place d'un fonds de financement des audits réglementaires dans le secteur ;</li> <li>- examen des factures d'énergie 2016 et 2017 en vue du calcul de la compensation tarifaire 2017 ;</li> <li>- relevé de conclusions élaboré.</li> </ul>
Du 15 au 19/10/18	Atelier tarifaire du 3 <sup>e</sup> trimestre 2018	Comité tarif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- production du rapport exécutif tarifaire du 3e trimestre 2018.</li> </ul>
Du 3 au 7/12/18	Atelier tarifaire du 4e trimestre 2018 sous réserve des projections du mois de décembre 2018.	Comité tarif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- production du rapport exécutif tarifaire du 4e trimestre 2018.</li> </ul>

## 7. Synthèse de l'exécution des directives

Une matrice des directives a été élaborée et suivie avec les rubriques ci-après :

- recommandations/directives ;
- délai ;
- responsable(s);
- autre(s) personne(s) impliquée(s) ;
- observations.



Le processus de gestion et suivi des directives est le suivant :

- directive et délai prescrits de la réunion N;
- vérification et amendement de la réunion N+1 ;
- nouvelles directives/observations.

Les directives exécutées sont grisées pour permettre de voir le niveau d'avancement desdites directives et le nombre d'objectifs atteints.

Sur un total de quatre-vingt-dix-huit (98) directives recensées en décembre 2018, soixante (60) ont été entièrement exécutées, onze (11) directives sont permanentes et vingt-sept (27) directives sont non exécutées.

## **8. Résultats et performances**

L'actualité dans le secteur était recentrée entre autres sur :

- ✓ l'injection dans le RIS des énergies provenant de Memve'ele et Mekin au plus tard en fin septembre 2018 ;
- ✓ l'avis de non objection au modèle financiers et aux différents titres du projet NHPC, du GSA et le closing financier ;
- ✓ l'opérationnalisation de la SONATREL qui nécessitait un sommier des recettes, l'opération de sélectivité des actifs de transport (les actifs qui n'ont pas été directement concédés ou investis par ENEO : les actifs résiduels) ;
- ✓ la répartition des recettes 2018 issues du segment transport pendant la période transitoire ;
- ✓ la production d'un tarif réajusté aux réalisations trimestrielles de l'exercice 2018 et la production d'un tarif projeté 2019 ;
- ✓ la compensation croisée Etat-Eneo due au retrait anticipé des concessions de Transport et de GRT ;
- ✓ la problématique du tarif de l'électricité pour les entreprises en zone franche industrielle.

## **9. Examen du profil et des compensations tarifaires des opérateurs**

En vertu des dispositions légales et contractuelles suscitées, le Régulateur a reçu les dossiers tarifaires de ENEO, SONATREL, HYDROMEKIN, projet MEMVE'ELE, GRENOR CAMEROUN.

### **i. ENEO**

Des travaux tarifaires menés avec l'opérateur historique ont portés sur :

- l'examen des réalisations 2017 ;
- le suivi des réalisations et de projections réajustées 2018 ;
- l'examen des projections 2019.

Pour le compte de l'exercice 2017, la décision N°123 du 28 juin 2018 fixant la compensation tarifaire de la société ENEO S.A au titre de l'exercice 2017, arrête la compensation à **XAF**

**9.699.810.000 (neuf milliards six cent quatre-vingt-neuf millions huit cent dix mille).** Elle correspond à la base tarifaire dégrévée et est susceptible de réajustement aux termes des diligences réglementaires de contrôle des revenus, consécutives aux audits des performances de ENEO au cours de l'année 2017 et portant notamment sur la levée des réserves du cabinet KPMG sur les fichiers de immobilisations d'une part, et aux résultats des audits réglementaires de certaines charges et à la prise en compte des états de réalisations de l'opérateur en fin d'exercice budgétaire, d'autres part. Ce qui permet d'aboutir à un tarif moyen perçu de **79.40 FCFA/kWh** et un RMA de XAF 322.863.333.000 (cf atelier tarifaire de Douala-ENEO, septembre 2018).

L'exercice 2018, quant à lui a été influencé par la volonté du Régulateur et du Gouvernement de produire un tarif trimestriel. Des diligences ont donc été menées dans cette veine et ont permis d'aboutir aux données trimestrielles au 31/12/2018 suivantes : un tarif moyen perçu de **78.60 FCFA/kWh** et une compensation de **XAF (-) 6 281 402 000 (six milliards deux cent quatre-vingt-un millions quatre cents deux mille)**. Soit un RMA semestriel de XAF **307.632.226.000**

Cet exercice ne change en rien les données annuelles fournies dans la décision N° 125 du 28 juin 2018 définissant et constatant la compensation tarifaire prévisionnelle de la société ENEO S.A au titre de l'exercice 2018. Elle fixe la compensation à **XAF (-) 6.058.214.000 (six milliards cinquante-huit millions deux cent quatorze mille)** correspondant toujours à la base tarifaire dégrévée et susceptible de réajustement aux termes des diligences réglementaires de contrôle des revenus, consécutives aux audits des performances de ENEO au cours de l'année 2018 et portant notamment sur la levée des réserves du cabinet KPMG sur les fichiers de immobilisations d'une part, et aux résultats des audits réglementaires de certaines charges et à la prise en compte des états de réalisation de l'opérateur en fin d'exercice budgétaire, d'autres part. Soit un RMA 2018 de XAF 321.650.055.000

## **ii. SONATREL**

En 2018, le dossier tarifaire de la SONATREL n'a pas été soumis à l'examen du Régulateur. En considérant que le tarif de l'électricité est basé sur le coût de service, d'une part, et que l'opérateur SONATREL n'a pas participé à l'activité génératrice de recettes au titre de l'exercice 2018, aucun revenu issu du transport ne devrait lui être reversé. Seule ENEO a réalisé les activités de Transport et de Gestion de Réseau de Transport.

Toutefois, sur instruction du Gouvernement, le Régulateur a conduit une séance de travail relative à la répartition des recettes 2018 de l'activité de transport et de Gestion de réseaux de transport entre SONATREL et ENEO basée sur le fondement du « gentlemen agreement ». En l'absence d'une base logique de clé de répartition, ENEO a proposé une avance de trésorerie à la SONATREL pour son fonctionnement. Ce montant proposé par ENEO, qui s'élève à FCFA (deux) 2 milliards proviendra de la quote-part des dividendes non reversées aux administrateurs et sera déduit des factures à venir que SONATREL adressera à ENEO.

Pour l'exercice 2019, l'atelier tarifaire de novembre 2018 à Douala permet de ressortir les résultats projetés suivants : RMA Transport et GRT de FCFA **62.918.625.000 (soixante-deux milliards neuf cent dix-huit millions six cent vingt-cinq mille)** et Tarif Moyen de Transport et de Gestion de Réseau de Transport de **10.626 FCFA/kWh**. Ces informations ont été consignées dans la décision tarifaire n°0000239 du 11 décembre 2018 produite à cet effet, qui

sera complétée par une décision fixant la grille tarifaire prévisionnelle des activités de Transport et de Gestion de Réseau de Transport viendra compléter sera produite ultérieurement.

### **iii. HYDROMEKIN**

Sur le plan juridique, le statut d'Hydro-Mekin n'est toujours pas défini. Il a été demandé à l'entreprise de compléter les éléments manquants dans leurs différents dossiers de demande de titres, et de conformer les documents de projet à ceux de demandes de titres, notamment au niveau de la durée (25 ans).

Sur le plan technique, Hydro-Mekin a informé que les Études d'intégration et de danger ont été réalisées. Les rapports d'études devront être transmis au Régulateur. Le Régulateur réalisera par la suite, un audit technique des équipements. Aussi, Hydro-Mekin projette d'injecter 5 MW dans le réseau et a signé des termes de contrat avec ENEO, et une lettre d'intention avec SUD HEVEA CAMEROUN. HYDROMEKIN devra élaborer un chronogramme d'injection dans le réseau et réaliser au minimum les essais de tous les groupes (en charge, à vide, temps de couplage, etc..).

Sur le plan économique-financier, le modèle financier d'Hydro-Mekin ressort un Tarif de production compris entre 28 et 35 FCFA/kWh en MT. L'opérateur devra mettre à la disposition du Régulateur des différents scénarii tarifaires.

Conformément aux diligences régulatrices, un audit des coûts de constructions des ouvrages devra être mené.

### **iv. MEMVE'ELE**

Sur le plan technique, le projet Memve'ele prévoit une injection dans le réseau de 80 MW à partir de novembre 2018 et devra transmettre au Régulateur le plan de charge de la centrale ainsi que les rapports des essais des deux groupes. Aussi, le projet devra mettre à la disposition du Régulateur un Chronogramme des quantités à injecter dans le réseau dès novembre 2018.

Au niveau économique financier, Le coût total du projet est de 480 Milliards FCFA répartis comme suit : 304 Milliards FCFA d'investissements pour la centrale, 98 Milliards FCFA pour le réseau, 23 Milliards FCFA pour les dépenses connexes et 54 Milliards FCFA relatifs au frais financiers. En outre, le tarif de production est de 33,35 FCFA/kWh, celui de transport est de 8,79 FCFA/kWh et le tarif global est de 43,93 FCFA/kWh. Le projet devra transmettre au Régulateur des scénarii et confirmations de l'autorité compétente au sein du Gouvernement sur les hypothèses de prise en charge ou non du remboursement de la dette par l'Etat.

Sur le plan juridique, il est noté une absence du statut juridique du projet. Ce qui entraîne beaucoup de difficultés car le projet Memve'ele ne peut pas contracter de PPA ni avec ENEO pour vendre de l'énergie, ni avec des potentiels grands comptes.

### **v. DPDC**

La centrale à fioul lourd de Dibamba-Yassa en 2018 a fortement continué à mettre à disposition l'énergie électrique sur le Réseau Interconnecté Sud « RIS ». Elle a livré plus d'énergie qu'en 2017 avec l'arrêt du contrat de fourniture de la centrale à gaz de Logbaba.

En 2018, DPDC a produit 90 454 072 kWh pour une charge totale de 4 803 305 677 F CFA, soit un coût moyen de production de **53,10 FCFA/kWh**

## **vi. KPDC**

La centrale à gaz de Kribi a fonctionné de manière satisfaisante malgré quelques incidents techniques qui ont eu pour conséquence principale un impact sur sa disponibilité qui est néanmoins restée dans la plage de la limite contractuelle. Elle a été fortement sollicitée par ENEO et représente environ 20% de l'énergie totale livrée sur l'ensemble du RIS. Son facteur de capacité en 2018 est de 78,4% et son taux de disponibilité (196 MW) est de 95,6%, ce qui est supérieur à la valeur contractuelle de 90% . Cependant, sa consommation spécifique moyenne en gaz qui est de 9436 kj/kWh a connu une légère dégradation comparée à 2017, due à quelques problèmes de combustion enregistrés.

En 2018, KPDC a produit 1 346 300 000 kWh pour une charge totale de 57 761 331 326 F CFA, soit un coût moyen de production de **42,90 FCFA/kWh**

## **10. Contrôle des investissements réalisés de ENEO en 2017**

Dans le cadre de la clôture de l'examen du dossier tarifaire ENEO 2017, une équipe de l'ARSEL constituée de la DCEC et de la SDSPPD s'est rendue à Douala du 26 au 29 mars 2018 pour la mission d'audit régulateur.

Après réception du fichier des immobilisations effectuées en 2017 par ENEO, l'ARSEL a procédé à un retraitement des données. Le fichier initial comprend 4 730 lignes d'immobilisations pour une valeur globale de FCFA 29 437 789 008. De ce fichier, un échantillon représentatif des différents segments d'activités a été sélectionné et transmis à l'Opérateur.

Les travaux menés du 26 au 29 mars ont porté sur des investissements allant au-delà de l'échantillon et ont permis d'approuver 97% des dossiers des investissements présentés par l'Opérateur.

## **11. Mesures incitatives liées aux ENFs**

Une méthodologie de calcul des incitations contractuelles liées aux énergies non fournies (ENF) pour l'exercice 2016 avait été définie par une équipe conjointe ARSEL – ENEO – CONSULTANTS au cours de la mission du 11 au 18 janvier 2017 relative à l'audit régulateur pour la détermination du tarif d'électricité 2017 de l'opérateur ENEO.

L'un des objectifs de l'équipe de la mission du 25 au 30 mars 2018 était de consolider de façon conjointe avec les représentants désignés par l'opérateur, les données qui ont permis le calcul des incitations sus évoquées afin de les prendre en compte dans la base tarifaire 2017.

Sur la base des documents contractuels signés en 2006, du rapport d'activités 2016 de l'opérateur ENEO, des informations et données régulateurs que disposent les parties, les paramètres actualisés qui ont permis le calcul du montant des pénalités liées aux ENF au 31 décembre 2016 sont les chiffres d'affaires des clients BT, des clients MT, les compensations tarifaires effectuées par l'Etat en 2016.

Il faut rappeler que le montant des pénalités liées aux ENF est plafonné au montant de 1.5% du chiffre d'affaires.

## **12. Mise en place du calendrier tarifaire trimestriel**

Suite à plusieurs échanges de courriers entre ARSEL et ENEO au sujet de la mise en œuvre de la décision N° 125/D/ARSEL/DG/DCEC/SDCT/CEA1 du 28 juin 2018 portant réajustement trimestriel du calendrier tarifaire, une rencontre entre les deux structures s'est tenue dans les locaux de ENEO à Douala le 04 septembre 2018.

L'objectif de ladite rencontre était de mettre sur pieds, sur la base de la décision sus évoquée et des contraintes opérationnelles, un socle de travail en vue de la production du tarif trimestriel.

Cette rencontre d'échanges s'inscrivait dans le cadre d'une mission de contrôle du Régulateur et de mise en œuvre d'un calendrier de rencontre entre le Régulateur et les Opérateurs. La méthodologie appliquée fut celle de la revue des éléments à fournir consignés dans la décision.

## **13. Observations et recommandations**

Les points ci-dessous ont été retenus :

- des audits seront commandités par l'ARSEL pour la vérification de certaines réalisations des opérateurs ;
- les contraintes budgétaires entravent la réalisation de certains audits ;
- la disponibilité tardive des codes de marché et d'accès au réseau de Transport et de Gestion de Réseau de Transport ;
- la sollicitation du MINFI afin de disposer des fonds nécessaires pour les diligences régulateurs .

Telle est l'économie des activités menées au cours de l'année 2018 par le Comité Tarifaire.

# RAPPORT ANNUEL 2018

## DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### Introduction

Le Document de Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (DSNLCC) est le manifeste de l'engagement de l'Etat du Cameroun dans la lutte pour l'éradication de la corruption dans notre société. L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), en sa qualité de Régulateur du secteur de l'électricité a adhéré fondamentalement à cette thérapie a créée en son sein, par décision n°0104D/ARSEL/DG du 26 octobre 2011 modifiée et complétée par la décision N°000021/D/ARSEL/DAJPC/SDAJai/CEA2 du 04 mars 2014, une Commission de Lutte Contre la Corruption (CLCC).

Cette Commission dirigée par le Directeur Général de l'ARSEL a pour missions :

- d'identifier les causes de la corruption et proposer au Directeur Général des mesures susceptibles de la juguler au sein de l'ARSEL ;
- de recueillir, centraliser et exploiter les dénonciations et informations dont elle est saisie pour les pratiques, faits et actes de corruption au sein de l'ARSEL ;
- de mener toutes les investigations et proposer toute mesure de nature à prévenir ou à asphyxier la corruption ;
- de diffuser et vulgariser les textes relatifs à la lutte contre la corruption ;
- d'animer une culture anticorruption au sein de l'Agence.

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la CLCC a effectué au cours de l'année 2018, plusieurs activités dont les principales sont développées dans ce rapport. Le rapport rappelle tout d'abord les notions de base définissant la corruption et les formes de la corruption, mais également les principaux engagements de la Direction Général de l'ARSEL pour combattre ce fléau.

### Quelques rappels sur la corruption

#### 1. Définition de la corruption

Selon le code pénal camerounais, la corruption est une infraction commise par «...tout fonctionnaire ou agent public qui, pour lui-même ou pour un tiers, sollicite, agréé, ou reçoit des offres, promesses, dons ou présents pour faire, s'abstenir de faire ou ajourner un acte de sa fonction »: art. 134, alinéa 1 du Code Pénal.

Le Lexique politique quant à lui la définit comme «...l'utilisation abusive d'un pouvoir, reçu par délégation, à des fins privées comme l'enrichissement personnel ou d'un tiers (famille, ami, copine...). Elle consiste pour un agent public, un élu, un médecin, un arbitre sportif, un salarié d'entreprise privée..., de s'abstenir de faire, de faciliter quelque chose du fait de sa fonction, en échange d'une promesse, d'un cadeau, d'une somme d'argent, d'avantages divers ».

En résumé, la corruption est le fait pour tout usager ou agent public d'inciter son vis-à-vis à agir contre le devoir, l'éthique et la morale.

## **2. Formes de corruption**

On distingue deux formes de corruption : la corruption active et la corruption passive.

### **a) La corruption active**

Elle consiste à proposer de l'argent, un service, des présents à une personne qui détient le pouvoir en échange d'un avantage (corrupteur).

En d'autres termes, si un citoyen, un prestataire ou un usager donne de l'argent en échange d'une faveur, il s'agit de la corruption active.

### **b) La corruption passive**

Elle consiste pour un agent public, du fait de sa fonction, à accepter d'un tiers, une offre ou à inciter ce dernier à lui en offrir, en contrepartie d'un avantage indu (corrompu).

En d'autres termes, si un agent public se laisse payer pour accomplir certains actes ou son devoir, il s'agit de la corruption passive.

## **3. Engagement de la Direction Générale de l'ARSEL contre la corruption**

La Direction Générale de l'ARSEL a inscrit la lutte contre la corruption dans ses priorités d'actions tel qu'il ressort des documents d'orientation stratégique élaborés au cours des deux dernières décennies, à savoir : i) le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, ii) le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, iii) la Vision du Cameroun à l'horizon 2035.

Elle situe la lutte contre la corruption au sein de l'Agence en énonçant les conseils clés suivants :

1. les gens qui se laissent abuser par le mensonge sont plus dangereux que ceux qui mentent; et ceux qui se laissent corrompre sont plus misérables que les corrupteurs.
2. tant celui qui corrompt que celui qui est corrompu est sujet au chantage et perd ainsi son indépendance ;
3. mieux vaut un petit sou dans la clarté, que dix dans la saleté ;
4. mieux vaut peu honnêtement gagné, que de grands revenus acquis injustement ;
5. tu n'accepteras aucun cadeau, car les cadeaux aveuglent ceux qui ont les yeux ouverts et pervertissent les paroles des justes ;
6. celui qui est malhonnête dans les petites choses l'est aussi dans les grandes.

## **4. Sanctions inhérentes aux actes de corruption**

Les sanctions infligées aux corrupteurs et aux corrompus à l'ARSEL sont d'ordre administratif, pénal et/ou financier.

### **a) Sanctions d'ordre administratif**

Elles sont prévues par le Statut et le règlement intérieur de l'ARSEL. En outre compte tenu du statut particulier de certains personnels en détachement, les dispositions régissant ces corps, sont appliquées. Notamment le décret N°95/048 du 8 mars 1995 portant statut de la magistrature et les sanctions disciplinaires prévues par le décret n°78/484 du 09 novembre 1978

régissant les agents de l'Etat relevant du Code de Travail (dont la plus grave est le licenciement).

### **b) Sanctions pénales**

Les articles 134 et 136 bis du Code Pénal en vigueur prévoient une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans et une amende de 200 000 à 20 000 000 FCFA pour tous ceux qui se livrent à des actes de corruption.

### **c) Sanctions financières**

L'on distingue :

- la mise en débet;
- la mise à pied (Art.30 al.2 du code du travail).

## **5. Activités effectués par la CLCC au cours de l'année 2018**

Les activités de la Commission de Lutte Contre la Corruption au cours de l'année se sont articulées sur plusieurs segments. Il s'agit de :

1. l'exécution des Initiatives à Résultats Rapides ;
2. l'audition du personnel par rapport à certains dossiers de l'ARSEL ;
3. la sensibilisation du personnel de l'ARSEL sur les effets de la corruption ;
4. la conception et la distribution des supports de communication pour informer le personnel et les usagers sur les effets de la corruption ;
5. la participation aux activités organisées par la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC).

## **6. Initiatives à Résultats Rapides**

Dans le cadre de l'élaboration de la 11ème série des résultats d'initiative rapide (IRR), la CLCC a choisi pour l'année 2018, le thème « **processus de paiement des prestations à l'ARSEL** ».

Ce thème fait suite à certains constats faits au niveau de l'Agence, notamment :

- la non maîtrise et l'interprétation divergente de la circulaire d'exécution du budget et du manuel de procédures administratif, financier et comptable ;
- la méconnaissance ou déni de mission de certains personnels ;
- la non définition d'une fréquence de paiement des prestations au niveau de l'Agence Comptable ;
- la circulation insuffisante des informations financières ;
- l'existence des plaintes des prestataires ;
- etc.

Ces constats avaient pour conséquences :

- le report de paiement de certaines prestations réalisées au cours de l'année N à N+1 ;
- les retards dans le paiement des décomptes ;
- les renvois multiples de certains dossiers ;
- le rendement sous-optimal des unités ;
- la mauvaise image de l'ARSEL vu des prestataires.



Les défis que se sont fixés les membres de la CLCC dans le cadre de cette IRR sont :

- **Résultat escompté à 1 an** : porter à 95% le processus de paiement des prestations à l'ARSEL.
- **Résultat escompté en 100 jours**: améliorer de 85% le processus de paiement des prestations à l'ARSEL.

## **7. Méthodologie utilisée**

Pour y arriver, la méthodologie mise en place par la CLCC avec l'accompagnement du Coach désigné par la CONAC est la suivante :

1. l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre de l'IRR ;
2. l'organisation de la campagne de lancement de l'IRR ;
3. l'élaboration d'une fiche d'engagement d'intégrité et de respect des délais des prestations relatif à l'exécution des Bons de Commande Administratif (BCA) ;
4. la conception d'une fiche d'enquête pour le contrôle du respect des délais de traitement des dossiers pendant le processus d'engagement et de paiement des BCA ;
5. la mise en œuvre du plan d'action et la tenue des réunions d'évaluation.

### **7.1. Sur le plan d'action de mise en œuvre de l'IRR**

Le plan d'actions élaboré par les membres de la CLCC est présenté dans le tableau ci-après. Ce plan d'actions a été élaboré en respect du canevas prescrit par la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) à travers cinq (05) axes stratégiques constitués par le sigle PRECIS (Prévention-Education-Conditions-Incitations-Sanctions).

Plan d'action pour l'IRR sur le processus de paiement des prestataires

Activités	Tâches	Désignation	Période		Modes d'exécution	Service responsable	Personne focale (CLCC)	Résultats attendus	Indicateurs de performance
			Début	Fin					
<b>Prévention</b>	Vulgariser la circulaire d'exécution budgétaire et le manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'ARSEL		14/05/2018	20/05/18		DAAFRH	MEMBA	la circulaire d'exécution budgétaire et le manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'ARSEL, existant sont vulgarisés	* mail ; * fiche de décharge ; * liste de diffusion des documents.
<b>Education</b>	<p>a) enforcer les capacités des parties prenantes au processus de paiement des prestations</p> <p>b) enforcer les capacités des membres de la CLCC les méthodes et outils de conduite des investigations</p>	Rédaction des TDRs de la formation	08/05/18	11/05/18	BCA	DAAFRH	TONGA	les capacités des parties prenantes au processus de paiement des prestations, ainsi que celles des membres de la CLCC sont renforcées	* TdR ; * attestation de participation ; * rapport de la formation.
		Suivi validation des TDRs par le DG	11/05/18						
		Recrutement du formateur	22/05/18	31/05/18					
		Déroulement de la formation	11/06/18	15/06/18					
		Production des rapports et délivrance attestation de fin de formation	16/06/18	18/06/18					
<b>Condition</b>	Améliorer la circulation des	Contrôle de la circulation des informations	Hebdo-	Hebdo-		DAAFRH	FOYEH	Rapport d'informations	* rapport * fiches

Activités	Tâches	Désignation	Période		Modes d'exécution	Service responsable	Personne focale (CLCC)	Résultats attendus	Indicateurs de performance
			Début	Fin					
	informations financières	financières	madaire	madaire				accessible à tous Note de service et les fiches d'enquête	d'enquêtes.
		Rapport de suivi hebdomadaire							
	Faire un plaidoyer pour l'actualisation de certaines dispositions du manuel de procédures administrative, financière et comptable de l'ARSEL existant	Identification des points à actualiser dans le MPAFC	09/05/18	24/05/18		DAAFRH	MEMBA	Plaidoyer des points du MPAFC à mettre à jour disponible	* rapport *lettre de transmission.
		Consolidation des points identifiés pour en faire un plaidoyer puis transmission à la DG	25/05/18	31/05/18					
<b>Incitation</b>	Encourager les acteurs du processus respectant les procédures de paiement des prestations	Détermination des critères d'encouragement des acteurs du processus qui respectent les procédures de paiement des prestations	10/05/18	14/05/18		DG CLCC	NDOUYOU	les acteurs du processus respectant les procédures de paiement des prestations sont encouragés	Actes d'incitation
		Identification des acteurs à encourager	Permanent						
		Encouragement des acteurs respectant les procédures de paiement des prestations	Permanent						
<b>Sanction</b>	Sanctionner les acteurs défaillants et	Identification des sanctions	10/05/18	14/05/18		DG	NDOUYOU	acteurs défaillants et	Actes de

Activités	Tâches	Désignation	Période		Modes d'exécution	Service responsable	Personne focale (CLCC)	Résultats attendus	Indicateurs de performance
			Début	Fin					
	réfractaires au changement	à infliger				CLCC		réfractaires au changement sont sanctionnés	sanction
		Identification des acteurs à sanctionner	Permanent						
		Mise en œuvre des sanctions	Permanent						
<b>Enquête de vérification de l'implémentation des recommandations de l'IRR</b>	Vérification de l'atteinte des objectifs de l'IRR	Conception de la fiche d'enquête	01/06/18	10/06/18		CLCC CACI	PILO	Le niveau d'implémentation de l'IRR est connu	*fiche d'enquête ; * rapport d'enquête.
		Déroulement de l'enquête	20/06/18	30/06/18					
		Production et analyse des résultats de l'enquête	01/07/18	10/07/18					

## **7.2. Sur l'organisation de la campagne de lancement de l'IRR**

Cette partie est développée dans la section sensibilisation.

## **7.3. Sur la fiche d'engagement d'intégrité et de respect des délais des prestations**

La fiche d'engagement d'intégrité et de respect des délais des prestations relatif à l'exécution du bon de commande à l'ARSEL élaborée définit les engagements de l'ARSEL et des prestataires. Celle-ci est présentée à l'annexe.

Par ailleurs, un tableau de suivi a été conçu pour contrôler le respect de la signature par les responsables de l'ARSEL et les prestataires de la fiche d'engagement d'intégrité et de respect des délais des prestations. Ce tableau était renseigné de manière hebdomadaire.

## **7.4. Sur la fiche d'enquête pour le contrôle du respect des délais de traitement des dossiers**

La fiche d'enquête sur le respect des délais de traitement des dossiers pendant le processus d'engagement et de paiement des Bons de Commande Administrative (BCA) conçue permettait de voir les temps mis par les acteurs de la chaîne (personnel ARSEL, Prestataires, Contrôleur financier et l'Agent comptable) pour l'exécution d'une prestation de la phase d'ordonnancement jusqu'à la liquidation. L'enquête qui a débuté par une note de service du Directeur Général couvrait la période du 01 janvier 2017 au 30 avril 2018. Elle se poursuivra en 2019 sur les mois de mai à décembre 2018.

Ladite fiche ainsi que la note de service sont jointes en annexe.

## **7.5. Sur la mise en œuvre du plan d'action et la tenue des réunions d'évaluation**

La CLCC a après validation de tous les outils mis en place pour l'atteinte des objectifs de ce IRR tenait des réunions hebdomadaires pour évaluer l'état d'avancement des différents jalons. Au cours de ces réunions, les différents responsables devraient présenter le niveau d'exécution de leurs tâches ainsi que les difficultés rencontrées.

## **8. Résultats atteints**

Les principaux résultats obtenus au cours de cette IRR sont d'ordres quantitatif et qualitatif.

## 8.1. Résultats quantitatifs

### Axe stratégique 1 : PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Vulgariser la circulaire d'exécution budgétaire et le manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'ARSEL	<input type="checkbox"/> Mettre à la disposition des chefs d'unité la circulaire d'exécution du budget <input type="checkbox"/> Mettre à la disposition des chefs d'unité le manuel de procédure Administratives, Comptables et financières <input type="checkbox"/> Transmettre à la CLCC le justificatif des canaux de transmission utilisés	Mai 2018	DG DAAFRH CFS CLCC	Circulaire d'exécution budgétaire et le manuel de procédures administratives, financières et comptables diffusés	RAS
2	Sensibiliser le personnel sur les dangers de la corruption	<input type="checkbox"/> Organiser une campagne de sensibilisation du personnel sur le concept de la corruption (comité stratégique) <input type="checkbox"/> Concevoir et afficher sur les portes des bureaux et dans l'enceinte de l'Agence, les prospectus de lutte contre la corruption <input type="checkbox"/> Concevoir et placer les boîtes de dénonciations des faits de la corruption <input type="checkbox"/> Concevoir et imprimer une brochure de sensibilisation sur la corruption	Mai – juin 2018	DG CLCC	<input type="checkbox"/> Personnel sensibilisé <input type="checkbox"/> Prospectus affiché <input type="checkbox"/> 02 Boîtes à dénonciation placées <input type="checkbox"/> Brochure conçue et en cours d'impression	RAS

### Axe stratégique 2 : EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Renforcer les capacités des parties prenantes au processus de paiement des prestations	<input type="checkbox"/> Rédaction des TdRs de la formation <input type="checkbox"/> Suivi validation des TdRs par le DG <input type="checkbox"/> Recrutement du formateur <input type="checkbox"/> Déroulement de la formation <input type="checkbox"/> Production des rapports et délivrance attestation de fin de formation	juin 2018	DG DAAFRH	<input type="checkbox"/> TDR formation produit <input type="checkbox"/> TDR validé par le DG	Formation renvoyée en 2019 pour raison budgétaire
2	Renforcer les capacités des membres de la CLCC les méthodes et outils de conduite des investigations	<input type="checkbox"/> Rédaction des TdRs de la formation <input type="checkbox"/> Suivi validation des TdRs par le DG <input type="checkbox"/> Transmission TDR à la CONAC pour bénéficier de la formation <input type="checkbox"/> Déroulement de la formation <input type="checkbox"/> Production des rapports et délivrance attestation de fin de formation	Mai – juillet 2018	DG CLCC Coach/ CONAC	<input type="checkbox"/> TDR formation produit <input type="checkbox"/> TDR validé par le DG <input type="checkbox"/> Lettre de transmission TDR à la CONAC signée <input type="checkbox"/> Réponse CONAC reçue	Formation renvoyée en 2019

### Axe stratégique 3 : CONDITION

N°	Objectif	Activités	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer la circulation des informations financières	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Transmettre mensuelle aux chefs d'unités, des lettres relatives au niveau de consommation de leurs budgets respectifs;</li> <li><input type="checkbox"/> Sensibiliser les services financiers sur l'impact de la mauvaise circulation des informations financières;</li> <li><input type="checkbox"/> Concevoir une fiche d'engagement d'intégrité et de respect des délais des prestations relatif à l'exécution des BCA</li> <li><input type="checkbox"/> Produire rapport de suivi hebdomadaire de la fiche</li> </ul>	Mai – juillet 2018	DG DAAFRH CFS AC CLCC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Etat d'exécution du budget transmis hebdomadairement aux unités</li> <li><input type="checkbox"/> Fiche d'engagement conçue et validée</li> <li><input type="checkbox"/> 16 fiches d'engagement signées depuis avril 2018</li> <li><input type="checkbox"/> Rapport de suivi produit et disponible</li> <li><input type="checkbox"/> Planning de paiement affiché chez l'Agent comptable</li> </ul>	RAS
2	Faire un plaidoyer pour l'actualisation de certaines dispositions du manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'ARSEL existant	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Identifier les dispositions à actualiser dans le MPAFC</li> <li><input type="checkbox"/> Consolider les dispositions identifiées pour en faire un plaidoyer puis transmission à la DG</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre à jour le manuel de procédure</li> </ul>	Mai – juillet 2018	DG DAAFRH CLCC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Consultant recruté pour l'actualisation du MPAFC;</li> <li><input type="checkbox"/> Réunion de présentation e=du MPAFC tenue</li> <li><input type="checkbox"/> MPAFC actualisé et transmis aux chefs d'Unités</li> </ul>	RAS

### Axe stratégique 4 : INCITATION

N°	Objectif	Activités	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Encourager les acteurs du processus respectant les procédures de paiement des prestations	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Déterminer les critères d'encouragement des acteurs du processus qui respectent les procédures de paiement des prestations</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier les acteurs à encourager</li> <li><input type="checkbox"/> Encourager les acteurs respectant les procédures de paiement des prestations</li> </ul>	Mensuelle	DG DAAFRH CACI CLCC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Critères d'encouragement identifiés</li> <li><input type="checkbox"/> 602 lettres d'encouragement et de félicitation ont été servies à certains personnels</li> <li><input type="checkbox"/> Plusieurs gestionnaires de caisse d'avance ont reçu des primes</li> </ul>	RAS

### Axe stratégique 5 : SANCTION

N°	Objectif	Activités	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sanctionner les acteurs défaillants et réfractaires au changement	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Identifier les sanctions à infliger</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier des acteurs à sanctionner</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en œuvre des sanctions</li> </ul>	Mensuelle	DG DAAFRH CACI CLCC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Critères de sanction identifiés</li> <li><input type="checkbox"/> 66 demandes d'explications ont été servies aux personnels sus identifiés.</li> <li><input type="checkbox"/> 11 rappels à l'assiduité également</li> </ul>	RAS

Les justificatifs des principaux résultats indiqués dans les tableaux ci-dessus, sont joints en annexe.

## **8.2. Résultats qualitatifs**

Les résultats qualitatifs obtenus au terme cet IRR sont les suivants :

1. l'amélioration observée de la traçabilité et des délais d'exécution des tâches ;
2. la réduction de l'asymétrie d'informations financières ;
3. la prise de conscience progressive des acteurs de la chaîne de paiement des prestations ;
4. l'amélioration de la gouvernance budgétaire au sein de l'ARSEL ;
5. aucune plainte de prestataires reçue à date ;
6. le personnel ARSEL sensibilisé sur le concept de la corruption ;
7. les prestataires avertis par les procédures de paiement d'une prestation.

## **Conclusion**

Au<sup>2</sup> terme de cette IRR qui s'est étalée sur 100 jours, les membres de la CLCC ont pu atteindre les résultats escomptés, notamment l'atteinte de 85 % du traitement des dossiers dans le cadre de la facilitation du paiement des prestations à l'ARSEL.

Afin de capitaliser les acquis, la CLCC recommande ce qui suit :

- organiser de manière permanente des séances d'appropriation des procédures administratives, financières et comptables;
- renforcer les capacités du personnel sur les outils et mécanismes de bonne gouvernance (lutte contre la corruption, dilemme éthique, etc.);
- sensibiliser de manière continue des personnels sur les risques liés à la corruption ;
- sensibiliser en continue du personnel sur les objectifs des IRR ;
- prendre en compte de l'IRR dans les actions managériales ;
- effectuer l'extension du présent IRR sur :
  - l'affichage sur chaque poste de travail des fiches de poste, du code éthique, des extraits de la procédure administrative, financière et comptable
  - distribution de la liste des pièces à fournir pour le paiement d'une prestation aux prestataires ;
  - la poursuite de l'enquête sur le respect des délais de traitement des dossiers.

## **9. Audition de certains personnels par rapport à certains dossiers de l'ARSEL**

Au cours de l'année 2018, la CLCC a mené des investigations sur le cas de deux dossiers, notamment l'objet du Bon de Commande Administratif (BCA):

- N°3520 du 25 août 2017 relatif à l'acquisition des chasubles, casques, gants et lunettes de protection ;
- N° 04554 du 10 novembre 2016 relatif au renforcement de capacité du personnel de l'ARSEL sur : « *la manipulation du matériel de lutte contre l'incendie* » qui s'est déroulée du 21 au 22 décembre 2016 par la société BUREAU VERITAS.



Ces investigations ont abouti à des auditions de certains personnels de l'ARSEL afin d'établir les vérités.

#### **10. Audition sur le BCA N°3520 du 25 Août 2017**

L'ARSEL a par BCA °3520 du 25 août 2017 fait recours au prestataire TECHNOLOGIE ZENTRUM Sarl pour la fourniture des chasubles, casques, gants et lunettes de protection. La réception de cette prestation s'est fait deux fois après un premier rejet par le comité de réception pour cause de casque ne répondant pas aux spécifications des cahiers de charge (40 casques sur les 50 commandés). A la deuxième réception, les procédures n'avaient pas été respectées par les membres dudit comité entraînant ainsi la réception des casques identiques à ceux ayant fait l'objet du premier rejet.

Après audition de tous les acteurs de la Comité de réception par la CLCC dont les principales conclusions sont les suivantes :

- la réception de cette prestation objet du BCA N°3520 du 25 Août 2017 n'a pas respecté le processus de réception tel que indiqué dans le manuel de procédure administrative et comptable à l'ARSEL ;
- le procès-verbal de réception de ladite prestation a été signé par les responsables dans les bureaux sans vérification effective du matériel acquis ;
- la commission de réception de ce BCA s'est réunie sans aucune convocation et son fonctionnement était basé plus sur la confiance que sur le respect des procédures.

Ainsi, les recommandations suivantes ont été formulées : les acteurs de la chaîne de paiement des prestations à l'ARSEL devront :

- respecter dorénavant les procédures existantes à l'Agence ;
- toujours vérifier si le BCA référence les spécifications faites dans les termes de référence et l'avis de consultation.

#### **11. Audition sur le BCA N° 04554 du 10 novembre 2016**

Le rappel des faits est le suivant :

La société BUREAU VERITAS a effectué une prestation relative à la formation du personnel de l'ARSEL, « en manipulation du matériel de lutte contre l'incendie » du 21 au 22 décembre 2016 ; objet du BCA N° 04554 pour un montant TTC de 1 490 625 FCFA. Le 22 décembre 2016, La société BUREAU VERITAS après exécution de son obligation contractuelle a déposé sa facture de paiement. Le Directeur Général a donné son accord pour la liquidation de ladite dépense. Le dossier a fait l'objet d'un rejet chez le Contrôleur financier au motif d'absence du rapport de formation. Après ce rejet, le dossier avait disparu dans le circuit.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2017, la CLCC a été mandatée aux fins d'investiguer sur ce dossier afin que le BUREAU VERITAS puisse être payé.

Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué au sein de la CLCC/ARSEL dans l'optique d'auditionner les responsables du traitement dudit dossier, en vue d'établir les

responsabilités. Ledit travail a été effectué et le rapport d’investigation transmis à DG pour validation.

En date du 21 juin 2018, le dossier de paiement du BUREAU VERITAS a été retrouvé dans le bureau d’un responsable.

A la lumière des faits ainsi repris :

- ✓ une demande d’explication à ce responsable, chez qui le dossier a été retrouvé, en vue de produire des explications quant à la présence d’un dossier de paiement dans son bureau, alors que celui-ci est resté introuvable pendant 20 mois ;
- ✓ le dossier de paiement du BUREAU VERITAS a été réengagé et payé ;
- ✓ la CLCC a été autorisée pour procéder à une médiation avec le BUREAU VERITAS afin qu’il puisse cesser les poursuites engagées et parvenir à un arrangement à l’amiable ;
- ✓ l’attention de la SDACAR a été attiré sur la diligence à réserver au traitement des dossiers au regard de leurs objets.

## **12. Sensibilisation du personnel de l’ARSEL sur les effets de la corruption**

Dans le cadre de la vulgarisation de ses activités au sein de l’Agence, la CLCC a effectué le 18 mai 2018, une campagne de sensibilisation sur le démarrage de l’IRR 2018 et la lutte contre la corruption au sein de l’ARSEL. Elle s’est déroulée à travers un Comité stratégique présidé par le Directeur Général en présence de tout le personnel de l’Agence (cf. images).



Séance de travail

Au cours de cette séance, la CLCC a profité pour présenter au personnel de l’Agence, les affiches conçues pour sensibiliser le personnel et les usagers sur la corruption mais également des boîtes à dénonciation installées dans deux points à l’Agence. Lesdites affiches

ont été conçues dans les deux langues officielles et coller sur les toutes les portes à l'Agence.



Au terme de ce comité stratégique de sensibilisation, le Directeur Général avait recommandé :

- ✓ la mise en place d'une fenêtre anti-corruption sur le site web de l'Agence ;
- ✓ l'instauration permanente des campagnes de sensibilisation au sein de l'ARSEL par la CLCC ;
- ✓ l'insertion des délais de traitement des Bon de Commande Administratif (BCA) dans l'opuscule de lutte contre la corruption de l'ARSEL ;
- ✓ le rattachement, en annexe de l'opuscule de lutte contre la corruption, de la charte éthique ainsi que du document portant processus de dématérialisation des commandes à l'ARSEL ;
- ✓ l'instauration de l'obligation pour chaque personnel d'afficher la fiche de poste et la charte éthique dans son poste de travail.

### 13. Conception et la distribution des supports de communication pour informer le personnel et les usagers sur les effets de la corruption

En exécution de l'une des recommandations formulées au cours de la journée de sensibilisation (18 mai 2018), la CLCC a conçu et distribué des brochures sur la lutte contre la corruption et les conséquences de ceux ou celles qui s'exposent à cet acte.



Ces brochures conçues dans les deux langues officielles au Cameroun continuent d'être distribuées au personnel ARSEL mais également aux usagers.

L'objectif étant pour la CLCC de faire passer le message même sans la présence physique d'un de ses membres.

#### **14. Participation aux activités organisées par la CONAC**

La CLCC de l'ARSEL a participé à quatre événements organisés par la Commission National Anti-Corruption (CONAC) pour lesquels elle a été invitée.

Il s'agit de :

- la session de formation organisée par la CONAC du 21 au 22 mars 2018 au sujet de renforcement des capacités des membres des cellules de lutte contre la corruption à la technique du coaching ;
- la cérémonie de lancement de la 11<sup>ième</sup> série de l'IRR qui s'est déroulée le 04 avril 2018 au siège de la CONAC. A cet événement, la CLCC de l'ARSEL a effectué une présentation sur le thème de son IRR « processus de paiement des prestations à l'ARSEL » ;
- la cérémonie de présentation des résultats de l'IRR du 04 avril 2018 qui s'est déroulée le 31 juillet 2018 au siège de la CONAC. L'ARSEL a également présenté ses résultats au cours de cet événement ;
- la cérémonie de présentation solennelle du rapport de la CONAC sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2017 qui s'est déroulée le 28 décembre 2018 au palais des Congrès de Yaoundé.

#### **Conclusion générale**

L'année 2018 a été pour la Commission de Lutte Contre la Corruption à l'ARSEL marquée par les campagnes de sensibilisation du personnel de l'ARSEL et des usagers sur les effets de la corruption sur les missions du Régulateur, la conception des supports de communication dans les deux langues officielles, l'audition de certains personnels sur deux BCA dont les soupçons de corruption pesaient fortement, la participation aux événements organisés par la CONAC mais a également travaillé sur l'Initiative à Résultats Rapides sur le processus de paiement des prestations à l'ARSEL.

Pour la suite, les suggestions formulées dans ce rapport doivent être mises en œuvre pour améliorer la lutte contre a corruption à l'ARSEL.